Rapport annuel de gestion 2011-2012

CONSEIL DES ARTS
ET DES LETTRES
DU QUÉBEC

Conseil des arts
et des lettres
Québec

Prix et reconnaissances publiques du Conseil des arts et des lettres du Québec
Lauréats 2011-2012

BOURSES DE CARRIÈRE

Photo : Marc-André Lapierre

Pierre Hébert
(cinéma d'animation)
Les bourses de carrière ont été créées en 1998 afin de soutenir la démarche artistique des créateurs ayant plus de vingt ans de pratique professionnelle. Ces bourses prestigieuses soulignent l'excellence de leur parcours et leur influence sur le développement et le rayonnement de leur discipline artistique.
La bourse de carrière à l'intention des scénaristes et des réalisateurs de cinéma est remise annuellement.

PRIX À LA CRÉATION ARTISTIQUE DANS UN SECTEUR PARTICULIER

Photo : Mathieu Proulx

Prix des libraires du Québec

Louis Hamelin
Lauréat du Prix des libraires du Québec pour son roman *La constellation du Lynx*. Le CALQ est associé depuis sept ans à cet événement qui a pour mission de repérer de nouveaux talents et de souligner l'accomplissement d'auteurs établis.

Photo : François

Prix Opus

Cléo Palacio-Quintin
Lauréate du prix Opus du compositeur de l'année 2010-2011 du Conseil québécois de la musique pour son apport inestimable à la scène musicale québécoise et internationale. Le CALQ est partenaire de l'événement pour une 15e année consécutive.

Photo : Sabrina Ratté

Prix à l'écriture cinématographique

Émilie Dansereau
Lauréate du Prix à l'écriture cinématographique 2011 pour son scénario *Catherine B.* Ce prix lui a été décerné dans le cadre de la 13e édition de *Cours écrire ton court*, organisée par la Société de développement des entreprises culturelles à laquelle est associé le CALQ.

Photo : Jean-Guy

Prix Michel-Tremblay

Michel Ouellette
Lauréat du Prix Michel-Tremblay pour son texte *La guerre au ventre*. Créé en 2009, ce prix est décerné à l'auteur du meilleur texte dramatique toutes catégories porté à la scène durant la saison précédente et est remis en collaboration avec le CALQ.

Photo : @www.ctvm

Rendez-vous du cinéma québécois

Serge Clément
Lauréat du prix du CALQ récompensant l'auteur de la meilleure œuvre d'art et d'expérimentation pour son court métrage *D'aurore* qui lui a été remis dans le cadre des Rendez-vous du cinéma québécois.

PRIX DU CALQ POUR LA MEILLEURE TOURNÉE AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

Nouveau prix du CALQ, le Prix pour la meilleure tournée au Canada et aux États-Unis est destiné aux organismes professionnels sans but lucratif qui produisent des spectacles et qui sont admissibles aux programmes du CALQ. Ce prix, qui sera décerné aux deux ans, a été remis dans le cadre de la Bourse RIDEAU, véritable vecteur de tournées en arts de la scène.

Les 7 doigts de la main (cirque)
pour la tournée aux États-Unis de son spectacle *Traces*.

PRIX À LA CRÉATION ARTISTIQUE EN RÉGION

Les Prix à la création artistique en région favorisent la reconnaissance des créateurs dans leur milieu et contribuent à l'amélioration de leur condition de pratique. Ces prix, décernés par le CALQ, soulignent le talent et la qualité des réalisations des artistes et des écrivains ainsi que leur contribution à la vitalité culturelle de leur région.

Photo : CCAT

Abitibi-Témiscamingue
Louise Lavictoire
Théâtre

Photo : François

Côte-Nord
Richard Ferron
Arts visuels

Photo : Lucien

Laurentides
Nathalie Levasseur
Arts multidisciplinaires

Photo : Michel

Bas-Saint-Laurent
Steve Leroux
Arts visuels

Photo : Marianne Deschênes

Estrie
Michel G. Côté
Musique

Photo : Culture

Mauricie
Guy Marchamps
Littérature

Photo : Frédéric

Capitale-Nationale
Alain Beaulieu
Littérature

Photo : Conseil de la culture de la Gaspésie

Gaspésie
Maryse Goudreau
Arts visuels

Photo : CMCC

Montérégie
Karoline Georges
Littérature

Photo : Lauriane

Centre-du-Québec
Pauline Voisard
Arts médiatiques

Photo : Nicolas

Îles-de-la-Madeleine
Carole Piédalue
Arts visuels

Photo : Sylvain Lajoie

Outaouais
Sylvie Desrosiers
Danse

Photo : Frédéric

Chaudière-Appalaches
Michel Angers
Musique

Photo : Culture Lanaudière

Lanaudière
Linda Amyot
Littérature

Photo : © Jean Foster

Saguenay–Lac-Saint-Jean
André Girard
Littérature

Québec, le 24 septembre 2012

Monsieur Maka Kotto
Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5G5

Monsieur le Ministre,

Au nom des membres du conseil d'administration, c'est avec plaisir que je vous transmets le rapport annuel de gestion du Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2012.

Ce document a été produit conformément aux dispositions de la loi de notre société et est présenté selon notre *Plan stratégique 2009-2012*.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La présidente,

Marie DuPont

Table des matières

Message de la présidente du conseil d'administration 4

Message du président-directeur général 6

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents 9

Rapport de validation de la vérification interne 10

Présentation du Conseil des arts et des lettres du Québec 11

Faits saillants 15

Sommaire des résultats et comparabilité 18

Résultats liés au Plan stratégique 2009-2012

- **Enjeu 1**
  Le soutien au dynamisme et à l'excellence de la création artistique et littéraire, dans toutes les régions du Québec 24
- **Enjeu 2**
  La contribution au rayonnement des arts et des lettres au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger 49
- **Enjeu 3**
  Une organisation dynamique offrant des services efficaces 59

Exigences législatives et gouvernementales

- Présentation des résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyens 2011-2012 61
- Utilisation des ressources 62
- Nouvelles règles pour les bonis au rendement 66
- Mesures de réductions de dépenses 67
- Allégement réglementaire et administratif 67
- Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics 68
- Développement durable et changements climatiques 68
- Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration 79
- Gouvernance des sociétés d'État 79
- Renseignements concernant les membres du conseil d'administration 82
- Renseignements concernant la rémunération 87
- Protection des renseignements personnels 87
- Plan d'action gouvernemental *La diversité : une valeur ajoutée* 88
- Politique de financement des services publics 89

États financiers au 31 mars 2012 90

ANNEXES

Annexe 1 109
Tableaux complémentaires

Annexe 2 122
Conseil d'administration, comités et commissions consultatives au 31 mars 2012

Annexe 3 124
Déclaration de services aux citoyens 2011-2012

Annexe 4 126
Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs

Annexe 5 132
Plan stratégique 2009-2012

APPENDICES

Appendice 1
Subventions et bourses accordées aux organismes et aux artistes professionnels en 2011-2012

Appendice 2
Composition des comités consultatifs, des jurys et des comités de sélection en 2011-2012

Les appendices sont regroupés dans un document spécifique : *Appendices au Rapport annuel de gestion 2011-2012 du Conseil des arts et des lettres du Québec*. Les listes de ces appendices sont également accessibles sur le site Web du CALQ aux pages suivantes :

www.calq.gouv.qc.ca/calq/$/bourses_subv.htm
www.calq.gouv.qc.ca/calq/$/comites_jurys.htm

TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre de bourses et montants accordés selon le programme et le volet 26

Tableau 2 : Nombre de bourses et montants accordés selon la discipline artistique 27

Tableau 3 : Nombre de bourses et montants accordés selon la catégorie de bourses 28

Tableau 4 : Nombre de bourses et montants accordés selon la région administrative 29

Tableau 5 : Nombre d'organismes soutenus et montants accordés selon le type de soutien 30

Tableau 6 : Soutien accordé aux organismes selon le programme et le volet 32

Tableau 7 : Nombre d'organismes soutenus et montants accordés selon la discipline artistique 37

Tableau 8 : Nombre d'organismes soutenus au fonctionnement et montants accordés selon la taille 38

Note au lecteur : Les totaux de certains tableaux peuvent ne pas refléter la somme des parties, notamment en raison de l'arrondissement décimal.

Tableau 9 : Nombre d'organismes soutenus et montants accordés selon la région administrative 39

Tableau 10 : Modalités d'appariement de la subvention de contrepartie dans le cadre du programme Mécénat Placements Culture 40

Tableau 11 : Nombre d'organismes soutenus selon la taille budgétaire dans le cadre du programme Mécénat Placements Culture 41

Tableau 12 : Activités de promotion du programme Mécénat Placements Culture 42

Tableau 13 : Nombre de prix et montants accordés par le CALQ selon le type de reconnaissance 45

Tableau 14 : Nombre d'associations professionnelles d'artistes, de regroupements nationaux et d'organismes de services et montants accordés selon la discipline artistique 48

Tableau 15 : Représentativité des disciplines artistiques dans la répartition de l'aide aux organismes diffuseurs 50

Tableau 16 : Liste des régions concernées par une entente engageant des partenaires 52

Tableau 17 : Montants alloués aux tournées hors Québec 55

Tableau 18 : Lieux d'accueil des studios et ateliers-résidences à l'extérieur du Québec en 2011-2012 56

Tableau 19 : Taux de respect des délais de traitement des demandes déposées dans l'ensemble des programmes du CALQ en 2011-2012 61

Tableau 20 : Évolution du nombre de plaintes entre 2004-2005 et 2011-2012 62

Tableau 21 : Débours planifiés et réels en ressources informationnelles pour la période 2011-2012 62

Tableau 22 : Nombre de projets en ressources informationnelles pour la période 2011-2012 62

Tableau 23 : Effectif en poste au 31 mars 63

Tableau 24 : Effectif utilisé au 31 mars 63

Tableau 25 : Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier 64

Tableau 26 : Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité 64

Tableau 27 : Évolution des dépenses de formation 64

Tableau 28 : Jours de formation selon les catégories d'emploi 65

Tableau 29 : Pourcentage de la dépense sur le budget total 65

Tableau 30 : Dépenses de fonctionnement du CALQ et de Mécénat Placements Culture 66

Tableau 31 : Bonis au rendement accordés en 2011-2012 pour la période d'évaluation du rendement du 1er avril 2010 au 31 mars 2011 67

Tableau 32 : Mesures de réduction de dépenses pour l'exercice financier débutant en 2011 67

Tableau 33 : Assiduité des membres aux séances du conseil d'administration et de ses comités en 2011-2012 86

Tableau 34 : Rémunération et avantages des six dirigeants les mieux rémunérés du CALQ en 2011-2012 87

TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Tableau 35 : Répartition du soutien financier aux artistes et aux écrivains selon le volet de programme et la catégorie de bourse en 2011-2012 109

Tableau 36 : Répartition du soutien financier aux artistes et aux organismes selon la région administrative en 2011-2012 (excluant Mécénat Placements Culture) 110

Tableau 37 : Répartition du soutien financier aux organismes selon la région administrative en 2011-2012 (excluant Mécénat Placements Culture) 111

Tableau 38 : Répartition du soutien financier aux organismes selon la discipline artistique en 2011-2012 (excluant Mécénat Placements Culture) 112

Tableau 39 : Répartition du soutien financier aux artistes et aux écrivains selon la région administrative en 2011-2012 (incluant les membres de collectifs) 113

Tableau 40 : Répartition du soutien financier aux artistes et aux écrivains selon la discipline artistique en 2011-2012 (incluant les membres de collectifs) 114

Répartition du soutien financier par discipline artistique selon le programme en 2011-2012

Tableau 41 : Arts du cirque 115
Tableau 42 : Arts médiatiques 115
Tableau 43 : Arts multidisciplinaires 116
Tableau 44 : Arts visuels 116
Tableau 45 : Danse 117
Tableau 46 : Littérature et conte 117
Tableau 47 : Métiers d'art 118
Tableau 48 : Musique et chanson 118
Tableau 49 : Recherche architecturale 119
Tableau 50 : Théâtre 119
Tableau 51 : Autres secteurs d'activités 120

Résultats du programme Mécénat Placements Culture

Tableau 52 : Répartition du soutien financier engagé dans le cadre du programme Mécénat Placements Culture en 2011-2012 selon la discipline artistique 120

Tableau 53 : Répartition du soutien financier engagé dans le cadre du programme Mécénat Placements Culture en 2011-2012 selon la région administrative 121

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Photo : André Cornellier

Mutations en cours

Mutation numérique, mutation des programmes, mutation de la gouvernance, mutation des systèmes de gestion, mutation des communications, voilà qui pourrait résumer en grande partie ce qui nourrit les réflexions du conseil d'administration ces dernières années. Ce sont des enjeux auxquels tous les conseils des arts sont confrontés et nous ne sommes pas les seuls à relever autant de défis et à nous poser la même question : comment assurer un maximum d'efficacité aux investissements publics dans le domaine des arts?

Lors de la rencontre annuelle des membres du réseau des conseils des arts et autres organismes subventionnaires canadiens[1] à laquelle le président-directeur général Yvan Gauthier et moi-même avons participé en novembre 2011, j'ai constaté que tous sont à l'affût de nouvelles solutions et se montrent davantage ouverts à l'innovation pour effectuer les transitions et apporter les adaptations qui s'imposent dans un environnement en mutation où les ressources financières sont limitées pour faire face aux besoins grandissants du secteur artistique et des milieux en attente d'un service maximal. Incitant à partager l'information et les pratiques exemplaires, ce type de rencontre, dont la prochaine aura lieu à Québec en novembre 2012 et qui portera justement sur l'innovation, est propice au développement de stratégies de coopération qui favorisent le réseautage et les partenariats nécessaires entre les conseils des arts, entraînant des retombées bénéfiques pour leurs clientèles.

Les résultats de 2011-2012 témoignent des efforts majeurs consentis par le Conseil des arts et des lettres du Québec et évidemment par son conseil d'administration pour continuer de garantir à ses clientèles les services de qualité qui ont contribué à sa réputation d'excellence et d'intégrité tout en répondant aux objectifs. C'est le partage de l'expertise qui caractérise le fonctionnement du conseil d'administration du CALQ et de ses comités. Au cours de 2011-2012, le conseil d'administration a consacré une partie de ses travaux à étudier les avis déposés par le comité des programmes sur les grandes orientations disciplinaires, la gestion des programmes, les travaux des commissions consultatives, les recommandations concernant l'aide financière liée au programme de soutien au fonctionnement, les critères d'admissibilité, les candidatures à la banque de personnes-ressources ainsi que les nouveaux Prix du CALQ.

Il a également procédé à la révision de deux codes d'éthique et de la composition de ses comités afin de respecter les dispositions, prévues par décret gouvernemental, désignant les administrateurs du CALQ qui se qualifient comme membres indépendants. Il a adopté des profils de compétence et d'expérience en vue de la nomination de nouveaux membres au conseil d'administration. Il a aussi mis en place le dépôt d'une déclaration de la direction, lors des séances du conseil d'administration.

[1] Organismes publics de soutien aux arts du Canada (OPSAC)

En 2011-2012, le conseil d'administration s'est assuré d'adapter son mode de fonctionnement aux nouvelles règles de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. Les membres assignés aux divers comités ont accompli les nombreuses tâches qui leur ont été demandées et ce, avec diligence et grand professionnalisme. Par ailleurs, un comité *ad hoc* s'est penché sur l'élaboration du prochain plan stratégique 2012-2016 du CALQ.

Au cours de l'année, le conseil d'administration a accueilli deux nouveaux membres au parcours impressionnant : Michel Biron, spécialiste de la littérature québécoise, et l'historienne d'art Jo-Ann Kane. L'écrivain et traducteur David Homel a quitté le conseil d'administration après y avoir siégé depuis 2001 et je tiens à le remercier pour sa contribution inestimable et la générosité avec laquelle il a prolongé son engagement même si son mandat était échu depuis plusieurs années.

Je remercie chaleureusement tous mes collègues administrateurs pour l'intensité, le temps et la réflexion qu'ils ont accordés aux enjeux de développement des arts et des lettres en partageant leur vaste expérience et leur expertise diversifiée qui font la richesse de notre équipe. Cet engagement bénévole les honore d'autant plus que je connais la charge de leurs activités professionnelles.

Chaque séance du conseil d'administration nous permet de mesurer l'étendue des activités auxquelles le CALQ est associé et la prodigieuse somme de travail accompli par son équipe. Je souhaite remercier monsieur Yvan Gauthier ainsi que les directeurs et le personnel pour leur contribution à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique et à l'accomplissement de la mission du CALQ.

La présidente,

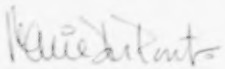

Marie DuPont

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Photo : Pierre Charbonneau

Un plan fructueux

Les résultats découlant du plan stratégique 2009-2012 illustrent bien que le soutien du Conseil des arts et des lettres du Québec à la création artistique québécoise et à son rayonnement est plus que jamais au cœur de son action. Dans les faits, le CALQ concentre maintenant 65 % de ses fonds à soutenir la création, l'expérimentation et la production et près de 22 % à appuyer les activités de diffusion. Les résultats de ce soutien sont aussi impressionnants : la vigueur de la création québécoise dans toutes les régions du Québec est remarquable et la présence des artistes et des œuvres québécoises dans plus de 60 pays, au cours de cet exercice, représente un développement sans précédent. Au Québec, les productions québécoises occupent en moyenne 70 % des marchés dans le secteur des arts de la scène.

Un appui diversifié

Au delà des chiffres et des indicateurs, le soutien du CALQ à la création n'a jamais été aussi diversifié. Au fil des dernières années, le CALQ a régulièrement ajusté son soutien aux créateurs répondant ainsi aux besoins de leurs pratiques artistiques ou de leurs différentes démarches selon les étapes de leur carrière et leur contexte de travail.

L'appui du CALQ à la création est multiforme et se traduit par l'attribution de bourses aux artistes selon divers types de projets (recherche, création, promotion, commandes d'œuvres, résidences de création, et autres), par des mesures d'aide financière ciblant les créateurs autochtones du Québec et ceux issus de l'immigration et des minorités visibles, et par la remise de prix d'excellence dans les secteurs artistiques et dans les régions. Il accorde aussi un soutien indispensable aux compagnies de création et de production en arts de la scène, aux organismes en littérature et en arts multidisciplinaires, aux périodiques culturels ainsi qu'aux centres d'artistes en arts visuels, en arts médiatiques et en métiers d'art.

Dans ce contexte, l'amélioration des conditions de création et de production est aussi un enjeu important. Selon les données les plus récentes, le CALQ a pu constater une augmentation de 1 000 emplois au sein des organismes dont il soutient le fonctionnement. Le salaire moyen des employés permanents qui y œuvrent a cru de 20 % entre 2004 et 2009.

Outre ce soutien envers la création et la production, le CALQ a renforcé son appui à la circulation des œuvres, au développement de marchés, aux tournées de spectacles, aux déplacements des artistes et des écrivains et à d'autres plateformes de diffusion.

En s'appuyant sur l'expertise conjuguée de ses clientèles, de ses administrateurs et de son équipe, le CALQ est devenu un fervent agent de promotion de la création québécoise à l'international, travaillant étroitement avec les délégations du Québec à l'étranger. Ses orientations et ses décisions quant à l'attribution et la répartition de ses fonds contribuent à enrichir et à équilibrer directement l'offre culturelle. Et lorsque cette offre culturelle se distingue par sa qualité, le public québécois l'apprécie d'autant mieux.

Le financement diversifié des organismes constitue une priorité du CALQ. Dans cette optique, le CALQ a vigoureusement poursuivi la promotion du programme Placements Culture, renommé Mécénat Placements Culture, dont le bilan exceptionnel démontre qu'il a fortement stimulé l'investissement privé et diversifié les sources de financement des organismes de toutes tailles répartis sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, la nouvelle mesure de soutien pouvant s'élever jusqu'à 50 000 $ en appariement à l'investissement étranger des productions originales québécoises est une autre initiative visant à favoriser la diversification des sources de financement à la création et à son rayonnement à l'international.

Le développement de la stratégie numérique en culture

Au cours de la dernière année, le développement d'une stratégie numérique de la culture a figuré au nombre des dossiers majeurs du CALQ. En novembre 2011, il remettait à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine un rapport intitulé, *Faire rayonner la culture québécoise dans l'univers numérique – Éléments pour une stratégie numérique de la culture*, réalisé à la suite d'une large consultation auprès des milieux artistique et littéraire. Depuis son dépôt à la ministre, ce rapport a été téléchargé près de 1 750 fois en quelques mois. Le CALQ, la SODEC et le MCCCF proposeront dans une prochaine étape une stratégie numérique englobant l'ensemble des volets de la culture.

L'utilisation croissante des technologies numériques transforme les processus de création, de production et de diffusion des œuvres. En abolissant les frontières de toutes natures, cette véritable révolution a fait naître de nouvelles communautés virtuelles et interdisciplinaires dont les œuvres échappent aux définitions traditionnelles et exigent de nouveaux modes de soutien et d'évaluation. À la lumière de ce constat, le CALQ a déjà commencé à ajuster ses programmes et créé le secteur des arts numériques.

À l'heure où l'expression et l'accès à la culture passent de plus en plus par des écrans de toutes tailles et réduit les intermédiaires entre créateur et spectateur, le CALQ entend offrir des mesures et des programmes ciblés qui répondront aux exigences des nouvelles pratiques de diffusion culturelle, comme celles lancées cette année visant la mise sur pied de plateformes et de réseaux numériques, permettant la réalisation de partenariats et l'émergence de projets numériques dans le domaine des arts et des lettres. Les milieux artistique et littéraire doivent tirer parti du potentiel des nouvelles technologies pour déployer de nouveaux réseaux de recherche, d'exploration, de création et de diffusion, ouverts et interactifs, qui soutiendront efficacement les ambassadeurs de notre culture et le rayonnement de leurs œuvres.

Une concertation dynamique

L'exercice 2011-2012 a été particulièrement fertile dans la réalisation de projets en concertation avec de nombreux partenaires. Ainsi, le CALQ a organisé trois forums : sur la création littéraire au Québec, sur les arts numériques et sur la stratégie numérique. Il a appuyé le Regroupement québécois de la danse dans sa démarche de longue haleine qui s'est soldée par le dépôt du *Plan directeur de la danse professionnelle au Québec 2011-2021*. Il soutient notamment le projet du Conseil québécois de la musique qui veut mieux structurer la diffusion de la musique dans les régions du Québec et ceux des diffuseurs spécialisés en théâtre. Le CALQ épaule aussi des initiatives comme celle réunissant des compagnies de la relève qui a donné naissance au Théâtre aux Écuries, et celle du Vivier qui répond aux besoins de regroupement de plus de 25 organismes favorisant la diffusion en musiques nouvelles.

Le CALQ rend la culture accessible aux collectivités des régions du Québec et favorise son dynamisme en appuyant le travail des créateurs par des programmes adaptés à leur réalité et en leur offrant des services bonifiés. À l'écoute des besoins de ses partenaires régionaux qui expriment, entre autres, leur volonté d'assumer leur propre développement culturel, le CALQ a conclu, poursuivi ou renouvelé 21 ententes avec les conférences régionales des élus de 16 régions, permettant d'attribuer un soutien financier annuel de près de 3 M$ à des artistes, des écrivains et des organismes – dont un grand nombre fait partie de la relève –, pour qu'ils puissent consolider leur structure ou réaliser des projets artistiques en lien avec leur communauté.

Aussi, je tiens à remercier sincèrement les nombreux partenaires du CALQ pour leur apport précieux, soit les conseils régionaux de la culture, les conférences régionales des élus, les forums jeunesse, les conseils des arts du Saguenay, de Longueuil et de Montréal ainsi que ceux des autres provinces, du Canada et de l'étranger, les administrations municipales, les municipalités régionales de comté ainsi que les ministères et autres institutions avec lesquels nous sommes engagés dans différentes ententes de partenariat.

Photo : Pierre Charbonneau

L'équipe de direction du CALQ regroupe, de gauche à droite, madame **Marie Daveluy**, directrice de la planification et des programmes, monsieur **Stéphan La Roche**, directeur de la musique et de la danse, madame **Sylvie Poirier**, directrice des technologies de l'information par intérim, monsieur **Alain Filion**, directeur du théâtre, des arts multidisciplinaires et des arts du cirque, monsieur **Yvan Gauthier**, président-directeur général, monsieur **Marc Drouin**, directeur des communications, du mécénat et des territoires, monsieur **Réjean Perron**, directeur des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art et de la littérature et madame **Ginette Richard**, directrice générale de l'administration.

Les actions concertées avec les milieux auront également permis au CALQ de réviser ses orientations, ses modes de gestion et d'évaluation pour l'inscription des organismes au soutien au fonctionnement pluriannuel en 2012. Forums, colloques et rencontres des commissions consultatives du CALQ se sont succédé pour valider les propositions apportées notamment à la révision des programmes et des critères d'évaluation inhérents aux disciplines ainsi qu'à l'efficience des processus d'évaluation faisant en sorte d'en assurer une plus grande équité.

Sur le plan de la structure administrative du CALQ, l'adoption d'un nouveau plan d'organisation qui abolit trois directions, en crée une pour les technologies de l'information et fusionne les communications, le mécénat et les territoires s'est avéré efficace pour simplifier le travail des équipes, regrouper l'expertise et maximiser les ressources ainsi que les services offerts aux clientèles. Par ailleurs, je me réjouis des résultats faisant suite à la signature et à l'entente conclues avec les parties syndicales pour le renouvellement des conventions collectives et je tiens à exprimer ma vive reconnaissance au personnel qui constitue la richesse première de notre organisation ; sans son dévouement et son professionnalisme, le CALQ ne pourrait pas relever les nombreux défis qui se posent à lui. Au terme de ce plan stratégique, nous souhaitions être *une organisation reconnue pour la qualité, l'innovation et la souplesse de son soutien à la création artistique et littéraire*. Je crois que de grands pas ont été faits en ce sens.

Je remercie les administrateurs, et particulièrement la présidente du conseil d'administration, madame Marie DuPont, pour leur vision et leur engagement indéfectible ainsi que les membres de l'équipe de direction qui se sont dépensés sans compter pour trouver des solutions novatrices, économiques et efficaces au cours de cette année mouvementée où la réflexion n'a eu d'égale que la somme de travail abattue.

Je remercie également madame Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour sa confiance et son appui tout au long de cet exercice.

Les résultats de ce plan stratégique placent le CALQ à l'aube d'une ère nouvelle, où la création artistique et littéraire sera au cœur d'un univers culturel en plus grande mouvance que jamais. Les besoins des milieux culturels sont multiples mais fort de l'expertise de son équipe et de son expérience, le CALQ est prêt à relever les défis que lui réserve cette nouvelle donne. Il envisage l'avenir avec un optimisme nourri par l'appui des milieux qui ont souhaité son existence et stimulé par la confiance des élus et l'engouement de ses nombreux partenaires.

Le président-directeur général,

Yvan Gauthier

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

Québec, le 24 septembre 2012

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion 2011-2012 du Conseil des arts et des lettres du Québec relève de ma responsabilité au 31 mars 2012. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les pages qui suivent donnent une fidèle description de la mission, des mandats, des valeurs et des orientations stratégiques du CALQ ainsi que les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats obtenus, basés sur des données exactes et fiables.

Je déclare que les données rapportées dans le présent document, de même que les contrôles qui leur sont afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2012.

Yvan Gauthier
Président-directeur général

RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur Yvan Gauthier
Président-directeur général
Conseil des arts et des lettres du Québec

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2011-2012 du Conseil des arts et des lettres du Québec. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Conseil des arts et des lettres.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2011-2012 du Conseil des arts et des lettres du Québec nous paraît, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

L'information relative aux exercices antérieurs, et présentée aux fins de comparaison, a été examinée par un autre vérificateur.

La responsable de la vérification interne,

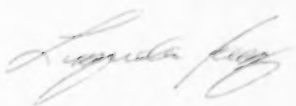

Lynda Roy, CPA, CA

Québec, septembre 2012

PRÉSENTATION DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

Mission

Le Conseil des arts et des lettres du Québec a pour mission de soutenir, sur l'ensemble du territoire québécois, la recherche et la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques et de la recherche architecturale. Il soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs œuvres au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.

Vision

Un Conseil reconnu pour la qualité, l'innovation et la souplesse de son soutien à la création artistique et littéraire.

Principes et valeurs

Le CALQ souscrit à des principes et des valeurs qui sont partagés par la communauté artistique et littéraire et qui inspirent ses orientations, soit :

- le respect de l'autonomie et de la liberté de création des artistes et des écrivains ;
- le respect de l'indépendance artistique et administrative des organismes artistiques ;
- la reconnaissance du mérite artistique par les pairs ;
- la concertation avec les milieux artistique et littéraire ;
- la rigueur et la transparence des modes d'attribution de l'aide financière.

Orientations

Dans le cadre de son *Plan stratégique 2009-2012*, le CALQ s'est donné les orientations suivantes :

1. Adapter les programmes d'aide financière à la diversité et au développement de la pratique artistique et littéraire.
2. Favoriser l'accès aux œuvres artistiques et littéraires sur le territoire québécois et accentuer le rayonnement des artistes, des écrivains et de leurs créations à l'étranger.
3. Assurer une gouvernance et une gestion dynamiques des ressources et miser sur la qualité des services offerts aux milieux artistique et littéraire.

Clientèles

Les programmes du CALQ sont destinés aux individus, artistes et écrivains professionnels, ainsi qu'aux organismes québécois sans but lucratif actifs dans les domaines relevant de la mission du CALQ. Certains volets et certaines catégories concernent spécialement les artistes, les écrivains et les organismes issus de la relève, des régions ou des communautés culturelles et autochtones ; d'autres sont aussi ouverts à des professionnels des arts visuels et des arts médiatiques tels que les commissaires indépendants. Le programme Mécénat Placements Culture s'adresse aux organismes admissibles aux programmes du CALQ, du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, de la Société de développement des entreprises culturelles et de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Par ailleurs, tous les citoyens ont accès aux documents d'intérêt public produits par le CALQ (bulletins, études, constats, rapports).

Structure organisationnelle

La *Loi 10 modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*, sanctionnée le 12 juin 2009, a eu pour effet d'assujettir le CALQ à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et d'introduire dans sa loi constitutive de nouvelles règles de gouvernance. Cette loi stipule notamment que le conseil d'administration doit être composé de 15 membres, dont le président du conseil d'administration et le président-directeur général. Huit de ses membres, dont le président du conseil d'administration, doivent se qualifier comme administrateurs indépendants. Le CALQ doit compter également 11 membres issus des domaines culturels dans lesquels le CALQ exerce ses attributions et deux membres issus d'autres domaines d'activités, culturels ou non. Au moins trois de ces membres doivent provenir de diverses régions du Québec, autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale. Enfin, le conseil d'administration est composé à parité de femmes et d'hommes.

Conformément à cette loi, trois comités soutiennent le conseil d'administration dans ses travaux : le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité de vérification

ORGANIGRAMME DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC AU 31 MARS 2012

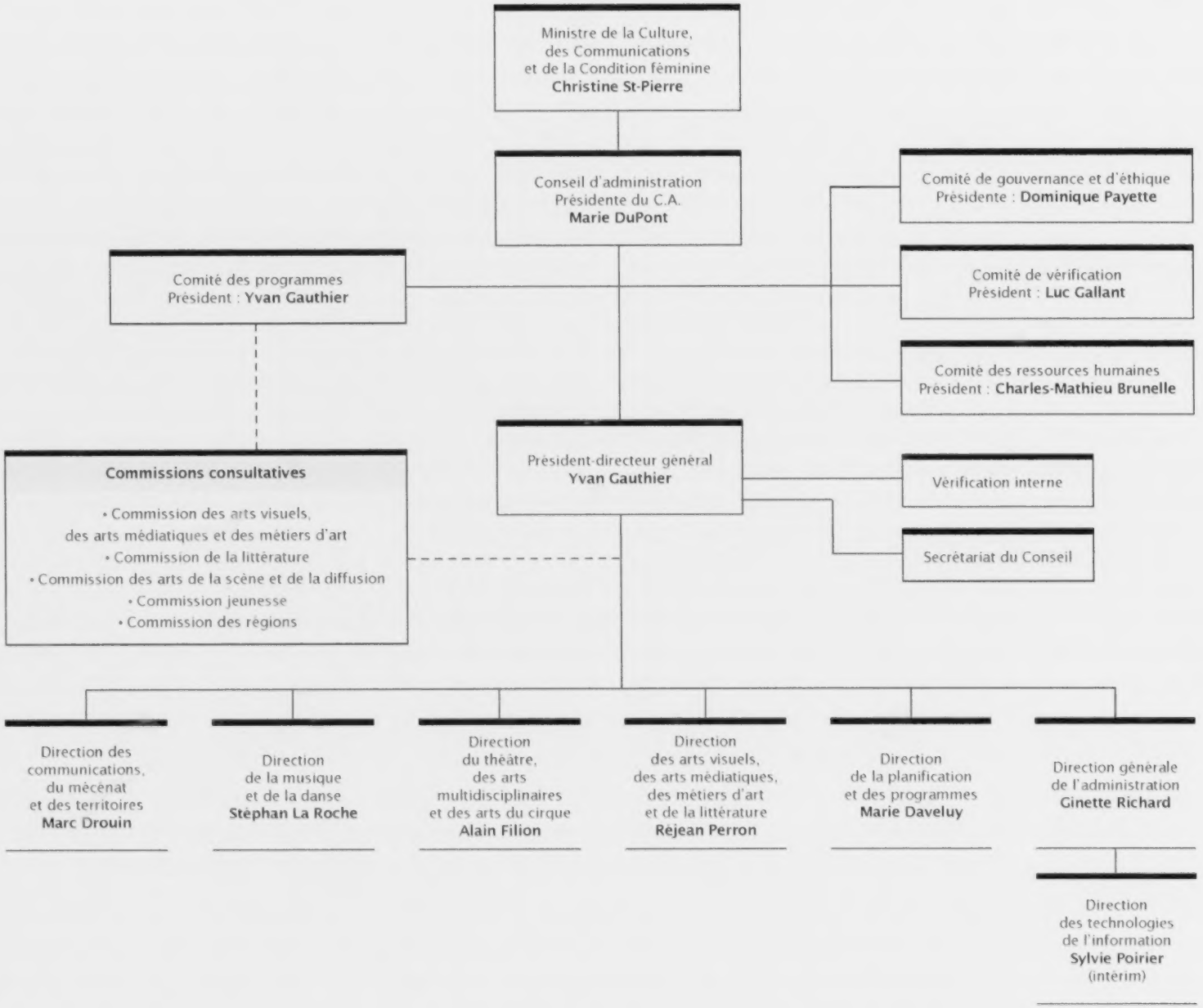

et le Comité des ressources humaines. Ces comités doivent être majoritairement composés d'administrateurs indépendants, à l'exception du comité de vérification qui doit être formé uniquement d'administrateurs indépendants. Par ailleurs, un quatrième comité, le Comité des programmes, a pour mandat de formuler des avis sur les orientations disciplinaires, les programmes de bourses et de subventions, les travaux des commissions consultatives ainsi que d'approuver certaines subventions aux organismes en suppléance du conseil d'administration.

Enfin, des membres du conseil d'administration sont actifs au sein des cinq commissions consultatives composées également d'autres membres issus du milieu culturel. Ces commissions ont pour rôle de recommander des changements aux programmes du CALQ (Commission des arts visuels, des arts médiatiques et des métiers d'art, Commission de la littérature, Commission des arts de la scène et de la diffusion, Commission jeunesse et Commission des régions).

Au 31 mars 2012, le CALQ comprend six directions :

- la direction de la musique et de la danse ;
- la direction des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'arts et de la littérature ;
- la direction du théâtre, des arts multidisciplinaires et des arts du cirque ;
- la direction de la planification et des programmes ;
- la direction des communications, du mécénat et des territoires ;
- et la direction générale de l'administration qui inclut la direction des technologies de l'information.

Mandat, produits et services

Le CALQ gère un ensemble de programmes d'aide financière. Il offre aux écrivains et aux artistes professionnels des bourses destinées à soutenir la recherche et la création, le perfectionnement, les résidences à l'étranger, les déplacements, la promotion, la commande d'œuvre, l'accueil en résidence, les spectacles littéraires ou de contes. Il attribue également des bourses de carrière aux créateurs ayant plus de vingt ans de pratique et ayant marqué de façon notable leur discipline. Le CALQ contribue également à la reconnaissance des créateurs par la remise de prix à la création et à l'excellence artistiques. Il propose aux organismes artistiques sans but lucratif des programmes de subventions pour soutenir leur fonctionnement, leurs projets de production, de promotion, de développement de marchés ou de diffusion, de tournées au Québec et hors Québec, d'accueil de spectacles étrangers et d'organisation d'événements nationaux et internationaux. Le CALQ soutient également des associations professionnelles d'artistes, des regroupements nationaux et des organismes de services œuvrant dans le domaine des arts et des lettres.

Le CALQ vise à assurer une consolidation durable et un financement diversifié des organismes. Le programme Mécénat Placements Culture attribue des subventions de contrepartie aux résultats nets des campagnes de collectes de fonds privés permettant le développement de fonds de dotation et de fonds de réserve. En plus des programmes de soutien, le CALQ offre des mesures d'accompagnement supplémentaires aux organismes en difficulté.

Le CALQ mène régulièrement des consultations auprès des milieux artistique et littéraire et avise la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine sur toute question relevant de sa compétence. Il coopère avec le réseau gouvernemental de la culture, incluant le Ministère et l'ensemble des sociétés d'État du réseau. Il collabore aux travaux de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec et participe à son comité de direction. Le CALQ conclut des ententes avec des partenaires du Québec et de l'étranger pour favoriser les échanges entre les milieux artistique et littéraire, notamment par le moyen d'un réseau d'ateliers-résidences. Enfin, il entretient des rapports étroits avec les autres conseils des arts et organismes qui soutiennent les arts au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde. Il est membre du réseau des Organismes publics de soutien aux arts du Canada (OPSAC) et de la Fédération internationale des conseils des arts et agences culturelles (FICAAC).

Le CALQ présente tous ses programmes et fournit des renseignements relatifs à son organisation et à ses activités sur son site Web. Il publie également le bulletin de liaison *Nouvelles du CALQ*, le bulletin statistique *Constats du CALQ* et des études touchant les arts et les lettres.

Outre ses programmes, le CALQ gère, avec l'autorisation du gouvernement et selon des modalités fixées par ce dernier, tout programme ou mesure d'aide financière dont il est chargé par un ministère ou un organisme public.

Les modalités d'attribution des bourses et des subventions s'appuient sur le mode de l'évaluation au mérite par des jurys et des comités consultatifs formés de pairs des milieux artistiques et culturels ; le CALQ fait aussi appel, dans certaines circonstances, à des appréciateurs issus du milieu artistique. Les processus précisant le fonctionnement de l'évaluation par les pairs font l'objet d'un document spécifique et sont présentés dans la documentation de ses programmes ; tous sont accessibles sur le site Web du CALQ.

Performance budgétaire du CALQ

Le CALQ a engagé, en 2011-2012, 93 M$ pour réaliser ses activités. De cette somme il a consacré près de 86 M$ à l'aide financière (92,4 %), dont 10,3 M$ en bourses aux artistes et aux écrivains professionnels, 67,4 M$ en subventions aux organismes artistiques, 7,6 M$ pour les mesures du programme Mécénat Placements Culture et 0,6 M$ destinés à la tenue des comités consultatifs et jurys. Enfin, 7,1 M$ ont été affectés à l'administration interne du CALQ (7,6 %).

Pour la dernière année du plan stratégique triennal, l'aide financière accordée en bourses aux artistes et aux écrivains a augmenté de 3,2 % par rapport à l'an un du plan. Les montants accordés en subventions aux organismes ont diminué de 3,2 %[2].

Le rayonnement des artistes et des organismes québécois à l'international

- La présence d'artistes et d'organismes québécois soutenus par le CALQ se manifeste dans plus de 60 pays, notamment grâce aux bourses de déplacement, aux possibilités de séjourner dans un studio ou un atelier-résidence, ou grâce aux subventions à la tournée. Le CALQ soutient un peu plus de six spectacles québécois qui sont présentés à travers le monde à chaque jour.
- Le CALQ a consacré 7,4 M$, en 2011-2012 pour soutenir des projets favorisant le rayonnement d'artistes, d'écrivains et d'organismes québécois à l'extérieur du Québec et sur la scène internationale ainsi que pour accueillir des productions et des artistes étrangers au Québec.

Budget du Conseil des arts et des lettres du Québec

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
	$	$	$
DISPONIBILITÉ POUR ENGAGEMENTS			
Gouvernement du Québec	**97 107 998**	**87 268 556**	**88 799 495**
Aide financière	89 423 700	80 862 956	82 390 319
Administration	7 684 298	6 405 600	6 409 176
Intérêts	**153 989**	**383 799**	**460 986**
Revenus totaux	**97 261 987**	**87 652 355**	**89 260 481**
Retours de bourses ou de subventions des années antérieures*	2 780 530	4 857 892	3 522 915
Total Disponibilité pour engagements	**100 042 517**	**92 510 247**	**92 783 396**
ENGAGEMENTS			
Aide financière	**92 260 722**	**85 566 197**	**85 958 264**
Bourses aux artistes et aux écrivains professionnels	10 008 668	10 207 880	10 327 446
Subventions aux organismes	69 685 690	65 560 582	67 438 731
Subventions d'appariement dans le cadre du programme Placements Culture**	12 087 891	9 284 740	7 620 185
Comités et jurys	478 473	512 995	571 902
Administration	**7 684 407**	**6 969 821**	**7 074 169**
Total Engagements	**99 945 129**	**92 536 018**	**93 032 433**
(Déficit) / excédent d'exercice	**97 388**	**(25 771)**	**(249 037)**
Excédent cumulé au début	**194 836**	**292 224**	**266 453**
Excédent cumulé à la fin	**292 224**	**266 453**	**17 416**

* Les retours de bourses ou de subventions accordées au cours des exercices antérieurs à 2011-2012 sont présentés en annulation des dépenses de l'exercice 2011-2012 aux états financiers.
** Le programme porte, depuis le 1er avril 2011, le nom de Mécénat Placements Culture.

[2] Le financement de l'Orchestre symphonique de Montréal ne dépend plus du budget du CALQ.

- 4,6 M$ ont été accordés en subventions à des organismes artistiques et littéraires pour la réalisation de projets de diffusion hors Québec, de circulation d'œuvres, de prospection, de développement de marchés, de traduction ou de coordination de présences collectives dans des salons, festivals, événements artistiques et marchés internationaux. En 2011-2012, le CALQ a lancé un nouveau prix visant à souligner la qualité exceptionnelle d'une tournée au Canada ou aux États-Unis ou sur les deux territoires par un organisme québécois. La compagnie de cirque Les 7 doigts de la main est la première lauréate du *Prix du CALQ pour la meilleure tournée au Canada et aux États-Unis*, doté d'un montant de 10 000 $.

- Le CALQ a créé une mesure nouvelle de soutien à la coproduction internationale. Lancée en septembre 2011, cette mesure permet aux organismes québécois de bénéficier d'une subvention de contrepartie d'un maximum de 50 000 $ venant appuyer l'investissement monétaire de coproducteurs établis à l'extérieur du Québec.

- Le CALQ a soutenu des créateurs et des organismes pour leur participation à neuf événements majeurs au Pays-Bas, en France, en Allemagne et aux États-Unis. Il a également participé aux célébrations du 50e anniversaire de la Délégation générale du Québec à Paris et a organisé, conjointement avec l'Institut français et la Délégation, une rencontre publique sur le thème de la culture et de la langue française dans l'univers numérique lors de l'événement Expolangues 2012, à Paris.

- Le réseau de résidences de création artistique développé par le CALQ est en constante évolution. En 2011-2012, 25 ententes avec des partenaires étrangers ont permis d'offrir des lieux d'accueil pour un séjour de création dans un studio ou un atelier-résidence. Au cours de l'exercice, 53 artistes et écrivains québécois ont obtenu un soutien du CALQ pour accomplir une résidence à l'extérieur du Québec. De plus, deux nouvelles ententes ont été signées avec des partenaires de l'Inde et de la Bavière.

- En 2011-2012, 619 bourses, totalisant plus de 0,8 M$, ont été accordées à des artistes et des écrivains pour leur déplacement à l'extérieur du Québec, leur permettant de participer à des activités liées à la pratique de leur art ou susceptibles d'accroître leur rayonnement et de développer leur carrière.

Développement de la stratégie numérique de la culture

Au cours de la dernière année, le développement d'une stratégie numérique de la culture a été un dossier majeur pour le CALQ. À la demande de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), le CALQ a déposé le 11 novembre 2011 le rapport intitulé *Faire rayonner la culture québécoise dans l'univers numérique – Éléments pour une stratégie numérique de la culture*. Ce rapport, disponible en ligne, présente 37 scénarios d'action. Dans le cadre de ces travaux, le CALQ a réalisé une vaste démarche de consultation auprès du milieu et des secteurs artistiques. Il a coordonné la tenue de trois forums qui ont rassemblé plus de 400 personnes. Ces travaux ont déjà des retombées sur les programmes du CALQ, en particulier ceux du secteur des nouveaux médias, appelé à changer de nom, afin de mieux répondre aux nouvelles réalités de la pratique artistique dans ce domaine.

Au cours de cette période, le CALQ a mis en œuvre une première mesure d'aide financière intitulée *Plateformes et réseaux numériques*, s'adressant aux organismes de toutes les disciplines artistiques. Grâce à cette mesure, le CALQ a soutenu 14 projets novateurs utilisant les technologies numériques, et ce pour un montant de 500 000 $. Ces projets touchent les arts de la scène, les arts médiatiques, le cinéma et la vidéo ainsi que l'édition spécialisée. Le conseil d'administration du CALQ a aussi adopté la création d'un nouveau champ disciplinaire, le secteur des arts numériques.

Mécénat Placements Culture

Au 31 mars 2012, ce sont 271 organismes de la culture et des communications qui ont été acceptés au programme Mécénat Placements Culture depuis sa mise en opération. L'exercice 2011-2012 marque la sixième année d'existence du programme qui s'adresse aux clientèles du CALQ, du MCCCF, de la Société de développement des entreprises culturelles et de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'aide financière allouée à 76 organismes s'est élevée cette année à 7,6 M$, dont 2,5 M$ accordés à 36 organismes admissibles au CALQ.

Prestation électronique des services

Le CALQ a déposé un dossier d'affaires au Conseil du Trésor pour la mise en place d'une prestation électronique des services destinée à faciliter les échanges avec sa clientèle. Au 31 mars 2012, le plan de la prestation électronique des services (PES) était en attente d'approbation.

Bilan du Plan stratégique 2009-2012

En plus des résultats relatifs à l'exercice financier 2011-2012, le CALQ présente, tout au long de ce rapport annuel de gestion, les résultats liés à son plan stratégique triennal. Son prochain plan stratégique, en cours d'élaboration, couvrira un horizon de quatre ans, soit la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2016.

Objectif 1 : Adapter les mesures de soutien aux artistes et aux organismes en tenant compte de l'évolution des milieux artistique et littéraire.

INDICATEUR 1.1 : État d'avancement des révisions de programmes et nombre de programmes révisés.

CIBLES : Deux programmes d'ici 2012 :
- 2010 : Programme de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels
- **2012 : Programme de soutien aux associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services**

Résultats 2009-2010	Résultats 2010-2011	Résultats 2011-2012	Page
- Un programme de bourses révisé : nouvelles catégories de bourses; nouveaux volets; précision de règles d'admissibilité, notamment pour les œuvres littéraires hypermédiatiques. - Première phase de révision du programme destiné aux associations professionnelles d'artistes, aux regroupements nationaux et aux organismes de services. - Nouvelle mesure ponctuelle Relance Culture (organismes).	- Programme de bourses : adoption des nouveaux critères d'évaluation. - Révision en cours du programme destiné aux associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services, 5 rencontres de travail avec les clientèles concernées.	- Révision terminée du programme de soutien aux associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services. Les modifications qui en découlent entreront en vigueur à compter de 2012-2013. - Approbation du conseil d'administration pour la création d'un nouveau champ artistique disciplinaire : les arts numériques. - Chantier de réflexion sur le numérique donnant lieu à la nouvelle mesure *Plateformes et réseaux numériques*. D'autres mesures sont à venir. - Révision de l'ensemble des critères d'évaluation en prévision de l'inscription au fonctionnement pluriannuel des organismes artistiques et littéraires. ☑	24

INDICATEUR 1.2 : Éventail des mesures de soutien et répartition du soutien financier.

- **1 389 bourses** accordées (bourses de recherche et création, déplacement, promotion, perfectionnement, studios et ateliers-résidences, spectacles littéraires ou de contes, commandes d'œuvres) : **10 M$** - **615 organismes** soutenus (création, production, diffusion, services, accueil) : **69,7 M$** - **Placements Culture : 65 organismes du CALQ** soutenus : **6,4 M$** (38 organismes du MCCCF, de la SODEC et de BAnQ soutenus pour 5,7 M$)	- **1 463 bourses** accordées (bourses de recherche et création, déplacement, promotion, perfectionnement, studios et ateliers-résidences, spectacles littéraires ou de contes, commandes d'œuvres) : **10,2 M$** - **659 organismes** soutenus (création, production, diffusion, services, accueil) : **65,6 M$** - **Placements Culture : 41 organismes du CALQ** soutenus : **5 M$** (31 organismes du MCCCF, de la SODEC et de BAnQ soutenus pour 4,3 M$)	- **1 498 bourses** accordées (bourses de recherche et création, déplacement, promotion, perfectionnement, studios et ateliers-résidences, spectacles littéraires ou de contes, commandes d'œuvres) : **10,3 M$** - **674 organismes** soutenus (création, production, diffusion, services, accueil) : **67,4 M$** - **Mécénat Placements Culture : 36 organismes du CALQ** soutenus : **2,5 M$** (40 organismes du MCCCF, de la SODEC et de BAnQ soutenus pour 5,1 M$)	24

Objectif 2 : Stimuler le partenariat et les initiatives de soutien du secteur privé.

INDICATEUR 2.1 : Nombre et type d'activités de promotion du programme Placements Culture.[1]

CIBLE : Trois d'ici 2012 :
- 2009-2010 : 20 activités d'information dans 8 régions du Québec.
- 2010-2011 : 8 activités de promotion dans 8 régions.
- **2011-2012 : 8 activités de promotion dans 8 régions.**

Résultats 2009-2010	Résultats 2010-2011	Résultats 2011-2012	Page
- 45 activités d'information et de promotion dans 10 régions.	- 19 activités d'information et de promotion dans 7 régions. - Développement d'un site d'information sur le Web.	- 8 activités d'information et de promotion dans 5 régions. - Démarrage des Journées MPC et création de comités régionaux visant la promotion du mécénat. - Poursuite de l'optimisation du site Web. - Émission de 19 communiqués destinés aux régions. ☑	41

[1] Le programme porte, depuis le 1er avril 2011, le nom de Mécénat Placements Culture.

☑ = cible atteinte

Objectif 3 : Contribuer aux initiatives gouvernementales visant l'amélioration des conditions de pratique des créateurs.

INDICATEUR 3.1 : Nombre d'enquêtes sur les professions artistiques menées en collaboration avec l'Observatoire de la culture et des communications du Québec.

CIBLE : Deux enquêtes par année

Résultats 2009-2010	Résultats 2010-2011	Résultats 2011-2012	Page
- Enquête terminée sur les écrivains québécois et en cours d'analyse. - Démarrage des enquêtes auprès des danseurs/chorégraphes.	- Rapport de l'enquête sur les écrivains québécois en voie d'être diffusé. - Enquêtes auprès des danseurs/chorégraphes et des artistes en arts visuels du Québec en cours.	- Rapport d'enquête sur les écrivains diffusé en septembre 2011. - Rapport sur les danseurs/chorégraphes en voie d'être diffusé. - Enquête sur les artistes en arts visuels en cours.	42

Objectif 4 : Assurer une veille sur la place des femmes dans l'attribution de l'aide financière, en concertation avec les partenaires.

INDICATEUR 4.1 : Identification des éléments essentiels à un processus d'analyse différenciée selon les sexes.

CIBLE : D'ici 2012

Résultats 2009-2010	Résultats 2010-2011	Résultats 2011-2012	Page
- Activités de veille statistique sur l'attribution de l'aide financière aux femmes et aux hommes.	- Activités de veille statistique sur l'attribution de l'aide financière aux femmes et aux hommes. - Présentation d'éléments d'information concernant la loi sur l'équité salariale aux organismes associatifs.	- Activités de veille statistique sur l'attribution de l'aide financière aux femmes et aux hommes. ☑	43

INDICATEUR 4.2 : Répartition en pourcentage des femmes et des hommes dans l'attribution des bourses du Conseil et dans la rémunération du personnel artistique œuvrant au sein des organismes soutenus par le Conseil.

CIBLE : Suivi annuel

- Bourses accordées selon le sexe : 48 % aux femmes; 52 % aux hommes. - Rémunération du personnel artistique dans 314 organismes soutenus au fonctionnement en 2007-2008 : 43 % aux femmes; 57 % aux hommes.	- Bourses accordées selon le sexe : 48 % aux femmes; 52 % aux hommes. - Rémunération du personnel artistique dans 380 organismes soutenus au fonctionnement en 2008-2009 : 42 % aux femmes; 58 % aux hommes.	- Bourses accordées selon le sexe : 47 % aux femmes; 53 % aux hommes. - Rémunération du personnel artistique dans 397 organismes soutenus au fonctionnement en 2009-2010 : 43 % aux femmes; 57 % aux hommes. ☑	43

Objectif 5 : Reformuler la Politique de prix et de reconnaissances publiques du Conseil afin de mieux valoriser la création et l'excellence artistique et littéraire.

INDICATEUR 5.1 : Nombre de prix et montants accordés par le Conseil selon le type de reconnaissance (prix disciplinaires, bourses de carrière et prix à la création).

CIBLES : 31 prix et bourses d'ici 2012 :
- 21 prix par année
- attribution biennale de 4 bourses de carrière en 2010-2011
- 2 bourses de carrière en cinéma par année

Résultats 2009-2010	Résultats 2010-2011	Résultats 2011-2012	Page
26 prix et bourses de carrière accordés pour un total de 324 500 $: - 20 prix; - 6 bourses de carrière dont 2 en cinéma.	28 prix et bourses de carrière accordés pour un total de 329 500 $: - 22 prix; - 6 bourses de carrière dont 2 en cinéma.	26 prix et bourses de carrière accordés pour un total de 337 000 $: - 20 prix remis à des artistes et des écrivains; - 1 nouveau prix remis à un organisme; - 5 bourses de carrière dont une en cinéma (fusion des deux bourses en une seule). ☑	44

Objectif 6 : Prendre en compte l'influence des technologies numériques et des pratiques émergentes sur le développement des disciplines et réaliser des projets pilotes au regard des principaux constats.

INDICATEUR 6.1 : Nombre de projets pilotes réalisés.

CIBLES : Réalisation de deux projets pilotes :
- 2010 : bourses en littérature
- 2011 : périodiques culturels

Résultats 2009-2010	Résultats 2010-2011	Résultats 2011-2012	Page
- Élaboration du premier projet pilote : admissibilité des œuvres littéraires hypermédiatiques. - Réflexion sur l'admissibilité des périodiques numériques.	- Mise en œuvre du projet pilote sur l'admissibilité des œuvres littéraires hypermédiatiques. - Poursuite de la réflexion sur l'admissibilité des périodiques numériques.	- Consultation élargie nommée @lon : Arts et lettres – option numérique. - Mise en œuvre d'une première mesure d'aide financière intitulée *Plateformes et réseaux numériques* s'adressant aux organismes de toutes les disciplines : 14 projets soutenus pour 0,5 M$. - Poursuite du projet pilote sur les œuvres littéraires hypermédiatiques. - Mise en application de l'admissibilité des périodiques numériques au programme de périodiques culturels pour un soutien au fonctionnement en 2012-2013. ☑	46

Objectif 7 : Poursuivre les échanges et la consultation avec les conseils régionaux de la culture, les associations professionnelles, les regroupements nationaux et les organismes de services et soutenir leurs activités.

INDICATEUR 7.1 : Nombre d'organismes consultés.

CIBLE : Consultation annuelle de 30 organismes (associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux, organismes de services et conseils régionaux de la culture)

Résultats 2009-2010	Résultats 2010-2011	Résultats 2011-2012	Page
Les représentants de 32 organismes ont assisté, en juin 2009, à la présentation des activités réalisées par le Conseil en 2008-2009.	Les représentants de 33 organismes ont assisté, en juin 2010, à la présentation des activités réalisées par le Conseil en 2009-2010.	Les représentants de 25 organismes ont assisté, en juin 2011, à la présentation des activités réalisées par le CALQ en 2010-2011. ☑	47

INDICATEUR 7.2 : Montants accordés par le Conseil aux associations professionnelles, aux regroupements nationaux et aux organismes de services.

31 organismes soutenus pour un total de 3,7 M$.	33 organismes soutenus pour un total de 3,8 M$.	31 organismes soutenus pour un total de 3,7 M$.	47

Objectif 8 : Améliorer le soutien à la diffusion et la circulation des œuvres et des productions sur le territoire québécois.

INDICATEUR 8.1 : Nombre de mesures incitatives pour favoriser la diffusion et la circulation des œuvres et des productions sur le territoire québécois.

CIBLE : Deux mesures d'ici 2012

Résultats 2009-2010	Résultats 2010-2011	Résultats 2011-2012	Page
- Amélioration budgétaire du soutien à la diffusion et à la circulation d'œuvres et de productions sur le territoire québécois : 19,1 M$ (+ 4,1 %).	- Amélioration budgétaire du soutien à la diffusion et à la circulation d'œuvres et de productions sur le territoire québécois : 19,5 M$ (+ 2 %). - Intégration du soutien à la circulation intrarégionale et interrégionale dans le cadre de certaines ententes régionales. - Soutien au Conseil québécois de la musique en vue d'un projet de structuration de la circulation de la musique au Québec.	- Amélioration budgétaire du soutien à la diffusion et à la circulation d'œuvres et de productions sur le territoire québécois : 20,1 M$ (augmentation de 2,9 %). - Prolongement du soutien du CALQ au Conseil québécois de la musique en vue d'un projet de structuration de la circulation de la musique au Québec. ☑	49

Objectif 8 : Améliorer le soutien à la diffusion et la circulation des œuvres et des productions sur le territoire québécois (suite).

INDICATEUR 8.2 : Représentativité des disciplines dans la répartition de l'aide aux diffuseurs spécialisés.

CIBLE : 100 % des disciplines représentées dans la répartition de l'aide financière

Résultats 2009-2010	Résultats 2010-2011	Résultats 2011-2012	Page
100 % des disciplines représentées sous la responsabilité du CALQ.	100 % des disciplines représentées sous la responsabilité du CALQ.	100 % des disciplines représentées sous la responsabilité du CALQ. ☑	50

Objectif 9 : Actualiser le cadre d'action régionale du Conseil et maintenir la diversité du financement.

INDICATEUR 9.1 : Production d'un cadre d'action régionale actualisé.

CIBLE : Réalisation en 2010 et suivi du cadre d'action actualisé à partir de 2011

Résultats 2009-2010	Résultats 2010-2011	Résultats 2011-2012	Page
Cadre d'intervention pour la signature des ententes régionales approuvé par le conseil d'administration en octobre 2009.	Mise en œuvre du cadre d'intervention pour la signature des ententes régionales.	Poursuite de la mise en œuvre et suivi du cadre d'intervention. ☑	51

INDICATEUR 9.2 : Maintien du soutien régional aux artistes et aux organismes dans le cadre des ententes avec des partenaires privés ou publics.

CIBLE : Renouvellement des ententes avec les régions éloignées en 2010

12 ententes sur 16 en processus de renouvellement dont 4 en régions éloignées.	12 ententes renouvelées dont 3 en régions éloignées.	7 ententes renouvelées dont 4 en régions éloignées. ☑	51

Objectif 10 : Consolider et poursuivre le développement des mesures de soutien aux créateurs autochtones.

INDICATEUR 10.1 : Nombre de mesures destinées aux artistes et aux écrivains autochtones.

CIBLE : Deux mesures d'ici 2012

Résultats 2009-2010	Résultats 2010-2011	Résultats 2011-2012	Page
- Mise en œuvre de l'entente avec le Nunavik prévoyant des bourses aux artistes du territoire et mise en œuvre du programme de résidences. - Formation d'un comité d'experts pour l'élaboration d'un programme national de bourses aux artistes autochtones et inuits.	- Signature de l'Entente régionale avec la Conférence régionale des élus de Montréal soutenant les pratiques des artistes et écrivains professionnels autochtones. - Poursuite du projet d'étendre cette initiative à l'ensemble des régions.	Maintien du soutien aux pratiques des artistes et écrivains professionnels autochtones de l'île de Montréal et du Fonds du Nunavik pour les arts et les lettres. ☑	53

INDICATEUR 10.2 : Nombre d'activités de promotion des mesures mises en œuvre.

CIBLE : Sensibilisation de l'ensemble des communautés visées lors du lancement des mesures

- Communiqué de presse annonçant les premiers boursiers inuits. - Conférence de presse - Promotion sur le territoire - Traduction du programme	- L'intégration du volet autochtone à l'entente de Montréal a été réalisée en étroite collaboration avec les clientèles concernées. - Promotion du Fonds du Nunavik assurée par l'Institut culturel Avataq.	Maintien des partenariats avec l'Administration régionale Kativik, Avataq et le comité arts et culture du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, en vue de la promotion des mesures. ☑	53

Objectif 11 : Contribuer au rayonnement des artistes, des écrivains et des organismes sur la scène internationale en favorisant le partenariat, la réciprocité et le soutien à des événements majeurs.			
INDICATEUR 11.1: Taux de réponse en nombre aux demandes de bourses de déplacement.			
CIBLE : Augmentation de 46 % à 50 % du taux de réponse en 2009-2010 par rapport à 2008-2009.			
Résultats 2009-2010	**Résultats 2010-2011**	**Résultats 2011-2012**	**Page**
Taux de réponse de 54 % : 531 bourses de déplacement pour un total de 0,8 M$ (vs 46 % en 2008-2009 et 455 bourses pour 0,7 M$).	Taux de réponse de 61 % : 592 bourses de déplacement pour un total de 0,9 M$.	Taux de réponse de 58 % : 619 bourses de déplacement pour un total de 0,8 M$. ☑	54
INDICATEUR 11.2 : Montant alloué aux tournées internationales.			
CIBLE : Augmentation de 10 % en 2009-2010 du montant alloué par rapport à 2008-2009.			
4 M$ accordés à la tournée hors Québec (vs 2,5 M$ en 2008-2009 : 59 % d'augmentation, due à des fonds spéciaux du gouvernement du Québec).	3,3 M$ accordés à la tournée hors Québec.	3,6 M$ accordés à la tournée hors Québec. ☑	55
INDICATEUR 11.3 : Nombre d'ententes conclues avec des partenaires incluant les ateliers-résidences (excluant l'accueil).			
CIBLE : 29 ententes			
- 23 ententes offrant des lieux d'accueil, studios et ateliers-résidences à l'étranger. - 39 artistes soutenus.	- 23 ententes offrant des lieux d'accueil, studios et ateliers-résidences à l'étranger. - 38 artistes soutenus.	- 25 ententes offrant des lieux d'accueil, studios et ateliers-résidences à l'étranger, et signature de deux nouvelles ententes. - 53 artistes et écrivains soutenus.	55
INDICATEUR 11.4 : Présence d'artistes et d'organismes soutenus dans le cadre des événements majeurs identifiés et montants attribués.			
CIBLE : Deux événements majeurs en 2009-2010.			
- Festival d'Avignon - Festival de Cervantino - Festival de marionnettes de Tolosa	- Festival international de danse contemporaine de la biennale de Venise. - Festival littéraire *Étonnants voyageurs* (France). - Symposium international de l'ISEA (vitrine consacrée aux arts numériques). - *South by Southwest* (É.-U.) marché consacré aux musiques indépendantes et au cinéma.	- Québec à Groningue (Pays-Bas) - Planète Québec, *South by Southwest* (É.-U.) - J'entends frapper [ma gang du Québec], Festival Artdanthé et Festival Exit (France); Festval Via (France-Belgique); Événement Saguenay en 8 compagnies (France). - 50e anniversaire de la Délégation du Québec à Paris et Expolangues 2012. ☑	57

Objectif 12 : Mettre en œuvre les nouvelles règles découlant de la modernisation de la gouvernance du Conseil.

INDICATEUR 12.1 : État d'avancement de la mise en œuvre des nouvelles règles de gouvernance des sociétés d'État.

CIBLE : Mise en œuvre des mesures prévues à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et des ajustements introduits au *Projet de Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*

Résultats 2009-2010	Résultats 2010-2011	Résultats 2011-2012	Page
- Nomination d'une nouvelle présidente du conseil d'administration et d'un administrateur membre d'un ordre professionnel en comptabilité. - Création des trois comités prévus dans la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* : vérification, gouvernance et éthique, ressources humaines. - Mise en place du Comité des programmes.	- Mise en place d'un processus d'évaluation du conseil d'administration et de ses membres. - Mise à jour du règlement de régie interne du conseil d'administration.	- Mise en place d'un processus d'évaluation du poste de président-directeur général. - Mise en place d'un profil de compétences et d'expérience en vue de la nomination des nouveaux membres du conseil d'administration. - Mise à jour du *Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs*. - Révision de la composition des comités du conseil d'administration afin de respecter les dispositions désignant les administrateurs du CALQ qui se qualifient comme membres indépendants. ☑	59

Objectif 13 : Élaborer un plan de développement de prestation électronique des services pour le Conseil.

INDICATEUR 13.1 : État d'avancement de l'élaboration du plan de développement.

CIBLE : Dépôt du plan de développement de prestation électronique des services pour 2012

Résultats 2009-2010	Résultats 2010-2011	Résultats 2011-2012	Page
Analyses préliminaires de systèmes pouvant soutenir la prestation électronique des services.	Révision et dépôt du dossier d'affaires de la prestation électronique des services au Conseil de Trésor.	Plan de la prestation électronique des services en attente d'approbation par le Conseil du Trésor. ☑	59

Objectif 14 : Développer une culture de la reconnaissance des ressources humaines en misant sur le développement des compétences et la participation à l'organisation du travail.

INDICATEUR 14.1 : Mesures réalisées en matière de soutien, de reconnaissance et de participation du personnel.

CIBLES : Quatre d'ici 2012 :
- 2010-2011 : plan de reconnaissance des employés.
- 2010-2011 : plan de formation, de perfectionnement et de développement des compétences individuelles et collectives des employés.
- chaque année : rencontres consultatives avec le personnel.
- **2011-2012 : premier indice de satisfaction des employés sur la reconnaissance.**

Résultats 2009-2010	Résultats 2010-2011	Résultats 2011-2012	Page
- 6 rencontres d'information du PDG avec le personnel à la suite des réunions du conseil d'administration. - 1 journée d'échanges sur le plan d'action annuel avec tous les employés. - 2 journées d'échanges thématiques avec les professionnels. - Rencontres d'équipe par direction.	- 6 rencontres d'information du PDG avec le personnel à la suite des réunions du conseil d'administration. - 2 journées d'échanges avec le personnel sur les processus d'évaluation. - 1 séance d'information sur le harcèlement en milieu de travail. - Rencontres d'équipe par direction.	- Signature de la convention collective des employés appartenant au Syndicat de la fonction publique du Québec et entente de principe avec les professionnels et professionnelles du CALQ sur le renouvellement de leur convention collective. - 5 rencontres d'information du PDG avec le personnel à la suite des réunions du conseil d'administration. - Rencontres d'équipe régulières dans chaque direction. - Consultation à l'interne sur la révision des critères d'évaluation des organismes soutenus au fonctionnement.	60

ENJEU 1

LE SOUTIEN AU DYNAMISME ET À L'EXCELLENCE DE LA CRÉATION ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE, DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC

ORIENTATION 1

Adapter les programmes d'aide financière à la diversité et au développement de la pratique artistique et littéraire.

AXE 1

Le soutien aux artistes, aux écrivains et aux organismes

OBJECTIF 1

Adapter les mesures de soutien aux artistes et aux organismes en tenant compte de l'évolution des milieux artistique et littéraire.

INDICATEUR 1.1

État d'avancement des révisions de programmes et nombre de programmes révisés.

CIBLE

Deux programmes d'ici 2012 :

- 2010 : Programme de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels
- 2012 : Programme de soutien aux associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services

RÉSULTATS

Le CALQ a atteint sa cible avec la révision des deux programmes.

En 2011-2012, le CALQ a terminé la révision du programme de soutien aux associations professionnelles d'artistes, aux regroupements nationaux et aux organismes de services. Les modifications qui en découlent entreront en vigueur à compter de 2012-2013.

Le conseil d'administration a approuvé la création d'un nouveau champ artistique disciplinaire : les arts numériques.

Le CALQ a aussi mis en œuvre la mesure *Plateformes et réseaux numériques* qui s'adresse aux organismes de l'ensemble des disciplines artistiques. En 2011-2012, le CALQ a ainsi soutenu 14 projets dans le cadre de cette nouvelle mesure pour un montant total de 0,5 M$.

Enfin, le CALQ a revu l'ensemble des critères d'évaluation en prévision de l'inscription au fonctionnement pluriannuel des organismes artistiques et littéraires du printemps 2012.

INDICATEUR 1.2

Éventail des mesures de soutien et répartition du soutien financier :

- Variété des bourses accordées aux artistes et aux écrivains : répartition selon le programme, le volet, la discipline, la catégorie (type de bourses), les années de pratique professionnelle et la région.
- Variété des subventions accordées aux organismes : répartition selon le type de soutien, le programme, le volet, la discipline, la taille des organismes et la région.

RÉSULTATS

Le CALQ attribue des bourses et des subventions : les bourses sont destinées aux artistes et aux écrivains professionnels et les subventions aux organismes artistiques et littéraires sans but lucratif.

LES BOURSES AUX ARTISTES ET AUX ÉCRIVAINS

Un des éléments déterminants du dynamisme culturel du Québec s'explique par la force et la qualité de la création artistique. Le CALQ base son soutien financier sur l'évaluation des projets les plus méritants. En plus de s'adapter à l'évolution des pratiques artistiques et littéraires, le CALQ s'assure que ses mesures de soutien soient diversifiées et conviennent aux différentes étapes de la carrière des créateurs. Il fait également des approches pour joindre et soutenir les créateurs sur l'ensemble du territoire.

Pour l'ensemble de ses programmes destinés aux individus, le CALQ a accordé, en 2011-2012, 1 498 bourses à 1 319 artistes et écrivains professionnels. Le CALQ a ainsi pu répondre à 28 % des demandes de bourses qui lui ont été adressées. Comparativement à l'année 2010-2011, 35 bourses et près de 120 000 $ de plus ont été attribués.

Les rapports de bourses remis au CALQ par les artistes et les écrivains témoignent des retombées de leurs projets, de l'amélioration de leur condition de création et des répercussions sur le développement de leur carrière.

Les tableaux 1 à 4 montrent la répartition des bourses et des sommes accordées en 2011-2012 selon différents regroupements (le programme et le volet, la discipline, la catégorie et les régions administratives). Ils démontrent l'éventail des mesures de soutien dont dispose le CALQ.

> Selon le programme et le volet

Les bourses de recherche, de création et de perfectionnement donnent aux artistes la possibilité de contribuer au développement de leur domaine artistique par l'exploration des ressources et des technologies de pointe ; elles facilitent les activités de création pouvant conduire à la production et à la diffusion.

Le CALQ appuie aussi, selon les disciplines artistiques, des projets de commandes d'œuvres, de promotion et de déplacement. Les bourses qui s'y rattachent permettent aux créateurs de répondre à des invitations officielles et ont une influence positive sur le développement de leur carrière et de leur réseau, en contribuant à leur rayonnement au Québec et à l'étranger. Les séjours en studios et ateliers-résidences répondent également à ces objectifs et permettent aux artistes une immersion complète dans des contextes culturels et de création particuliers.

Les bourses attribuées dans le cadre des ententes spécifiques avec des partenaires régionaux visent notamment à soutenir des projets qui s'inscrivent dans des initiatives de partenariat en lien avec la collectivité ainsi que des projets de diffusion d'œuvres artistiques et littéraires.

D'autres bourses ont pour but de récompenser l'excellence artistique ou littéraire (prix du CALQ) ou de souligner l'apport artistique d'un artiste ou d'un écrivain au développement de sa discipline et à la vitalité de la culture québécoise (bourses de carrière).

TABLEAU 1

Nombre de bourses et montants accordés selon le programme et le volet

	2009-2010		2010-2011		2011-2012		Taux de réponse 2011-2012
	Bourses accordées		Bourses accordées		Bourses accordées		
Programme et volet	**Nombre**	**$**	**Nombre**	**$**	**Nombre**	**$**	**Nombre**
Programme de bourses aux artistes et aux écrivains	**1 202**	**9 102 251**	**1 275**	**9 333 784**	**1 315**	**9 310 573**	**28 %**
Commandes d'œuvres	35	276 293	28	226 460	24	216 373	24 %
Déplacement	550	824 575	610	873 422	660	870 861	59 %
Perfectionnement	52	258 830	50	231 958	34	174 863	22 %
Promotion	4	69 500	7	113 535	5	79 000	19 %
Recherche et création	511	7 196 969	533	7 368 843	533	7 428 596	18 %
Spectacles littéraires ou de contes	9	92 084	5	64 066	2	31 400	13 %
Studios et ateliers-résidences	41	384 000	42	455 500	57	509 480	19 %
Ententes régionales	**146**	**541 417**	**160**	**544 596**	**156**	**686 373**	**29 %**
Prix et reconnaissances publiques du Conseil des arts et des lettres du Québec	**26**	**324 500**	**28**	**329 500**	**25**	**327 000**	**16 %**
Bourses de carrière	6	220 000	6	220 000	5	220 000	42 %
Prix du CALQ	20	104 500	22	109 500	20	107 000	14 %
Programme ponctuel de bourses aux artistes professionnels[1]	**15**	**40 500**	**-**	**-**	**2**	**3 500**	**100 %**
Total	**1 389**	**10 008 668**	**1 463**	**10 207 880**	**1 498**	**10 327 446**	**28 %**

[1] En 2009-2010 : Concours culturels des Jeux de la Francophonie.
En 2011-2012 : bourses spéciales pour couvrir des frais d'activités à portée internationale.

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

Le CALQ a accordé, en 2011-2012, 1 498 bourses aux artistes et aux écrivains pour un total de 10,3 M$. De ce nombre, 1 315 s'inscrivaient dans son programme de bourses régulier (9,3 M$), 156 dans le cadre d'ententes régionales (0,7 M$) et 25 prix et reconnaissances publiques ont été remis (0,3 M$).

Près de 72 % de l'aide aux artistes et aux écrivains concernait la recherche et la création (7,4 M$), et 8 % le déplacement (0,9 M$). Ces deux volets se distinguent par leur nombre de bourses élevé : ainsi, 660 bourses de déplacement (44 % du total) et 533 bourses de recherche et de création (36 %) ont été attribuées.

Par rapport à l'année précédente, le nombre de bourses accordées en 2011-2012 a augmenté de 2,4 %, et les sommes allouées se sont accrues de 1,2 %. Le soutien attribué dans le cadre des programmes régionaux s'est accru de 141 777 $ comparativement à l'année précédente, soit une augmentation de 26 %.

L'augmentation du nombre de bourses de déplacement accordé par le CALQ, au cours de l'exercice du Plan stratégique 2009-2012, est à souligner. Ce nombre est passé de 550 en 2009-2010 à 660 en 2011-2012. Il s'agit d'une augmentation de 20 % du nombre de ces bourses et de 6 % des sommes accordées.

> Selon la discipline

Des artistes de toutes les disciplines reconnues par le CALQ ont bénéficié, en 2011-2012, d'un soutien financier pour la réalisation de leurs projets et le développement de leur carrière professionnelle. Le tableau 2 présente le soutien du CALQ selon la discipline artistique.

TABLEAU 2

Nombre de bourses et montants accordés selon la discipline artistique

	2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Bourses accordées		Bourses accordées		Bourses accordées	
Discipline artistique	**Nombre**	**$**	**Nombre**	**$**	**Nombre**	**$**
Arts du cirque	15	91 910	20	83 000	20	80 265
Arts médiatiques	259	2 762 551	263	3 011 256	251	3 167 068
Arts multidisciplinaires	26	152 487	27	130 995	20	141 076
Arts visuels	288	2 298 696	306	2 638 409	310	2 510 837
Danse	73	463 082	66	441 287	88	600 619
Littérature et conte	213	1 624 578	158	1 286 911	180	1 245 793
Métiers d'art	39	340 426	39	324 244	44	296 795
Musique et chanson	376	1 739 412	488	1 725 617	499	1 745 954
Recherche architecturale	12	66 100	13	62 750	13	63 870
Théâtre	88	469 426	83	503 411	73	475 169
Total	**1 389**	**10 008 668**	**1 463**	**10 207 880**	**1 498**	**10 327 446**

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

Dans l'enveloppe budgétaire globale consacrée aux bourses, le prorata de la demande par discipline a été respecté de façon à obtenir un taux de réponse similaire d'un secteur à l'autre. Par ailleurs, 24 % des bourses ont été accordées dans les secteurs des arts visuels, des métiers d'art et de l'architecture (367 bourses). Ces boursiers ont reçu près de 28 % des sommes attribuées à l'ensemble des artistes et des écrivains professionnels, soit 2,9 M$. La majorité des bourses a été versée au secteur des arts visuels (310 bourses).

En arts médiatiques, le CALQ a accordé 251 bourses (17 %) pour un montant de 3,2 M$, soit près de 31 % des sommes.

Au total, 700 bourses ont été allouées en arts de la scène, qui regroupent la danse, la musique, le théâtre, les arts du cirque, et en arts multidisciplinaires. Ce nombre représente 47 % des bourses accordées, alors que les sommes totalisent 3 M$ et représentent près de 30 % de l'ensemble de l'aide accordée aux artistes et écrivains en 2011-2012. Un nombre important de bourses en arts de la scène a été attribué en musique (soit 499 bourses).

Le nombre total de bourses attribuées au secteur de la littérature et du conte s'élève à 180, soit 12 % de l'ensemble des bourses, pour un montant total de 1,2 M$.

Quant à la période couverte par le Plan stratégique 2009-2012, le secteur de la musique et de la chanson se distingue par le nombre de bourses accordées qui a augmenté de 33 % (+ 123) depuis trois ans. Les bourses de déplacement, permettant aux artistes musiciens et chanteurs de se produire à l'étranger notamment dans le cadre d'événements majeurs, expliquent en partie ce phénomène.

> Selon la catégorie de bourses

Depuis 2009-2010, la catégorie Relève offre aux artistes qui ont un maximum de cinq années de pratique, la possibilité de recevoir une première ou une seconde bourse du CALQ (d'un maximum de 15 000 $) ; la catégorie Développement, dont les montants sont plus élevés (25 000 $ et jusqu'à 50 000 $ en arts médiatiques), s'adresse aux artistes qui ont plus de deux ans de pratique artistique. Outre la catégorie Développement, une catégorie intermédiaire (Mi-carrière : maximum 20 000 $) est offerte spécifiquement aux écrivains et aux conteurs. Afin de tenir compte des particularités de ces secteurs, la pratique artistique se mesure en nombre de textes publiés ou de spectacles solos et non en nombre d'années de pratique artistique. Le tableau 3 présente les résultats obtenus avec ces catégories de bourses, dans le cadre du Plan stratégique 2009-2012.

TABLEAU 3

Nombre de bourses et montants accordés selon la catégorie de bourses

	2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Bourses accordées		Bourses accordées		Bourses accordées	
Catégorie de bourses	Nombre	$	Nombre	$	Nombre	$
Développement	1 188	8 461 458	1 313	8 874 663	1 332	9 078 268
Mi-carrière (en littérature et conte seulement)	119	850 320	69	597 797	79	481 319
Relève	82	696 890	81	735 420	87	767 859
Total	**1 389**	**10 008 668**	**1 463**	**10 207 880**	**1 498**	**10 327 446**

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

En apportant des changements aux catégories de bourses, en 2009-2010, le CALQ a reconnu les besoins des créateurs dont la carrière progresse rapidement. Les résultats témoignent de ce transfert souhaité de la relève (692 artistes en 2008-2009) vers les nouvelles catégories, en raison d'une avancée déterminante dans leur cheminement artistique et de la diminution du nombre d'années de pratique requis pour accéder à un soutien plus substantiel, soit dans la catégorie développement. Ces catégories de bourses constituent, en quelque sorte, un indicateur quant à l'évolution de la carrière des artistes.

D'autre part, le CALQ a accordé 38,5 % de ses bourses à des artistes âgés de moins de 35 ans.

> Selon la région

Le CALQ réserve un minimum de 25 % de l'enveloppe consacrée aux bourses, pour les artistes et les écrivains des régions autres que la Capitale-Nationale et Montréal. Le tableau 4 présente la répartition territoriale du nombre de bourses et des montants attribués.

TABLEAU 4

Nombre de bourses et montants accordés selon la région administrative

	2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Bourses accordées		Bourses accordées		Bourses accordées	
Région administrative	**Nombre**	**$**	**Nombre**	**$**	**Nombre**	**$**
Bas-Saint-Laurent	15	139 350	26	171 399	26	188 805
Saguenay–Lac-Saint-Jean	23	160 950	8	67 600	25	145 781
Capitale-Nationale	131	764 143	128	788 831	116	673 791
Mauricie	29	121 063	30	154 362	28	145 803
Estrie	31	223 709	37	261 726	37	209 054
Montréal	888	6 729 153	902	6 578 970	963	7 068 907
Outaouais	18	117 761	34	214 456	21	101 554
Abitibi-Témiscamingue	15	72 946	11	70 000	13	92 000
Côte-Nord	14	65 836	14	58 287	5	27 950
Nord-du-Québec	1	16 000	-	-	1	50 000
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	19	136 038	26	187 330	27	162 051
Chaudière-Appalaches	14	78 684	36	195 158	35	179 144
Laval	13	135 875	19	81 919	15	69 746
Lanaudière	32	235 388	33	175 334	22	104 954
Laurentides	44	229 856	41	299 140	42	257 693
Montérégie	84	672 916	103	831 294	105	761 997
Centre-du-Québec	18	109 000	15	72 074	17	88 216
Total	**1 389**	**10 008 668**	**1 463**	**10 207 880**	**1 498**	**10 327 446**

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

Sur l'ensemble des bourses attribuées par le CALQ en 2011-2012, 64 % ont été accordées dans la région de Montréal (963 bourses), 8 % dans celle de la Capitale-Nationale (116) et près de 28 % dans les autres régions (419). Les artistes et les écrivains de la région de Montréal ont reçu 7,1 M$ (68 % du montant total), ceux de la Capitale-Nationale près de 0,7 M$ (7 %) et ceux des autres régions 2,6 M$ (25 %). Les tableaux complémentaires 36 et 37 de l'Annexe 1 présentent la répartition (en pourcentage) par région administrative.

Par rapport à l'exercice précédent (2010-2011), les sommes accordées dans la région de Montréal ont augmenté de 7 % (+ 489 937 $) alors qu'elles ont diminué de 15 % pour la Capitale-Nationale (- 115 040 $) et de 9 % pour l'ensemble des autres régions du Québec (- 255 331 $). La différence, à la faveur des créateurs montréalais, se situe principalement en bourses de recherche et création et en bourses pour les studios et ateliers-résidences.

Par ailleurs, les ententes entre le CALQ et les partenaires régionaux privilégient, selon la dynamique des milieux, le soutien aux artistes individuels ou la consolidation des organismes artistiques. Les sommes versées annuellement peuvent provenir de diverses sources, soit du CALQ, soit des partenaires. Cette gestion, particulière aux ententes régionales, explique parfois certains écarts quant aux sommes attribuées par le CALQ, d'une année à l'autre.

LES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES

En 2011-2012, un montant de 67,4 M$ (excluant les subventions d'appariement du programme Mécénat Placements Culture[4]) a été accordé à 674 organismes de toutes les régions du Québec. Il s'agit d'un taux de réponse en nombre de 77 % et de 75 % quant aux montants accordés. Comparativement à l'année précédente (2010-2011), l'aide aux organismes artistiques a augmenté de 1,9 M$, soit une hausse de 3 %.

Le CALQ soutient les organismes au mérite, principalement sur l'accomplissement de leur mandat artistique et de l'efficacité organisationnelle. Il reconnaît aussi l'importance de leur vitalité et de leur apport au milieu des arts et des lettres. Ses programmes nationaux sont adaptés à chaque discipline artistique. Par ailleurs, le programme Mécénat Placements Culture, les programmes découlant des ententes signées avec les partenaires des régions et d'autres mesures spéciales s'ajoutent aux programmes nationaux qui ont pour but d'aider les organismes artistiques à réaliser leurs projets de création, de promotion et de diffusion tant au Québec qu'à l'extérieur de ses frontières.

Les tableaux 5 à 9 montrent la répartition du nombre d'organismes soutenus et des montants attribués en 2011-2012 selon différents regroupements (le type de soutien, le programme et le volet, la discipline, la taille des organismes et les régions) et indiquent l'ampleur des mesures de soutien du CALQ.

> Selon le type de soutien

L'appui financier aux organismes permet principalement d'en soutenir le fonctionnement, leur procurant un financement stable pour la réalisation de leur mandat, de leurs orientations artistiques et de leur programmation annuelle. En 2011-2012, le CALQ a maintenu le financement de la majorité des organismes admis en 2008-2009 au soutien au fonctionnement, sur une base pluriannuelle d'une durée de quatre ans.

Sur les 437 organismes retenus pour un soutien au fonctionnement, 68 ont été soutenus pour une année. Par cette mesure, le CALQ veut apporter un appui à des organismes émergents ou de la relève particulièrement méritants ainsi qu'à ceux qui mettent en œuvre des initiatives structurantes (services collectifs, mise en commun de ressources, fusions, etc.) ou qui apportent une contribution complémentaire au développement de la discipline, de la région ou des publics. Ce soutien procure à l'organisme une subvention de base pour une année, sans récurrence.

Le soutien aux projets est une aide ponctuelle accordée aux organismes, notamment pour la réalisation de projets de production, de développement de marchés, de circulation sur le territoire québécois, de diffusion hors Québec, pour l'accueil de spectacles étrangers ou la conclusion d'ententes avec des partenaires.

TABLEAU 5

Nombre d'organismes soutenus et montants accordés selon le type de soutien

	2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Organismes soutenus		Organismes soutenus		Organismes soutenus	
Type de soutien	**Nombre**	**$**	**Nombre**	**$**	**Nombre**	**$**
Soutien au fonctionnement	423 *	58 422 870	431 *	55 323 895	437 *	56 261 346
Soutien aux projets	560 *	11 262 820	455 *	10 236 687	468 *	11 177 385
Total	**615 ****	**69 685 690**	**659 ****	**65 560 582**	**674 ****	**67 438 731**

* Nombre d'organismes distincts selon le type de soutien.
** Les nombres d'organismes distincts ne peuvent s'additionner entre eux, puisque certains bénéficient à la fois d'un soutien au fonctionnement et d'un soutien pour la réalisation de projets.
Note : Ces données excluent le programme Mécénat Placements Culture.

[4] Voir note 3, page 18

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

En 2011-2012, un montant de 56,3 M$ (83 % du total) a été accordé à 437 organismes soutenus au fonctionnement œuvrant dans les domaines de la création, de la production, de la diffusion, de la représentation ou des services. Le CALQ reconnaissait ainsi la qualité artistique et la saine gestion de ces organismes, de même que leur contribution au développement de leur discipline et leur apport à la communauté artistique.

Par ailleurs, près de 11,2 M$ ont été attribués à 468 organismes pour la réalisation de différents projets de création, de production et de diffusion, permettant notamment de prolonger la durée de vie des productions québécoises – entre autres par des subventions à la tournée, de contribuer à assurer une réciprocité dans les échanges culturels multilatéraux et d'enrichir la programmation artistique offerte aux publics québécois. Le soutien aux projets inclut également les montants accordés à des organismes tels que les conseils régionaux de la culture ou l'Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Le nombre d'organismes soutenus a peu fluctué au cours de la durée du plan stratégique, principalement en raison de l'exercice d'évaluation au fonctionnement pluriannuel, réalisée en 2008-2009, qui assurait aux organismes un soutien pour une durée de quatre ans. Le prochain exercice d'évaluation au fonctionnement pluriannuel débutera au printemps 2012.

> Selon le programme et le volet

Plusieurs programmes de soutien aux organismes, composés de différents volets, sont adaptés à la réalité des diverses disciplines artistiques. Le CALQ offre ainsi un appui financier aux organismes de création et de production en arts multidisciplinaires, en arts de la scène (danse, musique, théâtre, arts du cirque), aux diffuseurs spécialisés (y compris à ceux qui gèrent des festivals locaux et régionaux), aux centres d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques, aux périodiques culturels, aux associations professionnelles d'artistes, aux regroupements nationaux, aux organismes de services ainsi qu'aux organisateurs d'événements nationaux et internationaux.

Le programme Mécénat Placements Culture s'ajoute au soutien polyvalent offert par le CALQ aux organismes. Il vise particulièrement à appuyer les efforts de ceux-ci pour assurer la pérennité et le développement de leurs activités. Les résultats de ce programme ne sont pas inclus dans le tableau qui suit mais sont présentés à l'Objectif 2, puisque le programme Mécénat Placements Culture s'adresse à des clientèles qui ne sont pas seulement celles du CALQ.

TABLEAU 6

Soutien accordé aux organismes selon le programme et le volet

Programme et volet	2009-2010 Organismes soutenus Nombre	2009-2010 Organismes soutenus $	2010-2011 Organismes soutenus Nombre	2010-2011 Organismes soutenus $	2011-2012 Organismes soutenus Nombre	2011-2012 Organismes soutenus $
Programme de subventions à l'édition et à la promotion de périodiques culturels	**32**	**1 348 180**	**32**	**1 379 180**	**33**	**1 363 180**
Programme de subventions pour l'accueil de spectacles étrangers au Québec	**10**	**516 119**	**12**	**551 827**	**20**	**651 950**
Programme de subventions aux associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services[1]	**25**	**3 175 971**	**24**	**3 245 537**	**24**	**3 144 837**
Soutien au fonctionnement aux associations professionnelles d'artistes et aux regroupements nationaux		1 560 125		1 592 125		1 592 125
Soutien au fonctionnement aux organismes de services[1]		1 426 446		1 413 008		1 413 008
Subventions spéciales		189 400		240 404		139 704
Programme de subventions aux diffuseurs spécialisés en arts de la scène et en arts multidisciplinaires	**62**	**4 834 418**	**61**	**5 118 024**	**63**	**5 263 024**
Soutien à l'accueil et à la programmation		3 925 070		3 948 911		4 153 911
Soutien aux manifestations consacrées à une discipline		687 348		664 113		691 113
Soutien à des projets structurants en diffusion spécialisée		84 000		136 000		73 000
Subventions spéciales		138 000		369 000		345 000
Programme de subventions aux événements nationaux et internationaux en arts de la scène et en arts multidisciplinaires	**22**	**3 602 348**	**22**	**3 531 848**	**24**	**3 576 348**
Soutien au fonctionnement		3 097 348		3 179 848		3 174 348
Subventions spéciales		505 000		352 000		402 000
Programme de subventions aux organismes de production en danse	**49**	**5 752 113**	**50**	**6 477 132**	**51**	**6 325 896**
Soutien au fonctionnement		5 453 397		5 970 264		5 951 264
Soutien aux projets de production		245 562		273 928		271 632
Subventions spéciales		53 154		232 940		103 000

Programme et volet	2009-2010 Organismes soutenus Nombre	2009-2010 Organismes soutenus $	2010-2011 Organismes soutenus Nombre	2010-2011 Organismes soutenus $	2011-2012 Organismes soutenus Nombre	2011-2012 Organismes soutenus $
Programme de subventions aux organismes de production en musique	**83**	**16 145 779**	**94**	**12 704 055**	**86**	**12 894 009**
Soutien au fonctionnement		15 346 997		10 001 010		9 997 694
Soutien aux projets de production		223 782		277 200		159 065
Projet de résidence		25 000		25 000		50 000
Subvention pour la diffusion hors Québec (contrats d'objectifs)		100 000		50 000		-
Subventions spéciales		450 000		2 350 845		2 687 250
Programme de subventions aux organismes de production en théâtre	**109**	**15 821 136**	**109**	**15 850 877**	**121**	**15 837 366**
Soutien au fonctionnement		14 790 839		14 878 080		14 897 146
Soutien aux projets de production		647 500		689 950		692 500
Subventions spéciales		382 797		282 847		247 720
Programme de subventions aux organismes de production en arts du cirque	**7**	**694 500**	**7**	**660 300**	**7**	**640 000**
Soutien au fonctionnement		539 500		520 300		535 000
Soutien aux projets de production		30 000		65 000		55 000
Subventions spéciales		125 000		75 000		50 000
Programme de subventions aux organismes de production en arts multidisciplinaires	**11**	**796 450**	**12**	**828 650**	**11**	**792 450**
Soutien au fonctionnement		605 450		635 450		640 450
Soutien aux projets de production		96 000		98 200		62 000
Subventions spéciales		95 000		95 000		90 000
Programme de subventions pour la circulation de spectacles au Québec (incluant les subventions pour la participation des organismes à la Bourse Rideau)	**100**	**1 535 577**	**80**	**1 175 402**	**83**	**1 345 300**
Programme de subventions pour la diffusion hors Québec des arts de la scène et des arts multidisciplinaires	**121**	**4 263 661**	**117**	**3 536 928**	**130**	**3 844 507**
Soutien à des projets ponctuels de développement de marchés		174 022		147 627		222 921
Soutien à des projets ponctuels de tournée hors Québec		3 057 039		2 473 851		2 892 510
Soutien au développement hors Québec des organismes		978 000		855 750		669 500
Programme de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF)		54 600		59 700		59 576

Programme et volet	2009-2010 Organismes soutenus Nombre	2009-2010 Organismes soutenus $	2010-2011 Organismes soutenus Nombre	2010-2011 Organismes soutenus $	2011-2012 Organismes soutenus Nombre	2011-2012 Organismes soutenus $
Programme de subventions en arts médiatiques[2]	**41**	**2 268 007**	**43**	**2 344 307**	**46**	**2 393 152**
Soutien au fonctionnement aux organismes		1 711 617		1 743 617		1 743 617
Soutien aux organismes et aux commissaires indépendants pour la réalisation de manifestations à caractère événementiel et exceptionnel		72 000		115 500		123 875
Soutien aux organismes et aux commissaires indépendants pour des projets de circulation d'œuvres sur le territoire québécois et à l'étranger		117 000		226 000		107 000
Soutien aux organismes et aux commissaires indépendants à des projets de prospection sur le territoire québécois et à l'étranger		7 000		7 500		12 200
Soutien aux organismes et aux commissaires indépendants pour la publication d'ouvrages permettant de documenter la pratique disciplinaire		12 000		15 000		34 450
Soutien aux organismes et aux commissaires indépendants à des projets d'accueil de programmations provenant de l'étranger		33 000		-		75 000
Mise en place de moyens portant sur le partage et la complémentarité des ressources		-		5 000		-
Subventions spéciales		315 390		231 690		297 010
Programme de subventions en arts visuels, en métiers d'art et en architecture[2]	**79**	**5 054 957**	**87**	**5 220 227**	**92**	**5 389 303**
Soutien au fonctionnement pour les organismes		4 658 547		4 698 672		4 673 264
Soutien à des projets pour les organismes et les commissaires indépendants pour des projets de publication		151 100		85 925		99 210
Soutien aux organismes et aux commissaires indépendants pour le développement de la discipline		199 250		282 632		351 842
Soutien à des projets pour les organismes et les commissaires indépendants pour des projets de prospection		-		32 118		22 150
Subventions spéciales		46 060		120 880		242 837
Programme de subventions en littérature[3]	**41**	**1 092 355**	**47**	**1 157 173**	**44**	**1 096 825**
Soutien au fonctionnement aux organismes		842 205		848 655		835 705
Soutien aux organismes et aux collectifs d'écrivains et de conteurs professionnels à des projets de partenariat pour la circulation		98 550		102 918		71 120
Soutien aux organismes et aux collectifs d'écrivains et de conteurs professionnels à des projets de promotion et de sensibilisation		126 600		137 600		162 500
Soutien aux organismes et aux collectifs d'écrivains et de conteurs professionnels pour des projets de prospection		-		-		1 500
Subvention spéciale		25 000		68 000		26 000

Programme et volet	2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Organismes soutenus		Organismes soutenus		Organismes soutenus	
	Nombre	$	Nombre	$	Nombre	$
Programme ponctuel de subventions aux organismes	**14**	**259 275**	**12**	**310 770**	**44**	**1 318 499**
Aide spéciale pour les opérateurs		190 275		243 970		263 881
Mesure ponctuelle d'aide à la traduction		69 000		66 800		66 179
Mesure d'aide à la coproduction		-		-		488 439
Mesure Plateformes et réseaux numériques		-		-		500 000
Ententes	**59**	**726 129**	**52**	**698 312**	**50**	**712 996**
Ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence		153 629		186 920		180 996
Ententes spécifiques de développement culturel avec les municipalités		137 500		55 892		94 000
Ententes de coopération		285 000		330 500		313 000
Ententes spécifiques avec un organisme		150 000		125 000		125 000
Ententes régionales (soutien aux organismes)	**31**	**105 984**	**90**	**764 333**	**91**	**773 203**
Entente de développement culturel entre le CALQ et la Ville de Victoriaville - Mesure d'aide à la consolidation des organismes artistiques professionnels 2009-2010		15 000		-		-
Entente de partenariat portant sur la consolidation des organismes artistiques professionnels de la région de la Capitale-Nationale - Soutien à la consolidation d'organismes artistiques professionnels		-		100 000		100 000
Entente de partenariat portant sur la consolidation des organismes artistiques professionnels de la région de l'Estrie - Soutien à la consolidation d'organismes artistiques professionnels		-		688		50 000
Entente de partenariat portant sur la consolidation des organismes artistiques professionnels de la Vallée du Haut-Saint-Laurent - Soutien à la consolidation d'organismes artistiques professionnels		-		15 000		15 000
Entente de partenariat portant sur la consolidation des organismes artistiques professionnels de l'agglomération de Longueuil - Soutien à la consolidation d'organismes artistiques professionnels		-		22 500		22 500
Entente de partenariat portant sur la consolidation des organismes artistiques professionnels en Montérégie - Soutien à la consolidation d'organismes artistiques professionnels		-		15 000		15 000
Fonds de la Côte-Nord pour les arts et les lettres - Soutien aux organismes artistiques professionnels		-		3 927		35 000
Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres - Soutien aux organismes favorisant l'émergence de la relève artistique professionnelle		21 987		33 940		25 600

Programme et volet	2009-2010 Organismes soutenus Nombre	$	2010-2011 Organismes soutenus Nombre	$	2011-2012 Organismes soutenus Nombre	$
Fonds des arts et des lettres de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine – Soutien aux artistes, aux écrivains professionnels et aux organismes artistiques professionnels et Soutien au rayonnement des œuvres		5 000		40 000		125 000
Fonds des arts et des lettres de l'Abitibi-Témiscamingue – Soutien aux organismes artistiques professionnels de l'Abitibi-Témiscamingue		-		40 834		40 000
Fonds des Laurentides pour les arts et les lettres – Soutien à la consolidation d'organismes artistiques professionnels		-		100 000		73 603
Fonds du Bas-Saint-Laurent pour les arts et les lettres – Soutien à la consolidation d'organismes artistiques professionnels		2 070		97 500		111 500
Fonds pour les arts et les lettres de l'Outaouais – Soutien à la consolidation d'organismes artistiques professionnels		29 000		35 000		35 000
Mesure d'aide à la consolidation des organismes artistiques professionnels du Saguenay–Lac-Saint-Jean		32 927		-		-
Soutien à la consolidation des organismes artistiques de la relève et de soutien à la relève de Montréal		-		125 000		125 000
Soutien aux organismes culturels œuvrant à la diversité des expressions culturelles et au métissage des courants artistiques		-		134 944		-
Mesure Relance Culture	**81**	**1 599 646**	**-**	**-**	**-**	**-**
Soutien aux organismes en difficulté		399 638		-		-
Soutien aux organismes en redressement et aux projets structurants		1 200 008		-		-
Prix du CALQ pour la meilleure tournée au Canada et aux États-Unis	**-**	**-**	**-**	**-**	**1**	**10 000**
Autres[4]	5	93 085	2	5 700	6	65 886
Total	**615**	**69 685 690**	**659**	**65 560 582**	**674**	**67 438 731**

[1] Sauf les organismes de services en arts visuels, arts médiatiques, métiers d'art, architecture et littérature.
[2] Y compris les centres d'artistes, les événements nationaux et internationaux et les organismes de services.
[3] Y compris les diffuseurs, les événements nationaux et internationaux.
[4] Subventions spéciales.
Nombre = nombre d'organismes distincts selon le programme. Certains organismes étant soutenus dans plus d'un programme, le total ne reflète pas la somme des parties.

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

Les organismes artistiques et littéraires ont pu bénéficier, en 2011-2012, de nouvelles mesures de soutien, ce qui explique les écarts observés quant aux montants accordés par le CALQ. Il s'agit de la *Mesure d'aide à la coproduction*, de la *Mesure Plateformes et réseaux numériques* et de sommes supplémentaires destinées à soutenir la circulation au Québec, tel que prévu au plan stratégique, ainsi que l'accueil de spectacles étrangers. Un nouveau prix, instauré par le CALQ pour souligner la meilleure tournée au Canada et aux États-Unis, vient également bonifier les montants accordés aux organismes.

> Selon la discipline

Le tableau 7 présente la liste des disciplines artistiques reconnues par le CALQ ainsi que le soutien financier accordé aux organismes selon celles-ci.

TABLEAU 7

Nombre d'organismes soutenus et montants accordés selon la discipline artistique

	2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Organismes soutenus		Organismes soutenus		Organismes soutenus	
Discipline artistique	**Nombre**	**$**	**Nombre**	**$**	**Nombre**	**$**
Arts du cirque	9	1 078 392	9	1 130 590	10	1 132 250
Arts médiatiques	41	2 704 269	45	2 689 939	45	2 854 121
Arts multidisciplinaires	18	1 361 941	18	1 321 508	17	1 358 915
Arts visuels	76	6 043 713	96	6 072 099	98	6 361 968
Danse	69	11 058 176	72	11 357 012	78	11 601 280
Littérature et conte	62	2 072 651	66	2 120 327	64	2 118 767
Métiers d'art	3	108 000	4	125 800	8	121 482
Musique	151	20 585 036	162	16 810 930	162	17 679 169
Recherche architecturale	6	221 000	5	169 000	4	192 500
Théâtre	162	23 587 237	170	22 827 177	184	23 255 724
Autres[1]	22	865 275	22	936 200	19	762 555
Total	**619***	**69 685 690**	**669***	**65 560 582**	**689***	**67 438 731**

[1] Organismes pluridisciplinaires, conseils régionaux de la culture et organismes apparentés.
* 14 organismes ont été soutenus dans plus d'une discipline en 2011-2012 (dont un dans trois disciplines). Dix organismes en 2010-2011 et quatre en 2009-2010 avaient été soutenus dans deux disciplines.
Nombre = nombre d'organismes distincts selon la discipline.

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

Près de 82 % de l'aide financière destinée à soutenir le fonctionnement et la réalisation de différents projets a été accordée à 451 organismes du secteur des arts de la scène (danse, musique, théâtre, arts du cirque) et des arts multidisciplinaires. Ces organismes ont bénéficié d'un soutien financier totalisant 55 M$. Les organismes des secteurs des arts visuels, des métiers d'art et de la recherche architecturale (110 organismes) ont, pour leur part, obtenu un soutien financier représentant près de 10 % des sommes accordées en 2011-2012 (6,7 M$). En arts médiatiques, 45 organismes se sont partagés 2,9 M$, soit 4 % des montants. Les organismes du secteur de la littérature (64) ont reçu du CALQ une somme totalisant 2,1 M$, soit 3 % du total de l'aide accordée.

Bien que les enveloppes soient demeurées pratiquement les mêmes, (à l'exception du secteur de la musique[1]) le soutien aux organismes des secteurs des arts visuels et de la danse a néanmoins connu une légère hausse, au cours de la mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2012. L'augmentation du nombre d'organismes soutenus en théâtre est à souligner, bien que les sommes totales accordées à ce secteur soient demeurées plutôt stables.

[1] Le financement de l'Orchestre symphonique de Montréal ne dépend plus du budget du CALQ.

> Selon la taille budgétaire des organismes

Les programmes du CALQ sont accessibles aux organisations de différentes tailles, et ce, en fonction de l'ensemble de leurs revenus annuels estimés pour l'année 2011-2012.

TABLEAU 8

Nombre d'organismes soutenus au fonctionnement et montants accordés selon la taille

	2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Organismes soutenus		Organismes soutenus		Organismes soutenus	
Taille des organismes[1]	Nombre	$	Nombre	$	Nombre	$
Moins de 250 000 $	163	7 020 810	180	9 100 352	168	7 268 114
250 000 $ à 499 999 $	119	9 798 119	111	8 975 709	123	9 237 627
500 000 $ à 999 999 $	73	9 625 080	76	10 123 813	81	11 041 845
1 000 000 $ et plus	68	31 978 861	64	27 124 021	65	28 713 760
Total	**423**	**58 422 870**	**431**	**55 323 895**	**437**	**56 261 346**

[1] La taille est établie en fonction des revenus annuels estimés par les organismes. Seuls les organismes qui demandent un soutien au fonctionnement sont tenus d'indiquer leurs revenus annuels.

Nombre = nombre d'organismes distincts soutenus au fonctionnement.

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

Près de 67 % des organismes qui ont reçu une aide au fonctionnement en 2011-2012 avaient des revenus inférieurs à 500 000 $ (291 organismes). Ces organismes se sont partagés 29 % des sommes allouées au fonctionnement (16,5 M$). Par ailleurs, les organismes dont les revenus annuels étaient de 500 000 $ et plus représentaient 33 % des organismes soutenus au fonctionnement (146) et ils ont bénéficié d'un soutien financier totalisant 39,8 M$.

Un nombre important d'organismes recevant un soutien au fonctionnement ont déclaré des revenus annuels inférieurs à 250 000 $. Ils représentaient 38 % des organismes soutenus (168) et ils ont reçu une aide financière totalisant 7,3 M$, soit 13 % des sommes accordées en 2011-2012.

> Selon les régions

Le CALQ a la responsabilité d'épauler les organismes de toutes les régions du Québec dans la réalisation de leur mandat, ayant à faire face à des exigences artistiques de plus en plus rigoureuses, tant au Québec qu'à l'extérieur, et dans la contribution du dynamisme culturel de leur milieu. Le tableau 9 démontre la répartition de son soutien dans les différentes régions du Québec, lequel illustre l'accessibilité des programmes du CALQ.

TABLEAU 9

Nombre d'organismes soutenus et montants accordés selon la région administrative

	2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Organismes soutenus		Organismes soutenus		Organismes soutenus	
Région administrative	**Nombre**	**$**	**Nombre**	**$**	**Nombre**	**$**
Bas-Saint-Laurent	20	1 047 408	17	1 059 760	20	1 141 870
Saguenay–Lac-Saint-Jean	20	1 352 708	19	1 473 876	22	1 447 239
Capitale-Nationale	77	12 091 841	78	12 518 714	86	12 980 617
Mauricie	15	984 582	16	934 141	15	1 001 320
Estrie	20	1 118 619	17	1 049 315	16	1 107 289
Montréal	357	48 193 804	380	42 602 510	394	43 862 969
Outaouais	14	381 299	14	443 191	10	376 790
Abitibi-Témiscamingue	9	429 943	10	480 668	10	488 241
Côte-Nord	6	175 678	7	198 096	11	233 669
Nord-du-Québec	1	60 000	1	70 000	1	50 000
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	9	385 678	11	449 922	11	564 422
Chaudière-Appalaches	8	262 333	7	264 465	6	335 794
Laval	6	423 614	10	569 669	7	509 302
Lanaudière	10	624 347	12	793 869	10	700 369
Laurentides	11	378 015	21	625 834	16	540 637
Montérégie	17	1 124 061	19	1 297 947	22	1 324 611
Centre-du-Québec	6	578 493	6	656 905	6	657 685
Hors Québec[1]	10	73 267	14	71 700	12	115 907
Total	**616***	**69 685 690**	**659**	**65 560 582**	**675***	**67 438 731**

[1] Organismes soutenus dans le cadre de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF), ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence et subventions spéciales pour des projets à l'international.

* En 2009-2010 et 2011-2012, un organisme a été soutenu dans deux régions en raison d'un changement d'adresse.

Nombre = nombre d'organismes distincts selon la région.

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

La majorité des organismes artistiques soutenus par le CALQ se trouvent dans la région de Montréal. En 2011-2012, ils représentent 58 % de tous les organismes (394) et ont reçu 65 % de l'ensemble des sommes accordées (43,9 M$). La région de Montréal compte un nombre important d'organismes d'envergure nationale, d'associations professionnelles d'artistes, de regroupements nationaux ainsi que des organismes majeurs dont les activités et le rayonnement dépassent ses frontières.

Les 86 organismes de la région de la Capitale-Nationale comptent pour 13 % de l'ensemble et ils ont bénéficié d'une aide totalisant près de 13 M$ (19 % des montants accordés). Huit organismes de plus que l'année précédente ont bénéficié d'un soutien du CALQ cette année.

Par rapport à l'année 2010-2011, les montants accordés ont augmenté dans plusieurs régions du Québec, soit de 4 % pour la Capitale-Nationale (+ 461 903 $), de 3 % pour Montréal (+ 1,3 M$) et de 1 % pour l'ensemble des autres régions du Québec (+ 111 580 $).

Douze organismes établis à l'extérieur du Québec (2 % de l'ensemble des organismes soutenus) ont bénéficié de subventions (0,2 % des montants) destinées à honorer des ententes concernant l'accueil d'artistes québécois à l'étranger ou à soutenir des organismes dans le cadre des activités de la Commission internationale de théâtre francophone (CITF), qui coordonne des projets multilatéraux de création et de circulation théâtrale.

LE PROGRAMME MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE[6]

Mécénat Placements Culture a pour but d'encourager les organismes à accroître leur financement privé. Le programme permet à des organismes sans but lucratif des domaines de la culture et des communications admissibles aux programmes du CALQ, du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) ou de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), de recevoir des subventions de contrepartie en relation avec les résultats nets des collectes de fonds auprès des donateurs privés et des fondations et ainsi de constituer des fonds de dotation et des fonds de réserve.

Au 31 mars 2012, sur les 271 organismes du domaine des arts, de la culture et des communications qui ont adhéré au programme Mécénat Placements Culture, 228 ont terminé au moins une campagne de financement. Ils ont récolté 23 M$ en dons et ont pu bénéficier de 34 M$ de subventions de contrepartie provenant du programme. Ces efforts combinés représentent au total des avoirs supplémentaires de 57 M$ constituant ainsi une marge de manœuvre nouvelle pour ces organismes. En anticipant les résultats des campagnes en cours, ce montant pourrait atteindre 71 M$.

L'année 2011-2012 marque la sixième année d'existence de ce programme. L'aide financière allouée à 76 organismes s'est élevée cette année à 7,6 M$, dont 2,5 M$ accordés à 36 organismes admissibles au CALQ. (Voir les tableaux complémentaires 52 et 53, présentant d'autres données disponibles sur le programme Mécénat Placements Culture).

En outre, ce programme utilise des modes d'appariement qui tiennent compte de la taille budgétaire des organismes.

TABLEAU 10

Modalités d'appariement de la subvention de contrepartie dans le cadre du programme Mécénat Placements Culture

Taille de l'organisme	Subvention de contrepartie
Moins de 250 000 $	300 % du résultat net de la collecte de fonds
De 250 000 $ à 499 999 $	200 % du résultat net de la collecte de fonds
De 500 000 $ à 999 999 $	150 % du résultat net de la collecte de fonds
Plus de 1 000 000 $	100 % du résultat net de la collecte de fonds

Les subventions de contrepartie sont trois fois plus élevées pour les organismes dont le budget est de petite taille (revenus totaux de moins de 250 000 $) que ceux de grande taille (plus de 1 M$). Le CALQ veille ainsi à favoriser une diversité de financement chez tous les organismes et à maximiser la stabilité de ceux-ci quel que soit leur budget.

[6] Voir note 3, page 18

TABLEAU 11

Nombre d'organismes soutenus selon la taille budgétaire des organismes dans le cadre du programme Mécénat Placements Culture

Taille de l'organisme (revenus totaux)	2009-2010*	2010-2011*	2011-2012*
Moins de 250 000 $	44	28	37
De 250 000 $ à 499 999 $	23	15	11
De 500 000 $ à 999 999 $	18	9	17
Plus de 1 000 000 $	18	20	11
Total	**103**	**72**	**76**

* En 2009-2010, les crédits versés à Mécénat Placements Culture étaient de 10 M$. Ils ont été respectivement de 5 M$ et de 4,5 M$ en 2010-2011 et 2011-2012.

En 2011-2012, 63 % des organismes accueillis au programme (48 sur 76) avaient des revenus totaux inférieurs à 500 000 $. La taille de l'organisme est ici établie en fonction de ses revenus totaux déclarés dans son dernier exercice financier disponible au moment de la demande.

OBJECTIF 2

Stimuler le partenariat et les initiatives de soutien du secteur privé.

INDICATEUR 2.1

Nombre et type d'activités de promotion du programme Placements Culture[7].

CIBLE

Trois d'ici 2012 :
- 2009-2010 : 20 activités d'information dans 8 régions du Québec
- 2010-2011 : 8 activités de promotion dans 8 régions
- 2011-2012 : 8 activités de promotion dans 8 régions

RÉSULTATS

Afin de stimuler le partenariat et les initiatives de soutien du secteur privé dans le domaine de la culture et des communications, une tournée auprès des leaders locaux et régionaux a été amorcée en 2009-2010 dans le but de faire connaître le programme Mécénat Placements Culture au milieu des affaires et de promouvoir la notion de mécénat culturel. Le CALQ considère avoir atteint ses cibles.

Les Journées Mécénat Placements Culture (Journées MPC) ont démarré en 2011-2012. Ces rencontres sont l'occasion de présenter les retombées du programme et de créer des comités régionaux de promotion MPC. Ces comités sont constitués, entre autres, de représentants des conseils régionaux de la culture (CRC), des conférences régionales des élus (CRÉ), des chambres de commerce et, pour les régions où elles sont présentes, de la fondation communautaire. Ainsi, l'importance et la pertinence de ce programme, voué au financement durable des organismes artistiques et culturels, ont été réaffirmées dans chacune des régions où ont eu lieu ces rencontres.

[7] Voir note 3, page 18

TABLEAU 12

Activités de promotion du programme Mécénat Placements Culture

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de rencontres (activités d'information ou de promotion)	45	19	8
Nombre d'organismes rencontrés	32 chambres de commerce	16 chambres de commerce	14 CRC 2 chambres de commerce 3 fondations communautaires
Nombre de régions visitées	10	7	5

Le CALQ a tenu trois sessions d'information sur le programme Mécénat Placements Culture en visioconférence entre Montréal et les villes de Baie-Comeau, Sept-Îles et les Escoumins, une session en personne dans le cadre de la Journée MPC à Québec et une dernière en personne à Bécancour pour un total de cinq sessions. Il a également dévoilé des résultats du programme dans la région de la Capitale-Nationale lors de la première Journée MPC qui se déroulait le 15 novembre 2011 dans le cadre de la Journée de la philanthropie. À Trois-Rivières, en Mauricie, il a rencontré l'ensemble des CRC afin de déterminer un calendrier pour la planification de journées de promotion de MPC en région ainsi que les dirigeants de la Fondation communautaire du Saint-Maurice. À Montréal, des rencontres ont eu lieu avec certains organismes tels Culture Montréal et la Fondation du Grand Montréal afin de préparer un événement au printemps 2012.

Enfin, le CALQ a poursuivi l'optimisation du site Web de MPC, rendant toute information pertinente, accessible à tous. Dix-neuf communiqués de presse ont été transmis aux médias locaux, avec l'implication des CRC, pour annoncer l'attribution des subventions de contrepartie par région.

OBJECTIF 3

Contribuer aux initiatives gouvernementales visant l'amélioration des conditions de pratique des créateurs.

INDICATEUR 3.1

Nombre d'enquêtes sur les professions artistiques menées en collaboration avec l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ).

CIBLE

Deux enquêtes par année

RÉSULTATS

Le CALQ participe aux travaux de l'OCCQ, notamment ceux consacrés aux enquêtes sur les professions artistiques et de communication. L'objectif principal des enquêtes est de tracer le portrait des conditions socioéconomiques des artistes.

Le rapport d'enquête sur les écrivaines et les écrivains québécois a été publié en septembre 2011. Celui concernant l'enquête auprès des danseurs et chorégraphes du Québec était, au 31 mars 2012, à l'étape de la révision finale. Enfin, le CALQ a renouvelé son appui financier pour la finalisation de l'enquête sur les artistes en arts visuels.

Au moins deux enquêtes étaient simultanément en cours pour chacune des années visées par le Plan stratégique 2009-2012. La rigueur des processus et la qualité des données recueillies ont été privilégiées, devant les contraintes d'échéancier et de financement rencontrées au cours de la réalisation de ces enquêtes. Le CALQ considère avoir atteint sa cible.

OBJECTIF 4

Assurer une veille sur la place des femmes dans l'attribution de l'aide financière, en concertation avec les partenaires.

INDICATEUR 4.1

Identification des éléments essentiels à un processus d'analyse différenciée selon les sexes.

CIBLE

D'ici 2012

RÉSULTATS

Dans le cadre du *Plan d'action pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes*, le CALQ documente ses interventions ainsi que la répartition salariale entre les femmes et les hommes au sein des organismes soutenus au fonctionnement. Le CALQ dispose donc de certaines données statistiques pour évaluer la situation et suivre son évolution au fil des ans.

Au cours de réflexions entourant l'allègement des formulaires de statistiques d'emploi, le CALQ a choisi de maintenir une veille sur la place des femmes en ce qui concerne le personnel artistique salarié au sein des organismes soutenus au fonctionnement. De cette manière, le CALQ s'assure de conserver un élément essentiel à un processus d'analyse différenciée selon les sexes.

INDICATEUR 4.2

Répartition en pourcentage des femmes et des hommes dans l'attribution des bourses du Conseil et dans la rémunération du personnel œuvrant au sein des organismes soutenus par le Conseil.

CIBLE

Suivi annuel

RÉSULTATS

Répartition des femmes et des hommes dans l'attribution des bourses

Le CALQ a réalisé sa cible. Il a assuré un suivi annuel de l'analyse différenciée selon les sexes et compte poursuivre dans cette voie. Ainsi, il examine annuellement la répartition du nombre de bourses et des montants attribués selon le sexe. D'après les renseignements fournis par les artistes et les écrivains, 47,4 % des récipiendaires d'une bourse en 2011-2012 étaient des femmes et 52,6 % des hommes. Ces pourcentages s'apparentent à ceux des demandeurs, puisque 48,4 % des artistes et des écrivains qui ont présenté une demande de bourses étaient des femmes et 51,6 % étaient des hommes.

Répartition de la rémunération du personnel artistique

Le CALQ collige annuellement les données sur l'emploi et la rémunération au sein des organismes recevant une aide au fonctionnement. Selon les données disponibles provenant de 397 organismes soutenus en 2009-2010, 44,6 % du personnel artistique embauché était de sexe féminin. Leur rémunération représentait alors 42,9 % de l'ensemble des sommes affectées par les organismes à la rémunération du personnel artistique. Ce pourcentage est sensiblement le même que celui de l'année précédente (2008-2009), pour 380 organismes ayant obtenu une aide au fonctionnement.

Le personnel artistique est lié directement à la réalisation de la mission de l'organisme et les individus qui le composent peuvent appartenir à diverses professions : directeur artistique, metteur en scène, chef d'orchestre, chorégraphe, scénographe, musicien, soliste, choriste, danseur, comédien, artiste en arts visuels, commissaire, rédacteur, traducteur, concepteur d'éclairage et de costumes, etc. Étant donné que les activités dans le secteur des arts et des lettres consistent à réaliser une succession de projets différents, les emplois sont souvent occasionnels ou saisonniers, suivant les programmations artistiques.

Ces données ne permettent donc pas de tirer des conclusions valables sur la question de l'équité entre les hommes et les femmes en matière de rémunération. La disparité des catégories d'emploi et des formes de rémunération, ainsi que la variabilité de la durée des contrats sont des éléments aléatoires qui ne peuvent permettre une juste lecture de la situation ni d'interpréter les fluctuations d'une année à l'autre.

AXE 2

La valorisation de la création et de l'excellence

OBJECTIF 5

Reformuler la Politique de prix et de reconnaissances publiques du Conseil afin de mieux valoriser la création et l'excellence artistique et littéraire.

INDICATEUR 5.1

Nombre de prix et montants accordés par le Conseil selon le type de reconnaissance (prix disciplinaires, bourses de carrière et prix à la création).

CIBLE

31 prix et bourses d'ici 2012 :

- 21 prix par année
- attribution biennale de 4 bourses de carrière en 2010-2011
- 2 bourses de carrière en cinéma par année

RÉSULTATS

Le CALQ a atteint ses cibles. Il a reformulé sa *Politique d'attribution de prix et de reconnaissances publiques* en 2009-2010 et, en trois ans, il a remis en moyenne 21 prix par année. À cet effet, le CALQ a poursuivi son projet pilote de gestion de prix en partenariat avec les conseils régionaux de la culture pour une deuxième année sur les trois prévues. À la suite d'une annonce par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine en février 2011, un changement a été apporté aux modalités d'attribution des bourses de carrière à l'intention des scénaristes et des réalisateurs de cinéma. Les deux bourses de 50 000 $ chacune qui étaient accordées à chaque année à deux artistes ont été fusionnées en une seule et le montant a doublé pour atteindre 100 000 $. Cette bourse est remise dorénavant à un seul artiste annuellement.

Au cours de l'exercice, le CALQ a lancé un nouveau prix bisannuel, assorti d'un montant de 10 000 $, pour souligner la qualité exceptionnelle d'une tournée au Canada, aux États-Unis ou sur les deux territoires. Ce prix est destiné aux organismes artistiques qui produisent des spectacles et qui sont admissibles aux programmes du CALQ.

Ainsi, 20 prix à la création artistique, cinq bourses de carrière et un prix destiné à un organisme ont été décernés en 2011-2012, pour un total de 337 000 $.

TABLEAU 13

Nombre de prix et montants accordés par le CALQ selon le type de reconnaissance

	2009-2010		2010-2011		2011-2012	
Type de reconnaissance	**Nombre**	**$**	**Nombre**	**$**	**Nombre**	**$**
Bourses de carrière	6	220 000	6	220 000	5	220 000
Prix à la création artistique dans un secteur particulier	5	32 000	6	32 000	5	32 000
Prix à la création artistique en lien avec un organisme municipal	1	2 500	1	2 500	-	-
Prix à la création artistique en région	14	70 000	15	75 000	15	75 000
Prix du CALQ pour la meilleure tournée au Canada et aux États-Unis (nouveau prix décerné à un organisme)	-	-	-	-	1	10 000
Total	**26**	**324 500**	**28**	**329 500**	**26**	**337 000**

COMMENTAIRE SUR LES RÉSULTATS

La politique des prix du CALQ, qui vise à reconnaître l'excellence, permet d'attribuer des prix dans la presque totalité des régions du Québec et dans l'ensemble des disciplines.

En 2011-2012, une bourse de carrière de 100 000 $ a été décernée en cinéma et quatre bourses de 30 000 $ (constituant le second versement d'une bourse étalée sur deux ans) ont été attribuées dans les secteurs de la littérature, la musique, le théâtre et les arts visuels (Bourse de carrière Jean-Paul-Riopelle).

Au total, vingt prix ont été attribués à des individus en 2011-2012, dont cinq en lien avec un secteur particulier (un prix de 2 000 $ en littérature, deux prix de 5 000 $ en arts médiatiques (cinéma-vidéo), deux prix de 10 000 $ en musique et en théâtre) et 15 prix de 5 000 $ dans 14 régions du Québec (dont deux pour la région de Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine).

Le *Prix pour la meilleure tournée au Canada et aux États-Unis* a été décerné pour la première fois en 2011-2012 à un organisme des arts du cirque.

AXE 3

La considération des technologies numériques et des pratiques émergentes dans le secteur des arts et des lettres

La question du virage numérique dans les pratiques artistiques et littéraires a rapidement évolué en 2011-2012. Les démarches de consultation réalisées par le CALQ, mais aussi par d'autres partenaires, ont mobilisé le milieu et ont su révéler tout le potentiel québécois en la matière.

OBJECTIF 6

Prendre en compte l'influence des technologies numériques et des pratiques émergentes sur le développement des disciplines et réaliser des projets pilotes au regard des principaux constats.

INDICATEUR 6.1

Nombre de projets pilotes réalisés.

CIBLE

Réalisation de deux projets pilotes :
- 2010 : bourses en littérature
- 2011 : périodiques culturels
- mars 2012 : résultats des 2 projets pilotes

RÉSULTATS

Le CALQ a réalisé, en 2011-2012, son objectif de prendre en compte l'influence des technologies numériques et des pratiques émergentes sur le développement des disciplines. La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a confié au CALQ, ainsi qu'à d'autres partenaires, un mandat de développement d'une stratégie numérique en culture. Le CALQ a ainsi mené une vaste réflexion dans le but d'adapter les mesures de soutien au milieu artistique, en lien avec le virage numérique. Pour ce faire, il a entrepris une consultation élargie nommée *@lon : Arts et lettres - option numérique* et a déposé un rapport, composé de scénarios d'action à la ministre, à l'automne 2011. En conséquence, et afin de mieux répondre à une évolution rapide des besoins du milieu, le CALQ a mis en œuvre une première mesure d'aide financière intitulée *Plateformes et réseaux numériques*, s'adressant aux organismes de toutes les disciplines. Grâce à cette mesure, le CALQ a soutenu 14 projets novateurs utilisant les technologies numériques, et ce pour un montant de 500 000 $. Ces projets touchent les arts de la scène, les arts médiatiques, le cinéma et la vidéo ainsi que l'édition spécialisée.

Les scénarios d'action déposés à la Ministre à la suite de la démarche @lon donneront certainement lieu à d'autres mesures permettant de soutenir le développement des arts et de la culture québécoise dans l'univers du numérique. Une mesure sur le développement de contenus numériques, en lien avec les arts et les lettres, est déjà envisagée ainsi que la transition du secteur des arts médiatiques vers une discipline nommée arts numériques, joignant le cinéma et la vidéo.

PROJET PILOTE SUR LES BOURSES EN LITTÉRATURE

Le CALQ a néanmoins maintenu son offre visant le soutien à des œuvres littéraires hypermédiatiques. Ces œuvres font usage des technologies de communication et de l'information, soit à l'étape de la création ou de la diffusion et joignent au texte littéraire des éléments visuels, graphiques ou sonores dans une interface dynamique. Ces œuvres littéraires sont principalement diffusées sur une interface Web ou numérique.

Sont alors admissibles, les projets de création qui associent recherche préliminaire, développement, écriture et expérimentations techniques basées sur l'utilisation des technologies de communication et de l'information dans le domaine de la littérature et du conte.

PROJET PILOTE SUR LES PÉRIODIQUES CULTURELS

En ce qui concerne le programme de subvention à l'édition et à la promotion de périodiques culturels (qui exigeait un minimum de trois éditions imprimées par année), la réflexion menée par le CALQ a conduit à la mise en application d'un programme révisé qui rend admissibles les périodiques culturels numériques au soutien au fonctionnement en 2012-2013.

AXE 4

Le soutien à l'organisation et à la concertation des milieux artistique et littéraire.

OBJECTIF 7

Poursuivre les échanges et la consultation avec les conseils régionaux de la culture, les associations professionnelles, les regroupements nationaux et les organismes de services et soutenir leurs activités.

INDICATEUR 7.1

Nombre d'organismes consultés.

CIBLE

Consultation annuelle de 30 organismes (associations professionnelles, regroupements nationaux, organismes de services et conseils régionaux de la culture)

RÉSULTATS

Chaque année, le CALQ invite les conseils régionaux de la culture (CRC), les associations professionnelles d'artistes, les regroupements nationaux d'organismes et les organismes de services à des séances de consultation. À l'occasion de la rencontre qui s'est tenue en juin 2011, les représentants de 25 organismes ont assisté à la présentation des activités réalisées par le CALQ en 2010-2011.

INDICATEUR 7.2

Montants accordés par le Conseil aux associations professionnelles, aux regroupements nationaux et aux organismes de services.

RÉSULTATS

Le CALQ soutient financièrement les associations professionnelles d'artistes, les regroupements nationaux et les organismes de services afin de permettre la réalisation d'activités favorisant le développement des disciplines et de maintenir les échanges, la concertation et la consultation avec les milieux des arts et des lettres.

TABLEAU 14

Nombre d'associations professionnelles d'artistes, de regroupements nationaux et d'organismes de services et montants accordés selon la discipline artistique

	2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Organismes soutenus		Organismes soutenus		Organismes soutenus	
Discipline artistique	**Nombre**	**$**	**Nombre**	**$**	**Nombre**	**$**
Arts du cirque	1	100 000	1	115 000	1	110 000
Arts médiatiques	1	113 400	2	134 000	1	99 000
Arts multidisciplinaires	1	30 000	1	30 000	1	30 000
Arts visuels	4	530 250	5	524 250	4	569 138
Danse	5	827 713	5	881 779	5	825 375
Littérature et conte	5	445 470	6	477 970	6	482 470
Métiers d'art	-	-	-	-	-	-
Musique	4	452 308	4	553 208	4	523 208
Recherche architecturale	-	-	-	-	-	-
Théâtre	9	892 425	8	837 425	8	832 925
Autres[1]	1	265 000	1	225 000	1	225 000
Total	**31**	**3 656 566**	**33**	**3 778 632**	**31**	**3 697 116**

[1] Conférence internationale des arts de la scène

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

En 2011-2012, le CALQ a attribué des subventions totalisant près de 3,7 M$ à 31 organismes, dont cinq associations professionnelles d'artistes, sept regroupements nationaux et 19 organismes de services.

ENJEU 2

LA CONTRIBUTION AU RAYONNEMENT DES ARTS ET DES LETTRES AU QUÉBEC, DANS LE RESTE DU CANADA ET À L'ÉTRANGER

ORIENTATION 2

Favoriser l'accès aux œuvres artistiques et littéraires sur le territoire québécois et accentuer le rayonnement des artistes, des écrivains et de leurs créations à l'étranger.

AXE 5

Le déploiement d'une offre artistique et littéraire diversifiée sur le territoire québécois

OBJECTIF 8

Améliorer le soutien à la diffusion et la circulation des œuvres et des productions sur le territoire québécois.

INDICATEUR 8.1

Nombre de mesures incitatives pour favoriser la diffusion et la circulation des œuvres et des productions sur le territoire québécois.

CIBLE

Deux mesures d'ici 2012

RÉSULTATS

Le CALQ a atteint sa cible. Des mesures incitatives ciblées ont été mises de l'avant pour faciliter la circulation des œuvres. Le soutien à la circulation intrarégionale ou interrégionale fait maintenant partie des objectifs de certaines ententes régionales. Le CALQ a également prolongé son soutien ponctuel au Conseil québécois de la musique (CQM) pour un projet de structuration de la circulation de la musique au Québec.

En 2011-2012, un montant de 20,1 M$ a été alloué à des projets ou au fonctionnement d'organismes voués à la diffusion et à la circulation d'œuvres et de productions artistiques sur le territoire québécois. Les secteurs artistiques concernés sont les arts de la scène, la littérature, les arts visuels, les arts médiatiques, les métiers d'art et l'architecture. Ce montant représente une augmentation de 2,9 % par rapport à l'année précédente (19,5 M$). Le CALQ a soutenu 217 projets de diffusion et de circulation d'œuvres au Québec, en 2011-2012, pour un total de 2,9 M$ comparativement à l'exercice précédent au cours duquel 192 projets avaient fait l'objet d'un soutien totalisant 2,6 M$.

Ces appuis contribuent à maintenir une plus grande présence d'activités artistiques dans l'ensemble des régions du Québec, tout en permettant au public québécois d'avoir accès à une offre diversifiée de spectacles et de manifestations artistiques de qualité. Les sommes accordées facilitent, en plus de l'axe de la métropole vers les régions, la diffusion interrégionale des spectacles ainsi que leur circulation au sein d'une même région.

INDICATEUR 8.2

Représentativité des disciplines dans la répartition de l'aide aux diffuseurs spécialisés.

CIBLE

100 % des disciplines représentées dans la répartition de l'aide financière

RÉSULTATS

Le CALQ a atteint sa cible. Comme pour les deux autres années couvrant le plan stratégique, le soutien du CALQ aux diffuseurs spécialisés en 2011-2012 se répartit dans neuf disciplines artistiques sur dix. Exception à la règle, l'organisme de diffusion se rapportant au secteur des arts du cirque est soutenu par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Ainsi, 100 % des disciplines artistiques relevant de la responsabilité du CALQ sont représentées.

TABLEAU 15

Représentativité des disciplines artistiques dans la répartition de l'aide aux organismes diffuseurs[1]

	Organismes diffuseurs soutenus		
Discipline artistique	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**
Arts du cirque	-	-	-
Arts médiatiques	X	X	X
Arts multidisciplinaires	X	X	X
Arts visuels	X	X	X
Danse	X	X	X
Littérature et conte	X	X	X
Métiers d'art	X	X	X
Musique	X	X	X
Recherche architecturale	X	X	X
Théâtre	X	X	X

[1] Sont inclus les diffuseurs spécialisés en arts de la scène, en arts multidisciplinaires, en littérature, les centres d'artistes qui font de la diffusion et les événements nationaux et internationaux.

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

Dans le domaine de la diffusion et de la circulation des œuvres artistiques et littéraires, le CALQ mise, entre autres, sur son soutien aux activités des organismes diffuseurs. Le présent indicateur tient compte de l'ensemble des organismes en arts de la scène, en arts multidisciplinaires, en littérature, de certains centres d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques jouant un rôle de diffuseur, auxquels s'ajoutent les événements nationaux et internationaux.

OBJECTIF 9

Actualiser le cadre d'action régionale du Conseil et maintenir la diversité du financement.

INDICATEUR 9.1

Production d'un cadre d'action régionale actualisé.

CIBLE

Réalisation en 2010 et suivi du cadre d'action actualisé à partir de 2011

RÉSULTATS

Le CALQ a redéfini en octobre 2009 son cadre d'intervention pour la signature des ententes régionales. Ce cadre sert de guide dans le processus de renouvellement des ententes. Parmi les principes directeurs, le CALQ vise :

- une seule entente par région administrative ;
- un élargissement des partenariats ;
- une adaptation des programmes aux réalités régionales et aux attentes des partenaires ;
- le développement de liens entre les arts et les collectivités ;
- une simplification des modalités de gestion.

Le CALQ a atteint sa cible. Il a poursuivi cette année, la mise en œuvre de ce cadre d'intervention ainsi que de ses engagements liés à 13 ententes avec des partenaires régionaux en plus du développement de nouvelles ententes.

INDICATEUR 9.2

Maintien du soutien régional aux artistes et aux organismes dans le cadre des ententes avec des partenaires privés ou publics.

CIBLE

Renouvellement des ententes avec les régions éloignées en 2010

RÉSULTATS

Le tableau 16 présente la liste des régions ayant conclu au moins une entente avec le CALQ, pour la durée de son plan stratégique, engageant des partenaires locaux et régionaux. Il témoigne d'un soutien du CALQ aux artistes, aux écrivains et aux organismes qui tient compte des réalités entourant la pratique artistique et littéraire dans ces milieux, y compris, dans les régions éloignées. Bien que la cible concernait l'année 2010, le CALQ a néanmoins renouvelé sept ententes en 2011-2012, dont quatre en régions éloignées.

TABLEAU 16

Liste des régions concernées par une entente engageant des partenaires

Région administrative	Ententes 2009-2010	Ententes 2010-2011	Ententes 2011-2012
Bas-Saint-Laurent	X	X	X
Saguenay–Lac-Saint-Jean	X	X	X
Capitale-Nationale	X	X	X
Mauricie	X	X	X
Estrie	X	X	X
Montréal	X	X	X
Outaouais	X	X	X
Abitibi-Témiscamingue	X	X	X
Côte-Nord	X	X	X
Nord-du-Québec	X	X	X
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	X	X	X
Chaudière-Appalaches	X	X	En projet pour 2012-2013
Laval[1]	-	-	-
Lanaudière	X	X	En projet pour 2012-2013
Laurentides	X	X	X
Montérégie	X	X	X
Centre-du-Québec	X	X	X

[1] Dans cette région, le CALQ et la Ville de Laval décernent un prix à la création artistique tous les deux ans.

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

En poursuivant ses engagements liés à 13 ententes régionales, le CALQ a ainsi bonifié son soutien régional et a réussi à favoriser l'engagement des partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Mauricie, Estrie, Montréal, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Laurentides, Montérégie (trois ententes) et Centre-du-Québec.

Au cours de la même période, il a renouvelé sept ententes avec les partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-St-Jean, Estrie, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (deux ententes), Laurentides et Nord-du-Québec. Deux ententes pour les régions de Chaudière-Appalaches et Lanaudière sont en projet pour 2012-2013.

En 2011-2012, le CALQ a traité 655 demandes d'artistes, d'écrivains et d'organismes qui ont été présentées dans le cadre d'un programme découlant d'une entente régionale. De ce nombre, 156 artistes et écrivains ont bénéficié d'une aide financière du CALQ totalisant 686 373 $ et 91 organismes ont reçu un soutien financier pour un montant de 773 203 $. Il faut considérer que ces montants sont appariés par des organismes partenaires et que certains organismes reçoivent une aide sur une base triennale.

Les trois dernières années couvrant le *Plan stratégique 2009-2012* auront donc permis au CALQ de consolider la formule des ententes régionales autant auprès des partenaires que des clientèles.

En trois ans, les investissements de près de 6 M$ du CALQ auront servi de levier pour une participation équivalente de la part des partenaires, une aide qui, au global, se répartit de façon équitable entre artistes et organismes, bien que chaque entente soit différente d'une région à l'autre.

Le CALQ est également signataire d'ententes avec des partenaires municipaux, dont les villes de Lévis, de Victoriaville et d'Upton, en plus des conseils des arts de Montréal et de Saguenay pour un projet de résidences croisées.

OBJECTIF 10

Consolider et poursuivre le développement des mesures de soutien aux créateurs autochtones.

INDICATEUR 10.1

Nombre de mesures destinées aux artistes et aux écrivains autochtones.

CIBLE

Deux mesures d'ici 2012

RÉSULTATS

Les deux mesures ciblées, soit la conclusion d'une entente avec le Nunavik, en 2009-2010, ainsi que la mise en place d'un programme de soutien aux communautés autochtones ont été réalisées. En 2010-2011, le CALQ a signé une nouvelle entente de partenariat pour la région de Montréal à laquelle se greffe un volet destiné à soutenir les pratiques des artistes et des écrivains professionnels autochtones de l'île de Montréal. Ce programme d'aide financière était disponible en 2011-2012. Six artistes ont été soutenus par le CALQ pour un total de 50 000 $ dans le cadre du *Fonds Montréal pour les artistes et les écrivains professionnels autochtones.*

Le CALQ poursuit son projet d'étendre cette initiative de soutien aux artistes et aux écrivains autochtones à d'autres régions du Québec.

INDICATEUR 10.2

Nombre d'activités de promotion des mesures mises en œuvre.

CIBLE

Sensibilisation de l'ensemble des communautés visées lors du lancement des mesures.

RÉSULTATS

Cette cible a été atteinte en 2010-2011 mais aussi en 2011-2012. En effet, afin de tenir compte des spécificités culturelles et territoriales, le CALQ a mandaté l'Administration régionale Kativik et l'Institut culturel Avataq pour promouvoir le *Fonds du Nunavik pour les arts et les lettres* auprès des artistes et écrivains inuits du Nunavik.

De plus, l'intégration du volet autochtone à l'Entente de Montréal a été réalisée en étroite collaboration avec les clientèles concernées, que ce soit à l'étape de la consultation et de l'élaboration de l'entente, ou encore de la validation et de la sensibilisation. Le Comité Arts et Culture du RESEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal est toujours mandaté par le CALQ pour accompagner les clientèles visées et faire la promotion du programme. Il a également organisé des séances d'information, en plus d'offrir un soutien personnalisé aux artistes et aux écrivains autochtones.

AXE 6

La circulation hors Québec des artistes, des écrivains et de leurs œuvres

La présence d'artistes, d'écrivains et d'organismes québécois qui ont obtenu un appui du CALQ en 2011-2012, s'est manifestée dans près de 60 pays. En moyenne, c'est plus de six spectacles soutenus par le CALQ qui sont présentés à travers le monde à chaque jour.

En 2011-2012, le CALQ a consacré plus de 7,4 M$, tous programmes confondus, à la réalisation de sa mission qui est notamment de soutenir le rayonnement international des arts et des lettres du Québec, incluant l'accueil de productions étrangères et d'artistes en résidences. Il disposait, pour une troisième année consécutive, d'un montant ponctuel de 2,5 M$, lui permettant d'augmenter les bourses de déplacement, de bonifier l'aide aux tournées et à la circulation d'œuvres et de renforcer l'aide à l'accueil. En obtenant également un soutien triennal de 0,7 M$, le CALQ a poursuivi l'application de la *Politique internationale du Québec* en accentuant son soutien à la diffusion hors Québec, en soutenant plusieurs projets de présences collectives à l'étranger permettant à des organismes de consolider ou de développer de nouveaux marchés en Europe, en Asie et dans les Amériques, et en appuyant des initiatives de traduction.

Ainsi, le CALQ a accordé un montant total de 4,6 M$ en subventions à des organismes artistiques et littéraires pour la réalisation de projets de diffusion hors Québec, de circulation d'œuvres, de prospection, de développement de marchés, de traduction ou de coordination de présences collectives dans des salons, festivals, événements artistiques et marchés internationaux. À cela s'ajoute le nouveau prix décerné par le CALQ qui récompense la meilleure tournée au Canada et aux État-Unis. En créant ce prix, le CALQ tient à souligner le rayonnement international des organismes qui se distinguent par la qualité exceptionnelle de leurs tournées.

Par ailleurs, les artistes et les écrivains québécois ont bénéficié d'une somme totale de 1,3 M$ en bourses pour participer à des activités reliées à la pratique de leur art ou à des manifestations favorisant le rayonnement de leur carrière sur les cinq continents. Certaines de ces bourses permettent également d'effectuer une résidence de création dans l'un des six studios du Québec à Paris, New York, Rome, Berlin, Londres et Tokyo ou dans l'un des ateliers-résidences faisant partie du vaste réseau développé par le CALQ avec des partenaires répartis dans une quinzaine de pays.

OBJECTIF 11

Contribuer au rayonnement des artistes, des écrivains et des organismes sur la scène internationale en favorisant le partenariat, la réciprocité et le soutien à des événements majeurs.

INDICATEUR 11.1

Taux de réponse en nombre aux demandes de bourses de déplacement.

CIBLE

Augmentation de 46 % à 50 % du taux de réponse en 2009-2010 par rapport à 2008-2009.

RÉSULTATS

Le CALQ a atteint sa cible en 2009-2010, avec un taux de réponse de 54 %. Pour ce qui est de l'année 2011-2012, il a attribué 619 bourses de déplacement à l'extérieur du Québec totalisant plus de 0,8 M$. Le taux de réponse aux demandes formulées atteint 58 %.

Les bourses de déplacement permettent aux artistes et aux écrivains de développer leur réseau artistique et les marchés potentiellement utiles à la promotion de leurs œuvres, d'accepter des invitations et de participer à des activités liées à la pratique de leur art ou susceptibles d'accroître leur rayonnement et de développer leur carrière.

INDICATEUR 11.2

Montant alloué aux tournées internationales.

CIBLE

Augmentation de 10 % en 2009-2010 du montant alloué par rapport à 2008-2009.

RÉSULTATS

Le CALQ a atteint sa cible en 2009-2010 avec une augmentation significative de 59 % qui se maintient depuis, grâce aux fonds spéciaux gouvernementaux. Les montants alloués ont donc permis de mieux soutenir la diffusion de spectacles reconnus pour leur excellence, de développer de nouveaux marchés et d'accentuer le rayonnement culturel du Québec ailleurs au Canada et à l'étranger.

TABLEAU 17

Montants alloués aux tournées hors Québec

Programme de subventions aux organismes Diffusion hors Québec des arts de la scène et des arts multidisciplinaires	2008-2009 $	2009-2010 $	2010-2011 $	2011-2012 $
Soutien à des projets ponctuels de tournées hors Québec	1 871 096	3 057 039	2 473 851	2 892 510
Soutien au développement hors Québec des organismes	669 000	978 000	855 750	669 500
Total	**2 540 096**	**4 035 039**	**3 329 601**	**3 562 010**

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

Le soutien accordé aux organismes des arts de la scène pour des tournées de spectacles hors Québec en 2011-2012 s'élève à 3,6 M$. Comparativement à 2010-2011 (3,3 M$), il s'agit d'une augmentation de 7 %.

Les 150 projets de tournées soutenus par le CALQ en 2011-2012 prévoyaient environ 2 300 représentations sur cinq continents par rapport à 138 projets de tournées sur quatre continents et plus de 2 000 représentations en 2010-2011.

INDICATEUR 11.3

Nombre d'ententes conclues avec des partenaires incluant les ateliers-résidences (excluant l'accueil).

Cible

29 ententes

RÉSULTATS

Les studios et les ateliers-résidences figurent parmi les moyens privilégiés par le CALQ pour assurer la présence des créateurs québécois et de leurs œuvres sur la scène internationale, pour développer les échanges avec des pays étrangers, et pour aider à l'évolution de la carrière de nombreux artistes et écrivains du monde entier. Ce réseau répond à une tendance de plus en plus forte à recourir à cette forme d'élargissement de l'expérience artistique et à la mettre en contact avec des réalités étrangères.

TABLEAU 18

Lieux d'accueil des studios et ateliers-résidences à l'extérieur du Québec en 2011-2012[1]

Allemagne	Berlin (Studio du Québec)
	Berlin (Résidence chorégraphique)
Argentine	Buenos Aires
Belgique	Bruxelles (Échanges Québec/Communauté française de Belgique)
Canada	Ontario
	Nouveau-Brunswick
	Banff Centre (Alberta)
	Manitoba
Colombie	Bogota
États-Unis	New York (Studio du Québec)
	Brooklyn (ISCP)
	État de New York (NYSCA)
Finlande	Espoo
France	Paris (Studio du Québec)
	Paris (Échanges entre le Québec et la France)
Italie	Rome (Studio du Québec)
	Rome (British School at Rome)
Japon	Tokyo (Studio du Québec)
Mexique	Mexico
Portugal	Lisbonne
Royaume-Uni	Londres (Studio du Québec)
	Glasgow (Écosse)
	Aberystwyth (Pays de Galles)
Suisse	Bâle

[1] À cette liste, doit s'ajouter l'entente avec l'organisation Pépinière européennes pour jeunes artistes, qui offre plusieurs lieux d'accueil.

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

Le CALQ a pratiquement atteint sa cible avec 25 ententes en cours (au lieu de 29). En 2011-2012, grâce à ces ententes avec des partenaires répartis sur plusieurs continents, le CALQ a pu offrir 53 séjours en studios et en ateliers-résidences à travers le monde, une augmentation de 39 % par rapport à l'année précédente. De ces ententes, 12 comportaient des échanges de réciprocité, qui ont permis d'accueillir 22 créateurs de l'étranger.

Parmi ces ententes, le CALQ poursuit depuis 13 ans, une collaboration avec l'organisation culturelle Pépinières européennes pour jeunes artistes, ce qui lui donne l'occasion, à chaque appel de candidatures de cet organisme international, d'offrir aux jeunes créateurs du Québec la possibilité de soumettre un projet de résidence dans l'une ou l'autre des structures artistiques européennes qui participent à ce réseau.

Quant à l'accueil des 22 artistes et écrivains étrangers en résidence de création au Québec en 2011-2012, ceux-ci provenaient de la Belgique francophone, de la Colombie, de la Finlande, de la France, du Mexique, du Portugal, du Royaume-Uni, de la Suisse, du Togo et du Canada. L'accueil s'est fait dans deux villes, Montréal et Québec, et plusieurs organismes artistiques québécois ont agi comme partenaires parmi lesquels la Coopérative Méduse, Musique Multi-Montréal, la Fonderie Darling, PRIM, La Chambre blanche, la galerie Clark, le Centre des auteurs dramatiques et l'Union des écrivaines et écrivains du Québec. Les artistes canadiens provenant du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba ont effectué des résidences de création au Québec grâce à des ententes conclues avec les conseils des arts de ces provinces.

Deux nouvelles ententes ont été signées au cours de l'exercice, d'une part, avec les organismes culturels indiens Space 118 et What about Art, de Mumbai, pour l'accueil d'un artiste québécois en arts visuels et en arts médiatiques et, d'autre part, avec la Kulturreferat München et la Villa Waldberta en Bavière, pour un nouveau programme d'échanges d'écrivains. Ces résidences entreront en vigueur en 2012-2013.

INDICATEUR 11.4

Présence d'artistes et d'organismes soutenus dans le cadre des événements majeurs identifiés et montants attribués.

CIBLE

Deux événements majeurs en 2009-2010.

RÉSULTATS

Le CALQ a atteint cette cible dès 2009-2010. Toutefois, les invitations provenant de nombreux organisateurs d'événements d'envergure démontrent l'importance de soutenir la participation des artistes, des écrivains et des organismes québécois à ces manifestations internationales. Par le biais de ses programmes réguliers permettant la mobilité à l'extérieur du Québec, le CALQ a participé activement, en 2011-2012, au succès des présences collectives qui ont eu lieu sous l'impulsion des organismes québécois et du gouvernement. Ainsi, le CALQ a notamment contribué à la participation de plusieurs organismes et de nombreux artistes et écrivains aux événements suivants : *Le Québec à Groningue* (Pays-Bas), vitrine culturelle mettant l'accent sur le dynamisme et la créativité québécoise dans diverses disciplines axé principalement sur les arts de la scène ; Planète Québec à *South by Southwest* 2012 (É.-U.), important marché consacré aux musiques indépendantes, au cinéma et aux médias interactifs ; [Ma gang de Montréal], au 14e *Festival Artdanthé* (France), qui regroupait une trentaine de chorégraphes, interprètes et concepteurs de la scène actuelle

québécoise ; *Festival VIA 2012* – Focus Montréal (France et Belgique), festival international de théâtre, danse, musique et arts électroniques ; *Festival EXIT* (France), qui proposait cette année encore une programmation pluridisciplinaire québécoise ; 22e édition du festival international du livre et du film, *Étonnants Voyageurs* (France) ; et *Saguenay en 8 compagnies* (France), réunissant des compagnies de théâtre du Saguenay à Lyon.

Par ailleurs, le CALQ a également contribué aux différentes célébrations du 50e anniversaire du MCCCF en soutenant des projets spéciaux mettant à l'honneur les boursiers résidant dans les studios du Québec en 2011-2012. Il a, en outre, coordonné deux activités à Paris à l'occasion du 50e anniversaire de la Délégation générale du Québec à Paris : le colloque *Création et frontières*, portant sur les résidences d'artistes, a été organisé à la Cité internationale des arts, lieu d'accueil du Studio du Québec à Paris (premier studio inauguré par le gouvernement du Québec) ; et une table-ronde sur les arts numériques qui a eu lieu dans le cadre du *Festival Nemo – spécial Québec numérique* rassemblant les forces vives du secteur, organisé par Élektra avec le soutien financier du CALQ. Enfin, le CALQ a organisé, conjointement avec l'Institut français et la Délégation générale du Québec à Paris, une rencontre publique sur le thème de la culture et de la langue française dans l'univers numérique qui s'est tenue dans le cadre de l'événement *Expolangues* en février 2012.

ENJEU 3

UNE ORGANISATION DYNAMIQUE OFFRANT DES SERVICES EFFICACES

ORIENTATION 3

Assurer une gouvernance et une gestion dynamiques des ressources et miser sur la qualité des services offerts aux milieux artistique et littéraire.

AXE 7

La modernisation de la gestion et de la gouvernance

OBJECTIF 12

Mettre en œuvre les nouvelles règles découlant de la modernisation de la gouvernance du Conseil.

INDICATEUR 12.1

État d'avancement de la mise en œuvre des nouvelles règles de gouvernance des sociétés d'État.

CIBLE

Mise en œuvre des mesures prévues à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et des ajustements introduits au *Projet de Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec.*

RÉSULTATS

Le CALQ a atteint sa cible.

En 2011-2012, l'ensemble des exigences de la loi a été respecté. Le comité de gouvernance et d'éthique a élaboré un profil de compétences et d'expérience pour le poste de président-directeur général et pour les nouveaux membres du conseil d'administration. La présidente du conseil d'administration a effectué l'évaluation du président-directeur général. Le *Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs* a été mis à jour. De plus, le CALQ a procédé à la révision de tous les comités relevant du conseil d'administration afin de respecter les dispositions désignant les administrateurs du CALQ qui se qualifient comme membres indépendants.

La section *Gouvernance et sociétés d'État* du chapitre concernant les *Exigences législatives et gouvernementales* apporte un complément d'information.

OBJECTIF 13

Élaborer un plan de développement de prestation électronique des services pour le Conseil.

INDICATEUR 13.1

État d'avancement de l'élaboration du plan de développement.

CIBLE

Dépôt du plan de développement de prestation électronique des services pour 2012.

RÉSULTATS

Le CALQ a atteint sa cible. Il a déposé son Plan de prestation électronique des services et assuré le suivi en fonction des exigences gouvernementales, et ce, en vue d'une approbation du Conseil du Trésor.

AXE 8

La mobilisation du personnel

OBJECTIF 14

Développer une culture de la reconnaissance des ressources humaines en misant sur le développement des compétences et la participation à l'organisation du travail.

INDICATEUR 14.1

Mesures réalisées en matière de soutien, de reconnaissance et de participation du personnel.

CIBLES

Quatre d'ici 2012 :

- 2010-2011 : plan de reconnaissance des employés
- 2010-2011 : plan de formation, de perfectionnement et de développement des compétences individuelles et collectives des employés
- chaque année : rencontres consultatives avec le personnel
- 2011-2012 : premier indice de satisfaction des employés sur la reconnaissance

RÉSULTATS

En 2011-2012, un important dossier relevant des ressources humaines a occupé le CALQ. Il a ainsi conclu la signature de la convention collective des employés et employées appartenant au Syndicat de la fonction publique du Québec et a procédé à une entente de principe avec les professionnels et professionnelles du CALQ sur le renouvellement de leur convention collective.

Au cours de l'exercice 2011-2012, cinq rencontres consultatives avec les employés du CALQ ont été tenues. De plus, chaque séance du conseil d'administration a été suivie d'une rencontre d'information avec les employés qui était animée par le président-directeur général. Ainsi, à cinq occasions, un compte rendu succinct des décisions prises par le conseil d'administration a été fourni. Ces rencontres s'ajoutent aux réunions d'équipe régulières dans chaque direction. Les informations courantes sont transmises périodiquement à l'ensemble du personnel par un bulletin électronique interne.

Par ailleurs, la Direction de la planification et des programmes a organisé une consultation à l'interne auprès des chargés de programmes portant sur la révision des critères d'évaluation des organismes soutenus au fonctionnement.

Trois des quatre cibles, notamment celles touchant les années 2010-2011 et 2011-2012, ont été reportées. Le CALQ envisage effectivement de renouveler ses mesures favorisant le développement des ressources humaines en mettant à jour les différents profils de compétences ainsi que les outils de gestion du rendement, et ce, pour l'ensemble des postes.

Présentation des résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyens 2011-2012

La *Déclaration de services aux citoyens du Conseil des arts et des lettres du Québec*, présente cinq engagements que le CALQ tient à respecter, à savoir : offrir des services personnalisés, permettre une grande accessibilité de ses services, assurer l'équité et l'efficience des processus d'attribution de l'aide financière et de ses résultats, garantir le respect des règles d'éthique et de confidentialité et, finalement, traiter toutes les plaintes en toute confidentialité avec diligence.

- Le CALQ offre un service d'accueil à ses bureaux de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h à son bureau de Montréal, de même qu'à son siège social à Québec à l'exception de l'heure d'ouverture fixée à 9 h. Il offre également un service de réception téléphonique personnalisé avec numéros sans frais, ainsi que la possibilité de communiquer avec lui par courriel.
- Le CALQ répond aux demandes qui lui parviennent par courriel dans un délai de 10 jours ouvrables dans 98,6 % des cas. Par ailleurs, les artistes, écrivains et organismes ont tous pu obtenir des renseignements sur leur demande en communiquant avec la personne responsable de leur dossier.
- Le CALQ rend disponibles ses programmes actualisés sur son site Web où sont identifiés les critères et les processus d'évaluation qui s'y rapportent.
- Le CALQ fait connaître la liste des récipiendaires de bourses et de subventions ainsi que les membres des jurys et comités sur son site Web, tout en garantissant le respect des règles concernant l'éthique et la confidentialité.
- Le CALQ répond dans la mesure du possible aux demandes de présence d'un représentant du CALQ lors de sessions de formation ou d'information touchant ses programmes.

Le CALQ a respecté les délais de traitement des dossiers établis dans ses programmes à deux semaines près en ce qui concerne 96,9 % des demandes de bourses et 98,6 % des demandes de subventions. Les quelques retards sont souvent imputables au contexte particulier de certains programmes qui dépendent du versement de crédits, par des contretemps d'ordre administratif ou par la nécessité d'attendre les résultats des évaluations de tous les programmes d'un même secteur.

TABLEAU 19

Taux de respect des délais de traitement des demandes déposées dans l'ensemble des programmes du CALQ en 2011-2012

Délai de réponse	Respecté dans un délai de 2 semaines	+ 2 semaines de retard	Total
Bourses	96,9 %	3,1 %	100 %
Subventions	98,6 %	1,4 %	100 %

Note : Le délai de traitement d'un dossier correspond au temps écoulé entre la date d'inscription indiquée dans les programmes (ou la date du dépôt des demandes dans le cas des inscriptions en tout temps) et la date d'approbation de l'engagement financier.

Les demandes dont les délais de décision sont tributaires d'ententes internationales, comme dans le cas de certains studios et ateliers-résidences, ou dont le processus décisionnel est purement administratif tel que l'attribution d'aides spéciales ne sont donc pas pris en compte.

Finalement, grâce aux consultations et aux renseignements qu'il diffuse, le CALQ répond mieux aux attentes de ses clientèles et améliore ses méthodes de travail. En 2011-2012, et ce pour la troisième année consécutive, le CALQ a traité cinq plaintes.

TABLEAU 20

Évolution du nombre de plaintes entre 2004-2005 et 2011-2012

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de plaintes	38	18	16	11	14	5	5	5

Utilisation des ressources

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

TABLEAU 21

Débours planifiés et réels en ressources informationnelles pour la période 2011-2012 (en milliers de dollars)

	Débours planifiés en RI	Débours réels en RI pour l'exercice	Écart
Projets de développement	576,0	-	576,0
Autres activités (continuité et encadrement)	973,2	677,8	295,4
Total	**1 549,2**	**677,8**	**871,4**

TABLEAU 22

Nombre de projets en ressources informationnelles pour la période 2011-2012

	Nombre de projets
Nombre de projets en cours au début de l'exercice	2
Nombre de projets entrepris au cours de l'exercice	0
Nombre de projets en cours à la fin de l'exercice	1
Nombre de projets terminés au cours de l'exercice	1

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

Deux projets étaient planifiés en début d'exercice, soit :

1. Le développement de la prestation électronique des services (PES) du CALQ.

   Au 31 mars 2012, ce projet était en attente de l'approbation du Conseil du Trésor.

2. La virtualisation, la mise à jour de l'Active Directory et l'intégration de nouveaux serveurs.

   Ce projet a été transféré dans les activités de continuité. Les coûts initiaux prévus pour ce projet ont été diminués puisque ces opérations sont accomplies principalement par les ressources internes dans le cadre des activités régulières du CALQ.

RESSOURCES HUMAINES

TABLEAUX DE L'EFFECTIF

TABLEAU 23

Effectif en poste au 31 mars (en nombre d'employés)

Secteurs d'activité	2010	2011	2012
Personnel d'encadrement	8	7	8
Professionnels	42	40	39
Employés de soutien	28	29	28
Total	**78**	**76**	**75**

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

Au 31 mars 2012, le CALQ comptait un effectif (régulier et temporaire) de 75 personnes, comparativement à 76 l'année précédente.

TABLEAU 24

Effectif utilisé au 31 mars (en équivalent temps complet ETC)[1]

Secteurs d'activité	2010	2011	2012
Personnel d'encadrement	7,8	6,3	7,0
Professionnels	41,9	40,7	37,9
Employés de soutien	27,6	26,7	26,2
Total	**77,4**	**73,7**	**71,1**

[1] En raison de l'arrondissement décimal, les totaux peuvent différer de la somme des parties.

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

Pour réaliser ses mandats et la gestion de ses programmes, le CALQ comptait sur un effectif (régulier et temporaire) s'établissant à 71,1 équivalent temps complet (ETC) utilisé pour l'exercice financier comparativement à 73,7 en 2010-2011. Dans un premier temps, cette diminution est attribuable aux efforts déployés par le CALQ afin de réduire ses dépenses. En effet, l'une des mesures identifiées a été de laisser des postes vacants. Ensuite, plusieurs ententes permettant la réduction du temps de travail telles que prévues aux conventions collectives des employés ont été conclues (aménagement de préretraite, réduction volontaire du temps de travail, etc.).

TABLEAU 25

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Taux de départ volontaire	2010	2011	2012
	7,4 %	9,2 %	10,9 %

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

Le taux de roulement du personnel a été de 10,9 %, comparativement à 9,2 % pour l'exercice précédent. Il faut considérer que, pour cet exercice, deux personnes ont quitté pour la retraite (contrairement à une pour l'année précédente), ce qui a contribué à l'augmentation du taux de roulement. En ce qui concerne l'évolution de l'effectif, six postes réguliers ont été pourvus faisant suite au départ de cinq employés et au départ d'une personne pour la retraite.

TABLEAUX DE LA FORMATION

TABLEAU 26

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	2010	2011	2012
Favoriser le développement des compétences	n.d.	n.d.	40 322 $
Soutenir l'acquisition des habilités de gestion	n.d.	n.d.	803 $
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	n.d.	n.d.	6 130 $
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	n.d.	n.d.	4 646 $
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	n.d.	n.d.	1 470 $
Dépenses totales	**74 926 $**	**87 716 $**	**53 371 $**

n.d. : pour ces années, les données par activité ne sont pas disponibles

TABLEAU 27

Évolution des dépenses de formation

Année	Proportion de la masse salariale (%)	Jours de formation par personne	Montants alloués par personne
2010	1,40	1,57	961 $
2011	1,62	4,12	1 154 $
2012	1,00	0,99	712 $

TABLEAU 28

Jours de formation selon les catégories d'emploi

Année	Cadres	Professionnels	Employés de soutien
2010	16,00	51,80	54,89
2011	26,14	119,58	118,54
2012	4,07	33,57	36,64

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

En 2011-2012, le nombre moyen de jours de formation équivalait à 0,99 jours par employé. Malgré des compressions à ce poste budgétaire à la suite de l'adoption de la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette*, les dépenses totales pour le perfectionnement et la formation du personnel (salaires et autres dépenses) s'élèvent à 53 371 $, ce qui équivaut à près de 1 % de la dépense totale au poste budgétaire *Traitements et avantages sociaux* totalisant 5 371 436 $.

RESSOURCES FINANCIÈRES

Les revenus de l'exercice 2011-2012 s'élevaient à 89,3 M$ comparativement à 87,7 M$ en 2010-2011. Les résultats au terme de l'exercice présentent un déficit de 0,2 M$.

TABLEAU 29

Pourcentage de la dépense sur le budget total[1]

	2009-2010		2010-2011		2011-2012	
Budget total	**$**	**%**	**$**	**%**	**$**	**%**
Revenus totaux de l'exercice	**97 261 987**		**87 652 355**		**89 260 481**	
Dépenses de l'exercice						
Aide financière accordée	92 260 722		85 566 197		85 958 264	
Annulation de l'aide financière accordée au cours des exercices antérieurs	(2 780 530)		(4 857 892)		(3 522 915)	
Sous-total aide financière	**89 480 192**	**92,1**	**80 708 305**	**92,1**	**82 435 349**	**92,1**
Administration interne	**7 684 407**	**7,9**	**6 969 821**	**7,9**	**7 074 169**	**7,9**
Dépenses totales de l'exercice	**97 164 599**		**87 678 126**		**89 509 518**	
Surplus / (déficit) d'exercice	**97 388**		**(25 771)**		**(249 037)**	
Excédent cumulé au début	**194 836**		**292 224**		**266 453**	
Excédent cumulé à la fin	**292 224**		**266 453**		**17 416**	

[1] En raison de l'arrondissement décimal, les totaux peuvent différer de la somme des parties.

TABLEAU 30

Dépenses de fonctionnement du CALQ et de Mécénat Placements Culture

Dépenses de fonctionnement	2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	$	ETC	$	ETC	$	ETC
Conseil des arts et des lettres du Québec	7 242 538	73,3	6 580 635	70,2	6 740 592	68,2
Mécénat Placements Culture	441 869	4,1	389 186	3,5	333 577	2,9
Total	**7 684 407**	**77,4**	**6 969 821**	**73,7**	**7 074 169**	**71,1**

ATTESTATION SECTORIELLE

Chacun des gestionnaires du CALQ a signé l'attestation sectorielle dans laquelle il confirme pour son centre de gestion, entre autres, que l'information financière soumise ne contient aucune information erronée, et n'omet aucune information qui rendrait celle-ci trompeuse. L'attestation confirme également que le gestionnaire est responsable de gérer ses affaires dans le respect des lois, règlements et directives gouvernementales qui s'appliquent au CALQ, qu'il doit mettre en œuvre les orientations et assurer le suivi des règles, politiques et modalités de gestion approuvées par le conseil d'administration ou le président-directeur général. De plus, l'attestation confirme que les documents transmis pour décision du conseil d'administration, du comité des programmes, du président-directeur général ou pour l'émission d'une recommandation sectorielle représentent les recommandations du secteur disciplinaire et, s'il y a lieu, les documents complétés lors des travaux d'évaluation par les pairs. Ainsi, chaque gestionnaire devient partie prenante de la lettre d'affirmation signée par le président-directeur général et la directrice générale de l'administration, laquelle a été transmise au vérificateur général du Québec le 19 juin 2012.

Nouvelles règles pour les bonis au rendement

LE PROGRAMME DE BONI ANNUEL

Au début de l'exercice, les attentes gouvernementales et celles du conseil d'administration sont communiquées au président-directeur général. Au terme de l'exercice, la présidente du conseil d'administration procède à l'évaluation du rendement du président-directeur général en respectant les critères d'évaluation du rendement des titulaires d'un emploi supérieur. Le montant du boni accordé correspond à une cote d'évaluation globale en se référant aux politiques et directives gouvernementales pertinentes en vigueur au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif. En 2011-2012, le gouvernement a maintenu la suspension de l'octroi des bonis aux titulaires d'emplois supérieurs et dirigeants d'organismes (décret 370-2010 du 26 avril 2010).

Tel que prescrit par la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette*, les bonis au rendement versés aux autres dirigeants du CALQ ont également été suspendus pour l'année 2011-2012 (rendement de l'année financière 2010-2011).

TABLEAU 31

Bonis au rendement accordés en 2011-2012 pour la période d'évaluation du rendement du 1er avril 2010 au 31 mars 2011

	Nombre de bonis au rendement	Montant total $
Cadres	–	0
Titulaire d'un emploi supérieur à temps plein	–	0
Total	–	0

Mesures de réduction de dépenses

La politique de réduction des dépenses approuvée par le conseil d'administration et entérinée par le gouvernement prévoit les mesures suivantes :

- une réduction graduelle des dépenses de fonctionnement de nature administrative devant atteindre au moins 10 % au terme de l'exercice débutant en 2013 ;
- une réduction de 25 % des dépenses de publicité, de formation et de déplacement dès l'exercice débutant en 2012 ;
- une réduction de l'équivalent de 1 % de la masse salariale dès l'exercice financier débutant en 2010. Cette réduction devra être récurrente et augmentée à chaque exercice jusqu'à l'exercice débutant en 2013 du même montant.

Les résultats attendus de ces mesures et les résultats atteints après la deuxième année d'application sont les suivants :

TABLEAU 32

Mesures de réduction de dépenses pour l'exercice financier débutant en 2011

	Cible de réduction à terme, soit en 2013-2014	Réduction cumulative réalisée depuis le début de l'exercice 2010-2011
Dépenses de fonctionnement de nature administrative	50 200 $	21 100 $
Dépenses de publicité, formation et déplacement	46 800 $	46 800 $
Rémunération	97 100 $	48 500 $

Allégement réglementaire et administratif

Le CALQ a entrepris, en 2009-2010, différentes actions en matière d'allégement réglementaire et administratif. Une réflexion a été menée, visant à harmoniser les critères d'évaluation des bourses et ceux du soutien au fonctionnement des organismes afin de simplifier et rendre cohérente la gestion administrative d'une discipline artistique à l'autre et de clarifier certaines règles. La révision des critères d'évaluation pour les bourses a été mise en œuvre en 2011-2012 tandis que celle portant sur les critères du programme de soutien au fonctionnement a été complétée en 2011-2012 pour être mise en œuvre en 2012-2013.

Le CALQ a aussi poursuivi ses travaux en vue d'optimiser son programme de soutien aux organismes. Le passage du soutien au fonctionnement sur 1 an et 4 ans à un soutien sur 2 ans et 4 ans a été annoncé à l'été 2011 pour être effectif dès 2012-2013. D'une part, ce nouveau modèle permettra de pallier la difficulté qu'ont les organismes à suivre le rythme imposé des inscriptions annuelles et, d'autre part, il diminuera la charge bureaucratique du CALQ.

Par ailleurs, le CALQ a mené un projet pilote qui consistait à préparer les documents d'évaluation des demandes de bourses sous la forme d'un cahier d'évaluation numérisé fourni sur une clé USB sécurisée aux membres de jurys. Un sondage, effectué auprès de tous les membres de jurys ayant participé à ce projet pilote, a permis de conclure que ce nouveau processus est efficace. Ce mode de gestion permet une économie considérable du travail lié à la préparation et à la production des cahiers d'évaluation tout en augmentant le temps alloué aux membres des jurys pour l'évaluation des demandes.

Enfin, le CALQ a déposé un dossier d'affaires au Conseil du Trésor aux fins du développement de sa prestation électronique des services (PES). Ce projet vise à soutenir progressivement les principaux échanges entre le CALQ et sa clientèle par une interface Web. Sur approbation du Conseil du Trésor, le projet pourra être scindé de manière à canaliser les efforts vers les processus et les programmes offrant un potentiel d'allégement administratif optimal. Ainsi, des services électroniques seront graduellement mis en ligne afin de faciliter le dépôt des diverses demandes, le suivi et la reddition de comptes en plus d'automatiser diverses tâches administratives ainsi que de diminuer les délais de traitement.

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics

Les administrateurs du CALQ sont tenus de respecter les normes d'éthique et les règles de déontologie énoncées au *Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Conseil des arts et des lettres du Québec* et dans le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* adopté en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).*

Outre le *Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs*, qui a été mis à jour en 2011-2012, le Conseil est également doté de codes d'éthique et de déontologie pour les employés et pour les membres des jurys, des comités et les appréciateurs.

En 2011-2012, aucun cas de transgression du *Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Conseil* n'a été porté à l'attention du ministère du Conseil exécutif.

Mis en place en 2009-2010 en vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité de gouvernance et d'éthique a poursuivi, en 2011-2012, son travail de mise à jour des règles de gouvernance et d'éthique au sein du conseil d'administration.

Développement durable et changements climatiques

SUIVI DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Présentation

Le Plan d'action de développement durable du CALQ a été rendu public le 31 mars 2009. Se conformant à la décision adoptée par consensus dans le réseau gouvernemental de la culture (formé par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, les organismes et les sociétés d'État qui en relèvent) d'avoir égard au contexte québécois dans la promotion des notions de culture et de développement durable, le CALQ a résolu de s'inscrire à l'intérieur de six orientations définies dans la stratégie gouvernementale et a ciblé une dizaine d'actions.

Orientations privilégiées par le Conseil :

Orientation 1 - Informer, sensibiliser, éduquer, innover
Orientation 3 - Produire et consommer de façon responsable
Orientation 6 - Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée
Orientation 7 - Sauvegarder et partager le patrimoine collectif
Orientation 8 - Favoriser la participation à la vie collective
Orientation 9 - Prévenir les inégalités sociales et économiques

Le CALQ est fier d'annoncer qu'au terme de l'exercice 2011-2012, toutes les cibles fixées dans son plan d'action de développement durable ont été atteintes. Aussi, il a poursuivi et bonifié ses actions annuelles. À titre d'exemple, le comité interne de développement durable a procédé à un premier bilan du cadre de gestion environnementale et, dans ce contexte, a proposé d'ajouter de nouvelles interventions adaptées aux enjeux actuels en matière de gestion environnementale.

Parmi les actions posées en 2011-2012, mentionnons la tenue d'une formation sur les événements écoresponsables (en lien avec l'orientation 1), l'acquisition de nouveaux outils informatiques permettant une plus grande capacité de gestion numérique et la réduction de près de 30 % de l'achat de papier (orientation 3).

Enfin, tel que prévu dans le cadre de l'orientation 7, le CALQ a procédé à la révision de deux de ses programmes, soit le programme de bourses destinées aux artistes et aux écrivains professionnels et le programme de subventions aux associations professionnelles, aux regroupements nationaux et aux organismes de services. Ce processus s'est tenu en étroite collaboration avec les milieux artistique et littéraire.

ORIENTATION 1

Informer, sensibiliser, éduquer, innover

OBJECTIF 1 DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

Mieux faire connaître le concept de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Mieux faire connaître le concept de développement durable au personnel du Conseil ainsi que les éléments de la Stratégie gouvernementale et favoriser les échanges pour en tenir compte dans les activités régulières.

Action	Gestes	Suivis
Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique.	Organiser des rencontres midi avec l'ensemble des employés.	(réalisé) Rencontres midi remplacées par une formation sur le développement durable (prévue tous les deux ans). En 2011-2012 : Formation sur les événements écoresponsables
	Rencontrer et travailler plus étroitement avec les professionnels et membres de la direction qui sont davantage concernés par la démarche de développement durable.	(en continu) Trois rencontres du comité interne de développement durable. (réalisé) Présentation de la mise à jour du cadre de gestion environnementale aux gestionnaires du CALQ. (en cours) Réalisation de projets pilotes représentant une solution de développement durable en collaboration avec la direction des technologies de l'information. (en cours) Exercice de prise en compte des principes de développement durable dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique 2012-2016.
	Réaliser un atelier sur l'organisation d'événements écoresponsables auprès des employés et des chargés de programmes concernés.	(réalisé)
Cibles et indicateurs	**Cible gouvernementale** Avoir sensibilisé 80 % du personnel de l'administration publique d'ici 2011 et s'assurer que 50 % d'entre eux ont une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières (2013). **Indicateurs** Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.	

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

En 2011-2012, le CALQ a offert une formation de trois heures sur les événements écoresponsables à des membres ciblés du personnel (les chargés de programmes en lien avec des organismes qui tiennent des événements et les adjoints de direction qui s'occupent de la logistique entourant la tenue des comités et des jurys). Il s'agit de 15 membres en tout, soit 20 % du personnel. Ensuite, le CALQ a rendu disponible à tous les membres de son personnel les outils offerts dans son Intranet et publié quatre capsules « écoresponsables » dans son journal interne. Cette formation s'ajoute à celle offerte en 2008-2009 sur la stratégie gouvernementale et le plan d'action de développement durable (64 % du personnel présent) et à celle donnée en 2010-2011 sur les changements climatiques (54 %).

En tout, neuf chroniques ont été publiées dans le journal interne, *Le CALQ en action*, en plus d'un bulletin spécial entièrement voué au développement durable lors de la Journée de l'environnement dans l'administration publique 2011.

Par ailleurs, la responsable en développement durable du CALQ travaille étroitement avec l'équipe des technologies de l'information pour la prise en compte de principes de développement durable dans le cadre de la prestation électronique des services, ainsi que dans le contexte de la réalisation de projets pilotes représentant une solution de développement durable. Aussi, elle collabore avec les membres responsables de la coordination du prochain plan stratégique du CALQ pour la prise en compte des principes de développement durable. À cet effet, les responsables ont suivi la formation offerte par le Bureau de coordination de développement durable. Ces partenaires, en plus des sept membres du comité interne de développement durable, ont acquis un niveau de connaissance leur permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de développement durable (ce qui représente 54 % du personnel ciblé formé).

ORIENTATION 3

Produire et consommer de façon écoresponsable

OBJECTIF 6 DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Appliquer des mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de la gestion environnementale et de la mise en œuvre des pratiques d'acquisitions écoresponsables.

Action	Gestes	Suivis
Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.	Élaborer et mettre en œuvre un cadre de gestion environnementale.	(réalisé)
	Poser des gestes meilleurs qui protègent l'environnement.	(en continu)
	Acquérir des produits plus écoresponsables.	(en continu)
Cibles et indicateurs	**Cible** Avoir adopté un cadre de gestion environnementale en 2011. **Indicateurs** 1- État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale. 2- Nombre de mesures ou d'activités mises en œuvre pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale. 3- Nombre de mesures d'acquisitions écoresponsables.	

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Indicateur 1 : Le CALQ, par l'entremise de son comité interne de développement durable, a élaboré son cadre et son plan de gestion environnementale en 2010-2011. En 2011-2012, le comité a tenu trois rencontres pour effectuer un premier bilan des interventions réalisées au cours de la première année et pour en proposer de nouvelles. Ce bilan a permis de mettre à jour le cadre de gestion, lequel a été approuvé par la direction du CALQ en février 2012.

Indicateur 2 : Le CALQ a maintenu ou adopté les 17 pratiques ou mesures en vue d'atteindre les objectifs nationaux en matière de gestion environnementale.

Les six pratiques suivantes ont été maintenues :

1. Numérisation activée sur les photocopieurs et imprimantes et optimisation en vue d'effectuer une numérisation massive systématiquement intégrée aux dossiers des clientèles.
2. Utilisation de disques durs externes afin de placer tous les dossiers d'artistes et d'organismes pour la tenue des comités et jurys.
3. Récupération multimatières.
4. Récupération du matériel informatique et des piles.
5. Envoi des communiqués, du journal interne et des bordereaux de paie par courriel.
6. Consignes en matière d'impression recto-verso des documents.

Les cinq pratiques suivantes ont été adoptées :

1. Utilisation de clés USB sécurisée pour l'envoi des dossiers de demandes de bourses aux membres de certains jurys.
2. Ajout d'une troisième visioconférence (format haute définition) et d'un appareil pour faciliter les échanges entre les bureaux de Montréal et Québec.
3. Virtualisation des serveurs informatiques (réduisant les coûts et les besoins matériels, augmentant l'efficacité énergétique et offrant une plus grande flexibilité et une simplification de manœuvres).
4. Invitation auprès des boursiers et des organismes soutenus par le CALQ à s'inscrire au dépôt direct.
5. Acquisition de portables pour les salles de réunion en vue de la prise de notes lors des comités et jurys.

Indicateur 3 : Les six mesures suivantes ont été maintenues :

1. Achat d'ordinateurs et d'écrans répondants aux normes EPEAT.
2. Reconduction des règles aux fins de réduction du papier et d'encre.
3. Achat d'au moins 80 % du papier fin contenant des fibres postconsommation.
4. Achat d'au moins 80 % de fournitures de bureaux contenant des fibres postconsommation.
5. Achat d'au moins 80 % de cartons d'emballage contenant des fibres postconsommation.
6. Contrats d'impression effectués à 50 % au moins avec du papier recyclé contenant des fibres postconsommation.

Ainsi, le CALQ a atteint sa cible, tout en maintenant et en instaurant à chaque année des mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de gestion environnementale.

ORIENTATION 6

Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

OBJECTIF 18 DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Prendre en compte les principes de développement durable dans l'élaboration de stratégies de développement territorial des arts et des lettres.

Action	Gestes	Suivis
Communiquer aux partenaires et clientèles les principes de développement durable qu'il entend encourager sur le territoire québécois.	Informer les partenaires régionaux et municipaux de la démarche du Conseil en matière de développement durable et favoriser le partage des expériences au sein des différentes organisations quant aux questions reliant les arts, la culture et le développement durable.	(en continu)
	Réaliser un atelier sur l'organisation d'événements artistiques écoresponsables auprès des associations d'artistes, des regroupements nationaux d'organismes, des conseils régionaux de la culture et des organismes soutenus par le Conseil, responsables de la tenue d'événements artistiques.	(révisé et réalisé)
Cibles et indicateurs	**Indicateurs** 1- Nombre d'activités d'information auprès des partenaires régionaux et municipaux. 2- Nombre d'ateliers sur l'organisation d'événements artistiques écoresponsables.	

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Indicateur 1 : Une rencontre annuelle d'information auprès des partenaires régionaux et municipaux et du milieu associatif en juin 2011, présentant les activités réalisées par le CALQ en 2010-2011, dont celles associées à la démarche de développement durable et neuf rencontres auprès des commissions consultatives.

Indicateur 2 : Le CALQ, dans le cadre de cet objectif, a jugé qu'il serait plus judicieux de former d'abord son personnel en lien avec les organismes responsables de la tenue d'événements, lesquels pourraient agir comme conseillers, au besoin, auprès de ceux-ci. (voir résultats de l'orientation 1, objectif 1 du Plan d'action de développement durable).

OBJECTIF 19 DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Consolider et poursuivre le développement des mesures de soutien aux créateurs autochtones.

Action	Gestes	Suivis
Développer des programmes de soutien spécifiques aux artistes et organismes autochtones.	Mettre en œuvre l'entente régionale avec le Nunavik.	(réalisé et en continu) Poursuite de l'entente avec le Nunavik.
	Développer de nouvelles mesures de soutien dédiées aux artistes, écrivains et organismes autochtones.	(réalisé et en continu) Poursuite de la mise en œuvre du soutien aux pratiques des artistes et écrivains professionnels autochtones de l'Île de Montréal et des résidences croisées entre le nord et le sud.
Cibles et indicateurs	**Cibles** Deux nouvelles mesures destinées aux artistes et écrivains autochtones d'ici 2012. Sensibilisation de l'ensemble des communautés visées lors du lancement des mesures. **Indicateurs** 1 - Nombre de mesures destinées aux artistes et écrivains autochtones. 2 - Nombre d'activités de promotion des mesures mises en œuvre.	

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Le CALQ a réalisé sa cible.

Voir objectif 10 des Résultats liés au Plan stratégique 2009-2012, indicateurs 10.1 et 10.2.

ORIENTATION 7

Sauvegarder le patrimoine collectif

OBJECTIF 21 DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Participer à l'enrichissement du patrimoine artistique et culturel québécois en soutenant le travail des artistes, des écrivains et des organismes artistiques professionnels.

Action	Gestes	Suivis
Adapter les mesures de soutien aux artistes, aux écrivains et aux organismes en tenant compte de l'évolution des milieux artistique et littéraire et des contextes territoriaux.	Offrir des bourses de carrière aux artistes et écrivains qui ont 20 ans et plus de pratique artistique.	(en continu) Le CALQ reconnaît la contribution remarquable d'un artiste ou d'un écrivain dans sa discipline en lui attribuant une bourse de carrière. En 2011-2012, le CALQ a décerné cinq bourses de carrière, pour un montant total de 0,2 M$. (Voir tableau 1, objectif 1 des Résultats liés au Plan stratégique 2009-2012, indicateur 1.2)
	Accompagner les organismes dans leur développement.	(en continu) Le CALQ est soucieux d'accompagner les organismes dans leur développement en leur offrant un appui financier pour réaliser des projets ou pour assurer leur fonctionnement. Il est à noter que le soutien au fonctionnement représente 83 % des montants consentis aux organismes, dénotant ainsi la volonté du CALQ de les appuyer dans la réalisation de leur mandat, de leurs orientations artistiques et de leur programmation annuelle. (Voir tableau 5, objectif 1 des Résultats liés au Plan stratégique 2009-2012, indicateur 1.2)
Cibles et indicateurs	**Cible** Adapter deux programmes d'ici 2012. **Indicateurs** 1- Variété des bourses accordées aux artistes et aux écrivains : répartition selon le programme, le volet, la discipline, la catégorie et la région. 2- Variété des subventions accordées aux organismes : répartition selon le type de soutien, le programme, le volet, la discipline, la taille des organismes et la région.	

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Indicateurs 1 et 2 : En 2011-2012, le CALQ a accordé 1 498 bourses à des artistes et des écrivains professionnels, pour un total de 10,3 M$. La ventilation des bourses selon le programme et le volet, la discipline, la catégorie et la région est présentée dans les tableaux 1 à 4 de l'objectif 1 des Résultats liés au Plan stratégique 2009-2012, indicateur 1.2. En ce qui concerne les subventions accordées aux organismes, un montant de 67,4 M$ a été réparti entre 674 organismes. Les tableaux 5 à 9 de l'objectif 1 des Résultats liés au Plan stratégique 2009-2012, indicateur 1.2 détaillent les subventions selon le type de soutien, le programme et le volet, la discipline, la taille des organismes et la région.

Le CALQ a atteint sa cible avec la révision de deux programmes : le programme de bourses aux artistes, révisé en 2009-2010 et le programme de soutien aux associations d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services. Cette refonte avait pour objectif d'accroître la qualité du soutien aux artistes, aux écrivains et aux organismes. (voir objectif 1 des Résultats liés au Plan stratégique 2009-2012, indicateur 1.1).

OBJECTIF 23 DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Contribuer au rayonnement des artistes, des écrivains et des organismes sur la scène internationale, en favorisant le partenariat et la réciprocité.

Action	Gestes	Suivis
Favoriser les échanges à long terme entre les artistes et les institutions de différentes cultures.	Poursuivre la conclusion d'ententes avec des partenaires étrangers pour des studios et des ateliers-résidences à l'étranger et au Québec (accueil).	(en continu)
Cibles et indicateurs	**Indicateur** Nombre d'ententes conclues avec des partenaires, incluant les studios et les ateliers-résidences.	

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

En 2011-2012, grâce à 25 ententes conclues avec des partenaires étrangers, 53 artistes et écrivains québécois ont bénéficié cette année, d'un des lieux d'accueil (studios et ateliers-résidences) qui leur étaient offerts à travers le monde (voir objectif 11 des Résultats liés au Plan stratégique 2009-2012, indicateur 11.3). Deux nouvelles ententes ont été signées au cours de l'exercice avec des partenaires de l'Inde et de la Bavière.

ORIENTATION 8

Favoriser la participation à la vie collective

OBJECTIF 24 DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Encourager les initiatives permettant le rapprochement entre les artistes, les écrivains, les organismes et la communauté.

Action	Gestes	Suivis
Diversifier le financement des artistes, des écrivains et des organismes qui s'impliquent dans leur communauté, par des ententes avec des partenaires privés ou publics.	Par le biais d'ententes avec des partenaires régionaux, soutenir des projets artistiques et littéraires en lien avec la communauté.	(en continu)
	Poursuivre la gestion du programme Placements Culture.	(en continu)
	Maintenir les critères d'évaluation quant à l'impact dans la communauté, pour tous les organismes soutenus au fonctionnement.	(en continu)
Cibles et indicateurs	**Indicateurs** 1- Nombre de projets artistiques en lien avec la communauté, soutenus dans le cadre des ententes régionales. 2- Nombre d'organismes soutenus dans le cadre du programme Placements Culture*.	

* Voir note 3, page 18

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

La poursuite des activités visant la diversification du soutien financier aux artistes, aux écrivains et aux organismes par l'engagement de partenaires privés ou publics, représente, pour le CALQ, un bon exemple de développement durable (voir objectif 9 des Résultats liés au Plan Stratégique 2009-2012, indicateur 9.2 et objectif 2, indicateur 2.1).

Indicateur 1 : Les ententes régionales entre le CALQ et les conférences régionales des élus ont permis d'adapter les programmes d'aide financière destinés aux artistes, aux écrivains et aux organismes selon les besoins exprimés par les différents milieux régionaux et les communautés, en fonction de contextes particuliers et en complémentarité des programmes d'aide financière existants. L'un des principaux objectifs de ces ententes est précisément de favoriser le rapprochement des artistes, des écrivains et des organismes artistiques avec leur communauté d'appartenance et de bonifier le soutien à ces clientèles par l'engagement de partenaires financiers.

En 2011-2012, le CALQ a poursuivi ses engagements liés à 13 ententes avec ses partenaires régionaux et renouvelé sept ententes. Leur objectif commun est de favoriser les partenariats avec la communauté et neuf d'entre elles comportent de plus des volets destinés à la relève artistique en partenariat avec les forums jeunesse. Il est à noter qu'au total 156 artistes et 91 organismes artistiques ont été soutenus en 2011-2012 dans le cadre de ces ententes.

Indicateur 2 : Depuis la création du programme Mécénat Placements Culture, 271 organismes de la culture et des communications ont bénéficié de subventions d'appariement faisant suite à leurs collectes de fonds. En 2011-2012, l'aide financière accordée dans le cadre de ce programme s'élevait à 7,6 M$ et a été versée à 36 organismes admissibles au CALQ et 40 relevant du MCCCF, de la SODEC ou de BAnQ, pour un total de 76 organismes. Par ailleurs, la participation citoyenne est significative dans le cadre de ce programme pour lequel 70 % des dons recueillis par les organismes proviennent de citoyens et 30 % d'entreprises. Quant aux sommes recueillies, elles proviennent à 70 % de dons d'entreprises et à 30 % de citoyens.

ORIENTATION 9

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 26 DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Participer activement à l'amélioration des conditions de pratique des artistes et des écrivains québécois. Sensibiliser les organismes soutenus face à la pauvreté et l'exclusion.

Actions	Gestes	Suivis
- Contribuer aux initiatives gouvernementales visant l'amélioration des conditions de pratique des créateurs. - Inclure aux contrats d'objectifs des organismes majeurs soutenus par le Conseil, des mesures concernant la responsabilité envers les personnes marginalisées pour des raisons sociales, économiques ou physiques.		
Cibles et indicateurs	**Indicateurs** 1- Nombre d'interventions du Conseil au regard de la problématique et contribution aux travaux du Comité permanent à l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes et des écrivains, sous la responsabilité du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF). 2- Nombre d'organismes majeurs ayant signé un contrat d'objectifs incluant ces mesures.	

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Indicateur 1 : Le CALQ compte deux interventions en 2011-2012. Tout d'abord sa participation à trois enquêtes sur les professions artistiques menées par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (voir objectif 3 des Résultats liés au Plan Stratégique 2009-2012, indicateur 3.1). Par ailleurs, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, a confié au CALQ, ainsi qu'à d'autres partenaires, un mandat de développement d'une stratégie numérique en culture. Le CALQ a ainsi mené une vaste réflexion dans le but d'adapter les mesures de soutien au milieu artistique, en lien avec le virage numérique. Le CALQ a donc mené une consultation élargie nommée *@lon : Arts et lettres – option numérique* et a déposé un rapport, composé de scénarios d'action à la ministre, à l'automne 2011.

Indicateur 2 : Le modèle-cadre des contrats d'objectifs est en cours de révision.

OBJECTIF 28 DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Développer une culture de la reconnaissance des ressources humaines en misant sur le développement des compétences et la participation à l'organisation du travail.

Action	Gestes	Suivis
Élaborer et mettre en œuvre des mesures en matière de reconnaissance, de formation, de perfectionnement et de développement des compétences individuelles et collectives des employés.	Réaliser des rencontres consultatives avec le personnel chaque année.	(en continu)
Cibles et indicateurs	**Indicateurs** Mesures réalisées en matière de soutien, de reconnaissance et de participation du personnel.	

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

La direction a tenu cinq rencontres consultatives avec le personnel du CALQ. De plus, une consultation à l'interne a été organisée auprès des chargés de programmes concernant la révision des critères d'évaluation des organismes soutenus au fonctionnement. (voir objectif 14 des Résultats liés au Plan stratégique 2009-2012, indicateur 14.1).

Par ailleurs, en lien avec l'objectif 28 de la stratégie gouvernementale, le CALQ contribue au financement des activités de formation et de perfectionnement offertes aux artistes et aux travailleurs culturels par les conseils régionaux de la culture. Il offre également, par l'entremise de son programme régulier, des bourses de perfectionnement aux artistes et aux écrivains professionnels.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le CALQ a pris connaissance de l'action 16 du *Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques*. Toutefois, étant locataire et la gestion des baux étant assumée par la Société immobilière du Québec, il ne peut établir d'indicateurs mesurant la quantité d'énergie utilisée au cours d'une année. Par ailleurs, suivant l'indication du MCCCF, le CALQ n'est pas tenu de répondre de l'action 17.

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

La *Politique linguistique du Conseil des arts et des lettres du Québec* encadre et adapte à sa mission l'application de la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue dans l'Administration*. En 2011-2012, le CALQ a appliqué la politique linguistique en vigueur depuis le 29 mars 2010 et l'a diffusée sur son site Web.

La Direction des communications, du mécénat et des territoires a le mandat de veiller au respect et à l'application de la Charte de la langue française et de la Politique linguistique du CALQ. Elle répond aux questions des employés concernant l'usage de la langue et les sensibilise à l'importance d'utiliser un français exemplaire dans ses communications par la publication de chroniques linguistiques dans le bulletin interne et en utilisant les outils de promotion de la Francofête. Le CALQ travaille en étroite collaboration avec les conseillers en francisation de l'Office québécois de la langue française (OQLF) et, à la demande de ce dernier, il a rempli le *Formulaire de collecte de données pour l'application de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications*.

Gouvernance des sociétés d'État

La *Loi 10 modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*, sanctionnée le 12 juin 2009, a pour effet d'assujettir le CALQ à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et d'introduire dans sa loi constitutive de nouvelles règles de gouvernance.

Il est stipulé entre autres que les fonctions de président du conseil d'administration et de président-directeur général ne peuvent être cumulées. Le conseil d'administration est formé de 15 membres dont le président du conseil d'administration et le président-directeur général. Les autres membres, au nombre de 13, se répartissent comme suit :

- 11 membres issus des domaines culturels dans lesquels le CALQ exerce ses attributions
- 2 membres issus d'autres domaines d'activités, culturels ou non

Au moins trois de ces membres doivent provenir de diverses régions du Québec, autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale ; au moins huit membres, dont le président du conseil d'administration, doivent se qualifier comme administrateurs indépendants, et un membre doit être membre de l'un des ordres professionnels de comptables mentionnés au code des professions.

Le CALQ doit définir et transmettre à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine des profils de compétence et d'expérience en vue de la nomination de nouveaux membres. Également, il a l'obligation de constituer un comité de gouvernance et d'éthique et un comité des ressources humaines, formés majoritairement d'administrateurs indépendants, et un comité de vérification présidé par un membre de l'un des ordres professionnels de comptables et formé uniquement d'administrateurs indépendants.

En 2011-2012, conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et à la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*, le CALQ a assuré le fonctionnement régulier du conseil d'administration ainsi que des trois comités obligatoires et du comité des programmes. De plus, il a procédé à la réalisation des mesures suivantes :

- l'adoption de profils de compétence et d'expérience en vue de la nomination de nouveaux membres au conseil d'administration ;
- la révision de la composition des comités du conseil d'administration afin de respecter les dispositions, prévues par décret du gouvernement du Québec, qui désignent les administrateurs du CALQ qui se qualifient comme membres indépendants ;
- la mise en place du dépôt d'une déclaration de la direction, lors des séances du conseil d'administration ;
- la révision et l'adoption du *Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Conseil des arts et des lettres du Québec* ;
- la révision du *Code d'éthique et de déontologie régissant les membres de jurys, de comités consultatifs et les appréciateurs engagés par le Conseil des arts et des lettres du Québec*.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le comité de gouvernance et d'éthique s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de la gouvernance, aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie, à la composition du conseil d'administration et de ses comités ainsi qu'à l'évaluation de la performance des instances et des personnes concernées. Au terme de chaque année, le comité de gouvernance et d'éthique procède à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses membres conformément aux critères approuvés par celui-ci.

En 2011-2012, le comité de gouvernance a tenu trois réunions de travail qui ont porté principalement sur la révision et l'adoption du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil des arts et des lettres du Québec*, la révision du *Code d'éthique et de déontologie régissant les membres de jurys, de comités consultatifs et les appréciateurs engagés par le Conseil des arts et des lettres du Québec*, la révision de la composition des comités du conseil d'administration, l'élaboration des profils de compétences des membres du conseil d'administration, l'adoption d'une politique de divulgation des membres de comités et de jurys, ainsi que l'examen de la police d'assurance des administrateurs du conseil d'administration en vue de son renouvellement.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière, à la vérification interne et externe, aux états financiers, à la mise en place de mécanismes de contrôle interne, d'un processus de gestion des risques et d'un plan d'utilisation optimale des ressources.

En 2011-2012, le comité de vérification a tenu trois réunions de travail qui ont porté principalement sur les sujets suivants :

- le rapport du vérificateur général du Québec et les états financiers au 31 mars 2011 ;
- l'analyse du budget 2011-2012 et ses mises à jour ;
- le renouvellement du régime d'emprunts du CALQ ;
- la planification des travaux de vérification interne pour 2011-2012.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le comité des ressources humaines s'intéresse principalement à la mise en place des politiques des ressources humaines, à l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience et des critères d'évaluation du président-directeur général, à la sélection et à un programme de planification de la relève des dirigeants.

En 2011-2012, le comité des ressources humaines a tenu cinq réunions de travail. L'une d'elles a porté sur la conclusion d'une entente de principe avec le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec. Le comité a également procédé à la révision du plan d'organisation de l'administration supérieure (POAS), à l'élaboration de critères d'évaluation pour le poste de président-directeur général et d'une pondération liée à des attentes le concernant, à l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience pour le poste de président-directeur général, et à l'établissement de six politiques concernant divers volets des ressources humaines. Il a, par ailleurs, entrepris un processus d'évaluation d'un profil de compétence des chargés de programmes.

COMITÉ DES PROGRAMMES

Le comité des programmes a la charge de formuler des avis sur les orientations disciplinaires, sur la gestion des programmes d'aide financière et sur les recommandations des commissions consultatives. Il a également le mandat d'approuver certaines subventions aux organismes en lieu et place du conseil d'administration.

En 2011-2012, le comité des programmes a tenu six réunions de travail qui ont porté sur les sujets suivants :

- analyse et recommandations relatives aux changements déposés au conseil d'administration pour les programmes d'aide financière s'adressant aux artistes et aux organismes ainsi que pour le fonctionnement des jurys et des comités d'évaluation ;
- analyse et recommandations au conseil d'administration pour l'aide financière liée au programme de soutien au fonctionnement pour les organismes ;
- acceptation des candidats à la banque de personnes-ressources et analyse et recommandations au conseil d'administration de critères d'admissibilité à la banque (experts du milieu des arts qui agissent comme membres de jurys et de comités d'évaluation et comme appréciateurs) ;
- étude des profils de membres de jurys et de comités d'évaluation ;
- étude et recommandations au conseil d'administration en suivi aux demandes de révision de la part d'organismes soutenus au fonctionnement ;
- étude et recommandation concernant les critères d'admissibilité et d'évaluation liés au *Prix du CALQ pour la meilleure tournée au Canada et aux États-Unis* et au *Prix du CALQ pour la meilleure tournée à l'international* ;
- étude et recommandation au conseil d'administration des orientations disciplinaires ;
- analyse et adoption des orientations relatives à l'inscription 2012 du programme de soutien au fonctionnement des organismes pour les cycles 2012-2016 et 2013-2017 ;
- attribution de l'aide financière de plus de 50 000 $ à des projets d'organismes.

COMITÉ *AD HOC* – PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2012-2016

Lors de sa réunion du 28 mars 2011, le conseil d'administration a formé un comité *ad hoc* sur la planification stratégique. Le conseil d'administration a désigné trois membres pour examiner la démarche proposée en vue d'élaborer le prochain *Plan stratégique 2012-2016 du Conseil des arts et des lettres du Québec*. Le comité s'est réuni à deux reprises en 2011-2012.

Renseignements concernant les membres du conseil d'administration

Au 31 mars 2012, le conseil d'administration du CALQ comptait 15 membres dont 8 femmes et 7 hommes.

Les membres qui se qualifient comme administrateurs indépendants, conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, sont Agathe Alie, Michel Biron, Charles-Mathieu Brunelle, Marie DuPont, Luc Gallant, Mona Hakim, Jo-Ann Kane et Dominique Payette.

Membre sortant : David Homel a quitté ses fonctions d'administrateur en décembre 2011. Il avait été nommé le 21 février 2001 pour un premier mandat de quatre ans. Son mandat était échu depuis le 20 février 2005.

Photo : Andrée Cornellier

MARIE DUPONT

Présidente du conseil d'administration

Membre et présidente du conseil d'administration nommée le 28 octobre 2009 pour un premier mandat d'une durée de cinq ans.

Diplômée de l'Université d'Ottawa et de la London Film School, Marie DuPont a occupé plusieurs postes de gestion. Pendant plus de dix ans, elle a été directrice générale de l'Orchestre Métropolitain du Grand Montréal. Depuis 1996, elle est directrice générale du Forum économique international des Amériques et, en 2004, elle devient rédactrice en chef de la revue *Forces* et directrice de Décision Média. Elle a également œuvré dans le domaine du cinéma et de la télévision durant plusieurs années.

Photo : Pierre Charbonneau

YVAN GAUTHIER

Président-directeur général

Membre et président-directeur général nommé le 4 mars 2009 pour un deuxième mandat d'une durée de quatre ans à compter du 6 avril 2009.

Yvan Gauthier est président-directeur général du Conseil des arts et des lettres du Québec et membre de son conseil d'administration depuis 2004. De 2006 à 2010, il a présidé le comité de direction du réseau des Organismes publics de soutien aux arts au Canada (OPSAC). Depuis 2004, il est membre du comité de direction de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, qu'il préside depuis 2011.

Avant son entrée en fonction au CALQ, Yvan Gauthier a occupé pendant plus de vingt ans des postes de direction dans les secteurs de la culture, des communications et du loisir. Il a notamment été directeur général du Conseil des métiers d'art du Québec et de ses corporations affiliées, de 1992 à 2004. Il a été président des conseils d'administration de la Fédération canadienne des métiers d'art et du Conseil québécois des ressources humaines en culture. Il a également été commissaire à la Commission des biens culturels du Québec et membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville.

Photo : Michael Slobodian

FRANCINE BERNIER

Vice-présidente

Membre nommée le 21 mai 2008 pour un premier mandat de quatre ans et vice-présidente depuis le 30 mars 2009.

Francine Bernier évolue dans les domaines de la danse et du théâtre depuis plus de vingt ans. Depuis 1992, elle est directrice générale et artistique de l'Agora de la danse, un important diffuseur montréalais de la danse contemporaine. Avant d'occuper ce poste, elle a été directrice administrative au Théâtre d'Aujourd'hui et conseillère culturelle en théâtre au Conseil des arts de Montréal.

AGATHE ALIE

Membre nommée le 12 mars 2009 pour un premier mandat de quatre ans.

Agathe Alie détient un baccalauréat en relations industrielles et relations publiques de l'Université Laval et un certificat en communication de l'Université du Québec à Hull. Elle est directrice des affaires publiques du Cirque du Soleil depuis 2002, une fonction qu'elle conjugue à celle d'adjointe au vice-président Citoyenneté depuis 2006. Auparavant, elle fut directrice de la salle de spectacles du Théâtre du Casino du Lac Leamy, ainsi que recherchiste et réalisatrice à la Société Radio-Canada. Au fil des ans, elle a été membre du Réseau canadien des Galas de la chanson, du conseil d'administration du Salon du livre de l'Outaouais et de la Commission permanente de la culture à Hull et, depuis 2004, du conseil d'administration d'En Piste, le regroupement national des arts du cirque.

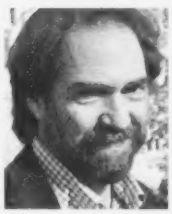

Photo : Pascal Brissette

MICHEL BIRON

Membre nommé le 30 novembre 2011 pour un premier mandat de quatre ans.

Détenteur d'un doctorat en lettres de l'Université de Liège (Belgique) et d'une maîtrise en études françaises de l'Université de Montréal, Michel Biron est professeur titulaire au Département de langue et littérature françaises de l'Université McGill. Spécialiste de la littérature québécoise, de la littérature belge de langue française et du roman français de la fin du 19e siècle, il dirige depuis 2002 la Chaire de recherche du Canada en littérature québécoise et littératures francophones. De nombreux prix ont jalonné sa carrière, dont le Prix Gabrielle-Roy et le Prix Jean-Éthier-Blais attribués en 2008 à *Histoire de la littérature québécoise* (Éditions Boréal, avec François Dumont et Élisabeth Nardout-Lafarge), le Prix Jean Éthier-Blais 2001 du meilleur ouvrage critique sur la littérature québécoise pour *L'absence du maître. Saint-Denys Garneau, Ferron, Ducharme* (Les Presses de l'Université de Montréal) et le Prix du rayonnement des lettres belges à l'étranger, qui lui fut décerné en 2006 sur proposition de la Commission des Lettres de la Communauté française de Belgique. Ses travaux actuels portent sur l'histoire littéraire, la sociocritique et l'art du roman.

Photo : Pierre Charbonneau

CHARLES-MATHIEU BRUNELLE

Membre nommé le 12 mars 2009 pour un premier mandat de quatre ans.

Directeur général des Muséums nature de Montréal depuis 2008, Charles-Mathieu Brunelle a fondé la TOHU dont il a été le vice-président exécutif de 1999 à 2008. Il a fait des études en danse contemporaine au Conservatoire Mudra de Bruxelles. Il a été directeur général et artistique de la compagnie Spindrift Dance Theatre, de Kingston, de 1980 à 1985. Par la suite, il a été notamment directeur général de la Compagnie de danse Marie Chouinard, directeur général de PRIM, codirecteur de la Cinémathèque québécoise et président-directeur général d'Océan Diffusion.

Charles-Mathieu Brunelle siège aux conseils d'administration des organismes suivants : Chambre de commerce du Montréal Métropolitain, Fondation Karuna-Shechen Canada, Fondation Muséums nature, Fondation Sedna, Institut de recherche en biologie végétale de l'Université de Montréal (IRBV), Société du havre de Montréal et la TOHU.

ALAN CÔTÉ

Membre nommé le 24 octobre 2007 pour un premier mandat de quatre ans à compter du 29 octobre 2007 (échu depuis le 28 octobre 2011).

Alan Côté a fait des études en littérature et en animation culturelle à l'Université du Québec à Montréal ainsi que des études en interprétation - option théâtre, au Cégep Lionel-Groulx avant de s'établir dans son village natal de Petite-Vallée, en Gaspésie. En 1983, il fonde le Café de la Vieille Forge. Il prend la direction artistique du Festival en chanson de Petite-Vallée en 1990 et, depuis 1998, il dirige l'ensemble des activités du Village en chanson de Petite-Vallée soit : le Théâtre de la Vieille Forge, le café-terrasse-exposition, le Camp de formation en chanson et le réputé Festival qui révèle chaque année des nouveaux créateurs dans le paysage de la chanson québécoise. Alan Côté a siégé au Conseil de la culture de la Gaspésie pendant plusieurs années et a occupé le poste de vice-président du Réseau des organisateurs de spectacles de l'Est du Québec (ROSEQ).

Photo : Jean-Guy Thibodeau

LUC COURCHESNE

Membre nommé le 21 mai 2008 pour un premier mandat de quatre ans.

Artiste en arts médiatiques formé en design de communication au Nova Scotia College of Art and Design et en arts visuels au Massachusetts Institute of Technology (MIT), Luc Courchesne est professeur-chercheur à l'École de design industriel de l'Université de Montréal. Il est également président d'Idéaction depuis 1979. De 1975 à 1982, il a été à l'emploi de GSM Design Production.

Luc Courchesne siège au conseil d'administration de la S.A.T. Société des arts technologiques.

Photo : Isabelle Clement

MARIE-THÉRÈSE FORTIN

Membre nommée le 21 mai 2008 pour un premier mandat de quatre ans.

Marie-Thérèse Fortin est directrice artistique du Théâtre d'Aujourd'hui depuis 2004, une fonction qu'elle avait auparavant assumée pendant six ans au Théâtre du Trident. Formée en interprétation au Conservatoire d'art dramatique de Québec, elle a incarné des personnages marquants tant sur la scène qu'à la télévision et au cinéma.

Marie-Thérèse Fortin siège au conseil d'administration du Théâtre d'Aujourd'hui et du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

LUC GALLANT

Membre nommé le 17 mars 2010 pour un premier mandat de quatre ans.

Luc Gallant est comptable agréé. Il est associé délégué au cabinet KPMG. Auparavant, il a été directeur et associé chez Raymond Chabot Grant Thornton.

MONA HAKIM

Membre nommée le 14 janvier 2009 pour un premier mandat de quatre ans.

Détentrice d'une maîtrise en études des arts de l'Université du Québec à Montréal, Mona Hakim est commissaire d'expositions, critique d'art et enseignante en histoire de l'art au Cégep André-Laurendeau à Montréal. Ses écrits paraissent dans des catalogues et opuscules d'expositions, monographies d'artistes et revues spécialisées. À titre de commissaire, elle a réalisé plusieurs expositions de collectifs et de solos d'artistes, ici et à l'étranger. Elle a également participé à des colloques en tant que conférencière et modératrice, a siégé à de nombreux jurys de sélection et a déjà été membre de conseils d'administration dont le centre Est-Nord-Est à Saint-Jean-Port-Joli et la revue en photographie *Ciel variable*.

Photo : Christian Perreault

JO-ANN KANE

Membre nommée le 28 mars 2012 pour un premier mandat de quatre ans.

Jo-Ann Kane est historienne d'art et détient une maîtrise en muséologie de l'Université du Québec à Montréal. Elle est conservatrice de la collection de la Banque Nationale du Canada depuis 2002 et présidente de l'Association des Collections d'entreprises, un organisme qui réunit les conservateurs et les propriétaires de collections corporatives afin de maximiser leur visibilité et de promouvoir l'art dans le milieu des affaires. Elle a été conservatrice de la Collection d'Hydro-Québec de 1997 à 2000.

À titre de consultante et de commissaire invitée, Jo-Ann Kane a réalisé plusieurs projets dont l'exposition *Charles Daudelin maître de l'espace*, présentée au Musée des Maîtres et artisans du Québec en 2004, et l'exposition *Yonder : entre ici et là*, présentée par le Conseil des arts de Montréal dans le cadre du programme *Exposer dans l'île* en 2008. Jo-Ann Kane a également publié des textes dans des revues spécialisées et a été nommée ambassadrice de la Faculté des Arts de l'UQÀM en 2010. Elle est aussi membre du comité de gestion de la Galerie de l'UQÀM et membre des conseils d'administration du centre de l'image contemporaine Vox et de la Fondation de l'art pour la guérison.

Photo : Jean-Guy Thibodeau

STÉPHANE LAFOREST

Membre nommé le 21 mai 2008 pour un premier mandat de quatre ans.

Clarinettiste de formation, Stéphane Laforest occupe depuis 1994 les postes de directeur artistique, de directeur général et de chef d'orchestre à l'Orchestre la Sinfonia de Lanaudière. En 1998, s'ajoutent à ses fonctions celles de directeur artistique et de chef d'orchestre au sein de l'Orchestre symphonique de Sherbrooke. En 2005, il accepte également d'être le chef d'orchestre et le directeur artistique de l'Orchestre symphonique du Nouveau-Brunswick. Il a été premier chef assistant de l'Orchestre symphonique de Montréal de 2009 à 2011.

Stéphane Laforest siège aux conseils d'administration de l'Orchestre La Sinfonia de Lanaudière et Les Concerts symphoniques de Sherbrooke.

LOUISE LEMIEUX-BÉRUBÉ

Membre nommée le 12 mars 2009 pour un premier mandat de quatre ans.

Artiste professionnelle depuis près de trente ans et détentrice d'un baccalauréat en histoire de l'art de l'Université du Québec à Montréal, Louise Lemieux-Bérubé est une pionnière reconnue pour son utilisation novatrice des techniques Jacquard pour le tissage. Elle poursuit une carrière internationale qui l'a menée aux quatre coins du monde. Elle est directrice générale du Centre des textiles contemporains de Montréal depuis 1989. Pendant une douzaine d'années, soit de 1983 à 1995, elle a agi à titre de conseillère municipale de Ville LaSalle. Elle a été présidente du Conseil des métiers d'art du Québec (de 1990 à 2000) et membre du conseil d'administration de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) de sa fondation jusqu'à 2009.

Louise Lemieux-Bérubé siège aux conseils d'administration du Centre des textiles contemporains de Montréal et du Centre Culturel Henri-Lemieux.

Photo : Pierre Charbonneau

DOMINIQUE PAYETTE

Membre nommée le 12 mars 2009 pour un premier mandat de quatre ans.

Détentrice d'un doctorat en sociologie et d'une maîtrise en communication de l'Université du Québec à Montréal, Dominique Payette a été journaliste et animatrice à la Société Radio-Canada de 1980 à 1988 et de 1992 à 2006. Elle a aussi été animatrice à Télé-Québec de 1988 à 1991. De 1989 à 2006, elle a été chargée de cours à l'Université du Québec à Montréal, à l'Université de Montréal et à l'École nationale d'administration publique. Depuis 2006, elle est professeure au département d'information et de communication de l'Université Laval.

TABLEAU 33

Assiduité des membres aux séances du conseil d'administration et de ses comités en 2011-2012

	Conseil d'administration	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de vérification	Comité des ressources humaines	Comité des programmes	Comité *ad hoc**
Nombre de séances en 2011-2012	**6**	**3**	**3**	**5**	**6**	**2**
Agathe Alie	4/6		2/3			
Francine Bernier	4/6				5/6	
Michel Biron	2/6		1/3			
Charles-Mathieu Brunelle	5/6			4/5		1/2
Alan Côté	5/6				4/6	1/2
Luc Courchesne	5/6	2/3		4/5		1/2
Marie DuPont	6/6					1/2
Marie-Thérèse Fortin	4/6			4/5	6/6	
Luc Gallant	5/6		3/3			
Yvan Gauthier	6/6	3/3	3/3	3/5	6/6	2/2
Mona Hakim	6/6			1/5	6/6	
David Homel	2/6					
Stéphane Laforest	5/6				4/6	
Louise Lemieux-Bérubé	4/6	2/3	1/3			2/2
Dominique Payette	6/6	3/3				1/2

* Le Comité *ad hoc* portait sur le projet de planification stratégique.

Renseignements concernant la rémunération

Les membres du conseil d'administration, à l'exception du président-directeur général, ne sont pas rémunérés sauf dans les cas prévus au décret 1082-93 du 11 août 1993. Ils ont droit au remboursement de leurs dépenses dans le cadre de leurs fonctions.

Le traitement, les allocations, les indemnités et les autres conditions d'emploi du président-directeur général sont établis par décret par le Conseil des ministres.

TABLEAU 34

Rémunération et avantages des six dirigeants les mieux rémunérés du CALQ en 2011-2012

Dirigeants	Rémunération totale[1]
Président-directeur général – Yvan Gauthier	146 767 $
Directrice générale de l'administration – Ginette Richard	122 789 $
Directeur de la musique et de la danse – Stephan LaRoche	108 550 $
Directeur du théâtre, des arts multidisciplinaires et des arts du cirque – Alain Filion	106 387 $
Directeur des arts visuels, des arts médiatiques et de la littérature – Réjean Perron	91 683 $
Directeur des communications, du mécénat et des territoires[2] – Marc Drouin	53 276 $

[1] En 2011-2012, aucun boni au rendement n'a été versé pour le rendement de l'année 2010-2011.

[2] La rémunération a été versée du 19 septembre 2011 au 31 mars 2012. Son salaire annuel, excluant les assurances, était de 104 000 $.

RÉMUNÉRATION GLOBALE DES DIRIGEANTS

La rémunération des six dirigeants les mieux rémunérés du CALQ prend en considération le salaire annuel de base, le boni annuel et les primes d'assurance collective assumées par l'employeur.

ASSURANCE COLLECTIVE

Les dirigeants du CALQ bénéficient de l'assurance collective SSQ Vie. Ce régime d'assurance collective assure les protections du régime personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec. Les taux de prime applicables sont déterminés par l'assureur annuellement et reflètent des taux de primes à assumer par l'employé et par l'employeur. Les primes assumées par l'employeur reflètent un montant fixe pour l'assurance accident maladie selon la protection individuelle, monoparentale ou familiale et un pourcentage pour l'assurance salaire de longue durée (de base et complémentaire).

Protection des renseignements personnels

Le CALQ a répondu aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1) et du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* notamment par la diffusion sur son site Web d'un grand nombre de renseignements et de documents.

En 2011-2012, le CALQ a reçu une demande d'accès à des documents en vertu de la Loi. La demande a fait l'objet d'une réponse positive et, par conséquent, les documents demandés ont été acheminés au requérant. Les délais imposés par la Loi ont été respectés.

Par ailleurs, une requête antérieure à la présente année est toujours à l'étude devant la Commission d'accès à l'information.

Les demandes de données à des fins de statistiques que le Conseil reçoit régulièrement sont traitées de manière à protéger les renseignements personnels et l'information confidentielle qu'elles peuvent contenir. En 2011-2012, aucun vol de renseignements personnels n'a été constaté. En matière de sécurité des bases de données comportant des renseignements personnels, le Conseil maintient ses niveaux d'exigence.

Plan d'action gouvernemental *La diversité : une valeur ajoutée*

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et les organismes qui relèvent de son autorité, tel le CALQ, participent au plan d'action gouvernemental *La diversité : une valeur ajoutée*.

Le CALQ est plus précisément concerné par la mesure 1.3 « Assurer une meilleure représentation de la diversité culturelle dans le secteur de la culture et des communications et sensibiliser l'industrie des communications quant à son impact possible sur les préjugés et le racisme ». Les moyens d'action ciblés 1.3B et 1.3C font l'objet d'un suivi annuel de la part du CALQ.

MOYEN D'ACTION 1.3B

Inscrire dans les plans stratégiques des organismes et des sociétés d'État, conformément aux orientations formulées par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, des mesures précises permettant l'atteinte des objectifs suivants :

- accompagner les artistes et orienter les organismes artistiques issus des communautés culturelles vers les circuits professionnels qui leur permettront un meilleur accès au soutien disponible ;
- mieux rejoindre les publics provenant de communautés culturelles et faciliter leur participation à la vie culturelle québécoise.

RÉSULTATS

Même si les programmes nationaux du CALQ sont universels et accessibles, des créateurs provenant de certaines communautés ou territoires font peu de demandes. Dans le but d'améliorer la situation, le CALQ travaille à établir et entretenir de nouveaux partenariats avec des organismes et des regroupements d'artistes autochtones et des communautés culturelles afin d'offrir des programmes et des mesures d'aide financière ciblés. En 2011-2012, il a maintenu le programme destiné à soutenir les organismes œuvrant à l'expression de la diversité culturelle et au métissage des courants artistiques dans le cadre de l'Entente conclue sur le territoire de l'île de Montréal couvrant une période de trois ans.

Dans le cadre de cette même entente, il a reconduit le programme *Vivacité Montréal* en partenariat avec la Conférence régionale des élus de Montréal, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le Conseil des arts du Canada, celui de Montréal ainsi que la Fondation du Grand Montréal. Le programme Vivacité Montréal s'adresse aux artistes et aux écrivains de moins de 35 ans issus de l'immigration ou faisant partie des minorités visibles vivant à Montréal. Ce programme connaît un grand succès auprès des artistes, des écrivains et des collectifs. À preuve, plus de 120 demandes de bourses ont été soumises dans le cadre ce programme. Vingt-quatre bourses ont été accordées à des créateurs pour un montant total de 168 000 $ dont 49 412 $ provenant du CALQ. La clientèle admissible au programme *Vivacité Montréal* a également accès à tous les volets réguliers du programme de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels.

Par ailleurs, le CALQ a identifié des objectifs inhérents au développement artistique des artistes et des écrivains autochtones provenant des communautés suivantes : les Abénaquis, Algonquins, Attikameks, Cris, Hurons-Wendats, Innus (Montagnais), Malécites, Micmacs, Mohawks, Naskapis et Inuits. À cet égard, il a annoncé la création d'un programme d'aide financière pour soutenir les artistes et les écrivains

autochtones de la région de Montréal. Le comité d'évaluation des projets était composé entièrement de personnes autochtones. Le CALQ a accordé 6 bourses pour un montant totalisant 50 000 $.

Par ces moyens d'action, le CALQ honore ses engagements avec la Conférence régionale des élus de Montréal, le Forum jeunesse et le Conseil des arts de Montréal dans une démarche de partenariat totalisant plus de 1,5 M$, soit une bonification de près de 40 % par rapport à la précédente entente. Les partenaires favorisent ainsi le développement de la relève artistique et littéraire, le renouveau de la création et de l'innovation en matière de diffusion. Ce partenariat vise aussi à soutenir les pratiques émergentes, les pratiques faisant appel aux nouvelles technologies, à la diversité des expressions culturelles et au métissage des courants artistiques ainsi que les pratiques des artistes et des écrivains professionnels autochtones.

Enfin, dans le cadre d'un accord de coopération, le CALQ poursuit son soutien à l'organisme Culture Montréal pour la réalisation d'un mandat axé sur la diversité culturelle.

MOYEN D'ACTION 1.3C

Accroître la représentation des Québécois des communautés culturelles aux paliers décisionnels, dans les jurys et les comités consultatifs en matière de culture et de communication :

- en sollicitant des candidatures provenant des communautés culturelles au moment des consultations effectuées dans le cadre du processus de nomination à des postes décisionnels ;
- en exigeant des organismes et des sociétés d'État, conformément aux orientations qui leur sont transmises, de susciter des candidatures provenant des communautés culturelles lors de la formation de jurys ou de commissions consultatives.

RÉSULTATS

Le CALQ assure la présence d'artistes des communautés culturelles au sein des jurys et des comités d'évaluation. Les demandeurs et boursiers du programme *Vivacité Montréal*, qui rejoint les communautés culturelles, ou du programme de bourses aux artistes autochtones, sont toujours invités à faire partie de la banque de personnes-ressources du CALQ à partir de laquelle sont constitués les jurys, comités consultatifs et comités de sélection qui analysent les dossiers.

La composition des jurys et comités d'évaluation du CALQ reflète une diversité des tendances et des pratiques, mais aussi la diversité de la population selon le sexe, le lieu de résidence, la langue et l'origine ethnoculturelle.

Pour chacune de ses commissions consultatives, le CALQ s'est donné comme règle interne de réserver au moins un siège à un membre issu d'une communauté culturelle.

Le CALQ poursuit sa veille statistique sur l'évolution du nombre de boursiers et le profil des membres de la banque de personnes-ressources qui affirment appartenir à un groupe ethnoculturel. Ceux-ci ne sont toutefois pas tenus de répondre à la question sur l'appartenance à ce groupe.

En 2011-2012, la banque de personnes-ressources du CALQ totalisait 4 110 noms parmi lesquels 659 personnes (16 %) ont déclaré appartenir à un groupe ethnoculturel anglais (352), autochtone (16) ou autre (291). Parmi les 328 personnes qui ont siégé à titre de membre d'un jury ou d'un comité en 2011-2012, 42 (13 %) ont affirmé appartenir à un groupe ethnoculturel anglais (19), autochtone (4) ou autre (19).

Politique de financement des services publics

Le Conseil est un organisme subventionnaire qui s'adresse aux artistes, aux écrivains et aux organismes artistiques et littéraires sans but lucratif. Il n'applique pas de tarification à ses clientèles. Il a néanmoins participé à la démarche du MCCCF concernant l'inventaire des services tarifés.

Rapport de la direction

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec (le Conseil) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et l'auditeur indépendant, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Conseil, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

Yvan Gauthier

Québec, le 18 juin 2012

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des arts et des lettres du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des arts et des lettres du Québec au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

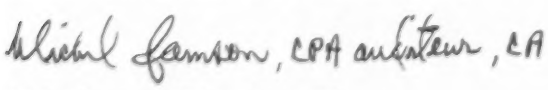

Michel Samson, CPA auditeur, CA
Québec, le 18 juin 2012

État des résultats et de l'excédent cumulé

de l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
REVENUS		
Contributions du gouvernement du Québec		
Aide financière	82 295 200	80 859 200
Administration	6 082 300	6 232 700
Virement de contributions reportées (note 7)	420 316	172 900
Intérêts	460 986	383 799
Autres (note 3)	1 679	3 756
	89 260 481	**87 652 355**
CHARGES		
Aide financière octroyée		
Théâtre	24 225 893	23 927 328
Arts du cirque	1 212 515	1 213 590
Musique	20 660 123	21 633 547
Arts visuels et arts médiatiques	15 833 641	15 812 497
Danse	12 341 899	12 230 799
Littérature	3 614 560	3 557 238
Arts multidisciplinaires	1 589 991	1 452 503
Autres activités	1 334 457	1 449 195
Autres clientèles (MCCCF, SODEC et BAnQ*)	5 145 185	4 289 500
	85 958 264	85 566 197
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	(3 522 915)	(4 857 892)
	82 435 349	80 708 305
Frais d'administration (note 4)	7 074 169	6 969 821
	89 509 518	**87 678 126**
DÉFICIT ANNUEL	(249 037)	(25 771)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	266 453	292 224
EXCÉCENT CUMULÉ À LA FIN	**17 416**	**266 453**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

* Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

État de la situation financière

de l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	18 597 036	20 357 457
Débiteurs	2 239	3 910
Contributions à recevoir du Gouvernement du Québec	1 143 080	554 000
Intérêts courus à recevoir	21 209	21 746
	19 763 564	**20 937 113**
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	17 786 697	18 824 954
Provision pour vacances (note 8)	487 660	482 219
Provision pour congés de maladie (note 8)	688 065	648 900
Dettes (note 6)	151 578	-
Contributions reportées (note 7)	908 461	887 199
	20 022 461	**20 843 272**
(DETTE NETTE) ACTIFS FINANCIERS NETS	**(258 897)**	**93 841**
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 9)	248 248	138 024
Frais payés d'avance	28 065	34 588
	276 313	**172 612**
EXCÉDENT CUMULÉ	**17 416**	**266 453**

FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration

M^me^ Marie DuPont
Présidente du conseil d'administration

M. Luc Gallant
Président du comité de vérification

État de la variation (de la dette nette) des actifs financiers nets

de l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
DÉFICIT ANNUEL	**(249 037)**	**(25 771)**
Acquisition d'immobilisations corporelles	(221 713)	(52 860)
Amortissement des immobilisations corporelles	111 489	85 598
	(110 224)	**32 738**
Acquisition de frais payés d'avance	(44 308)	(49 438)
Utilisation de frais payés d'avance	50 831	51 848
	6 523	**2 410**
(Diminution) Augmentation des actifs financiers nets	**(352 738)**	**9 377**
Actifs financiers nets au début	**93 841**	**84 464**
(Dette nette) Actifs financiers nets à la fin	**(258 897)**	**93 841**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

de l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit annuel	**(249 037)**	**(25 771)**
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	111 489	85 598
Virement des contributions reportées relatives au maintien d'actifs	(17 716)	-
	93 773	**85 598**
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement		
Débiteurs	1 671	11 311
Frais payés d'avance	6 523	2 411
Contributions à recevoir	(437 502)	1 604 800
Intérêts courus à recevoir	537	(21 746)
Créditeurs et charges à payer	(1 038 257)	(3 051 081)
Contributions reportées relatives à l'aide financière et au fonctionnement	(112 600)	121 100
Provision pour vacances	5 441	(78 585)
Provision pour congés de maladie	39 165	102
	(1 535 022)	**(1 411 688)**
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de fonctionnement	**(1 690 286)**	**(1 351 861)**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles et **flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations**	**(221 713)**	**(52 860)**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dettes effectuées	244 755	-
Dettes remboursées	(93 177)	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**151 578**	**-**
Diminution de la trésorerie	(1 760 421)	(1 404 721)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	20 357 457	21 762 178
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	**18 597 036**	**20 357 457**
LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT :		
Encaisse	**18 597 036**	**20 357 457**

Au cours de l'exercice, des contributions reportées relatives au maintien d'actifs au montant de 151 578 $ sont incluses dans les contributions à recevoir du Gouvernement du Québec.

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 560 $.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

31 mars 2012

1 STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (le Conseil) a été constitué en vertu de la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec* (L.R.Q., chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes. En vertu de l'article 985 de la *Loi sur les impôts*, et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le Conseil des arts et des lettres du Québec n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

Le Conseil administre les fonds en fidéicommis suivants : « Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds relève du Bas-Saint-Laurent pour les arts et les lettres », « Conférence régionale des élus de Montréal – Fonds Montréal Immigration et Minorités visibles pour les arts et les lettres » et « Conférence régionale des élus de Montréal – Fonds ORAM CALQ-CRÉ 2008-2010 ».

Au cours de l'exercice 2011-2012, les trois fonds en fidéicommis suivants ont été fermés puisque les partenaires de ces ententes verseront eux-mêmes dorénavant l'aide financière aux artistes ou écrivains professionnels et aux organismes artistiques soutenus : « Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds Lanaudière pour les arts et les lettres », « Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds relève lanaudois pour les arts et les lettres 2008-2011 », « Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale – Soutien aux artistes et aux écrivains de la relève de la région de la Capitale-Nationale ».

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Conseil utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des comptables agréés pour le secteur public* et, pour la première année, il applique le modèle de présentation recommandé par ce Manuel. L'utilisation de toutes autres sources de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentée dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction[1].

Les comptes du Conseil ne comprennent pas ceux des fonds en fidéicommis. L'information financière relative à ces derniers est présentée à la note 12.

[1] Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie.

REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Les contributions sont comptabilisées dans les revenus de l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où ils sont autorisés, où les critères d'admissibilités sont rencontrés et où une estimation raisonnable des montants en cause est possible.

CHARGES

L'aide financière octroyée est comptabilisée lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est. Les annulations d'aide financière octroyée sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition, et le cas échéant, du découvert bancaire.

Contribution à recevoir

Les contributions à recevoir sont constatées dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces contributions, dans la mesure où elles ont été autorisées, que l'entité a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

PASSIFS

Dette

La dette est comptabilisée au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque emprunt.

Les montants indiqués au titre de la charge d'intérêts comprennent l'amortissement de l'escompte ou de la prime relatifs à la dette.

Les frais d'émission liés aux emprunts sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire. Le solde non-amorti est inclus aux frais d'émission reportés liés aux dettes.

Contributions reportées

Les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites. Celles reçues, avant l'exercice au cours duquel elles sont utilisées, sont présentées à titre de contributions reportées jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

Les contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisation corporelle sont comptabilisées au titre de contributions reportées et amorties au même rythme que les immobilisations qui s'y rapportent.

Avantages sociaux futurs

Provision pour vacances
Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie
Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Régimes de retraite
La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers du Conseil sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, selon une méthode logique et systématique, en fonction de leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec contrepartie aux contributions reportées.

Catégorie	Méthode	Durée
Mobilier	Linéaire	5 ans
Audiovisuel	Linéaire	5 ans
Équipements informatiques	Linéaire	3 ans
Développement informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Dépréciation d'immobilisations

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Conseil de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

3 AUTRES REVENUS

	2012	2011
	$	$
Revenus sur maintien d'actifs	560	-
Autres (Fermeture de trois fonds régionaux)	1 119	3 756
	1 679	**3 756**

4 FRAIS D'ADMINISTRATION

	2012	2011
	$	$
Traitements et avantages sociaux	5 371 436	5 393 159
Loyer	610 700	596 399
Fournitures et approvisionnements	94 363	103 878
Entretien et réparations	8 752	9 991
Honoraires professionnels	392 856	363 215
Publicité et communication	285 634	233 597
Frais de déplacement et représentation	198 379	183 985
Amortissement des immobilisations corporelles	111 489	85 597
Frais financiers	560	-
	7 074 169	**6 969 821**

5 MARGE DE CRÉDIT

Le Conseil est autorisé par décret du gouvernement du Québec à contracter une marge de crédit de 1 982 225 $, et ce, jusqu'au 30 novembre 2012, auprès d'institutions financières, auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. Au 31 mars 2012, la marge de crédit n'est pas utilisée.

6 DETTES

	Valeur nominale	Taux d'intérêt	Échéance	2012	2011
	$	%		$	$
Billet à court terme (versement unique)	112 436	1,50587	2012-10-01	112 436	-
Billet à court terme (versement unique)	39 142	1,50587	2012-10-01	39 142	-
				151 578	**-**

7 CONTRIBUTIONS REPORTÉES

	2012	2011
	$	$
Solde au début de l'exercice	887 199	766 099
Contributions de l'exercice courant	441 578	294 000
Virement de l'exercice	(420 316)	(172 900)
Solde à la fin de l'exercice	**908 461**	**887 199**
Contributions de l'exercice		
Aide financière et fonctionnement	290 000	
Maintien d'actifs	151 578	
	441 578	
Virement de l'exercice		
Aide financière et fonctionnement	402 600	
Maintien d'actifs	17 716	
	420 316	

8 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les employés participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes sont interemployeurs à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2012, le taux de cotisations pour le RREGOP est passé de 8,69 % à 8,94 % de la masse salariale et celui du RRPE et du RRAS est passé de 11,54 % à 12,30 %.

Les cotisations imputées aux opérations courantes s'élèvent à 296 021 $ (2011 : 286 970 $). Les obligations envers ces régimes se limitent aux cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

Les employés du Conseil peuvent accumuler des journées de congé de maladie non utilisées, auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. De plus, les employés peuvent utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, notamment sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars :

	2012	2011
Taux d'indexation	0,7 % à 1,3 %	0,6 % à 1,1 %
Taux d'actualisation	1,45 % à 3,83 %	1,85 % à 4,26 %
Durée résiduelle moyenne des salariés actifs	2 à 17 ans	2 à 10 ans

	2012		2011	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
	$	$	$	$
Solde au début	**482 219**	**648 900**	**560 804**	**648 798**
Charges de l'exercice	349 950	201 184*	439 449	174 102*
Prestations versées au cours de l'exercice	(344 509)	(162 019)	(518 034)	(174 000)
Solde à la fin	**487 660**	**688 065**	**482 219**	**648 900**

* Les charges de l'exercice incluent les intérêts et l'amortissement des gains et pertes actuariels.

9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Mobilier	Audiovisuel	Équipements informatiques	Développement informatique	Améliorations locatives	Total 2012
Coût	$	$	$	$	$	$
Solde au début	68 172	47 702	376 036	539 288	389 317	1 420 515
Acquisitions	26 296	39 969	88 253	67 195	-	221 713
Solde à la fin	**94 468**	**87 671**	**464 289**	**606 483**	**389 317**	**1 642 228**
Amortissement cumulé						
Solde au début	59 351	43 024	323 283	467 516	389 317	1 282 491
Amortissement	6 841	6 353	47 996	50 299	-	111 489
Solde à la fin	**66 192**	**49 377**	**371 279**	**517 815**	**389 317**	**1 393 980**
Valeur comptable nette	**28 276**	**38 294**	**93 010**	**88 668**	**-**	**248 248**

	Mobilier	Audiovisuel	Équipements informatiques	Développement informatique	Améliorations locatives	Total 2011
Coût	$	$	$	$	$	$
Solde au début	68 172	47 702	372 569	489 895	389 317	1 367 655
Acquisitions	-	-	3 467	49 393	-	52 860
Solde à la fin	**68 172**	**47 702**	**376 036**	**539 288**	**389 317**	**1 420 515**
Amortissement cumulé						
Solde au début	52 228	38 337	293 180	423 831	389 317	1 196 893
Amortissement	7 123	4 687	30 103	43 685	-	85 598
Solde à la fin	**59 351**	**43 024**	**323 283**	**467 516**	**389 317**	**1 282 491**
Valeur comptable nette	**8 821**	**4 678**	**52 753**	**71 772**	**-**	**138 024**

10 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Certains membres du conseil d'administration font partie du personnel cadre d'organismes artistiques subventionnés par le Conseil. Les subventions octroyées à ces organismes l'ont été dans le cours normal des affaires du Conseil et ont été comptabilisées à la valeur d'échange. Ces subventions totalisent 1 633 477 $ (en 2011 : 1 735 370 $).

En plus des opérations entre apparentés déjà divulgués dans les états financiers, le Conseil est apparenté avec tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et les entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Conseil n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11 CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2011 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2012.

12 FONDS EN FIDÉICOMMIS

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds relève du Bas-Saint-Laurent pour les arts et les lettres

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de la relève du Bas-Saint-Laurent selon ses modalités et procédures en vigueur.

En vertu de l'entente signée en 2006-2007, la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent s'était engagée à verser à la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent une somme de 90 000 $ sur trois ans pour les années 2006-2007 à 2008-2009. La Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent s'était engagée pour sa part à verser au Conseil les sommes reçues de la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent de même qu'une somme de 60 000 $, à raison de 20 000 $ par année. Ainsi, la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent a versé au Conseil un montant de 50 000 $ pour chacune de ces années et a aussi versé, en vertu de l'addenda 3, un montant de 50 000 $ pour 2009-2010 pour la mise en œuvre du volet 1 – soutien aux artistes et aux écrivains de la relève. L'échéancier de versement a toutefois été modifié puisqu'un montant de 20 000 $, dont le versement était prévu pour 2009-2010, a été versé à l'avance en 2008-2009.

En vertu de l'addenda 1 à l'entente, la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent s'était engagée à verser un montant de 165 000 $ sur quatre ans dont 7 500 $ en 2006-2007 et 157 500 $ pour les années 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, à raison de 52 500 $ par année pour la mise en œuvre du volet 2 – soutien à la consolidation d'organismes professionnels.

Le Conseil et la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent conviendront, au cours de l'exercice 2012-2013, de l'utilisation du solde du Fonds au 31 mars 2012.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2012

	2012	2011
Actif	**$**	**$**
Encaisse	10 050	9 945
Intérêts courus	9	9
Apports à recevoir	-	-
	10 059	9 954
Passif		
Aide financière à verser	-	-
Solde du Fonds	10 059	9 954
	10 059	9 954

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

	2012	2011
	$	**$**
Solde du Fonds au début	9 954	2 344
Augmentation		
Apports	-	7 500
Intérêts	105	110
	10 059	7 610
Diminution		
Aide financière octroyée	-	-
Solde du Fonds à la fin	10 059	9 954

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds Lanaudière pour les arts et les lettres

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de Lanaudière selon ses modalités et procédures en vigueur.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Conseil et le Conseil régional de développement de Lanaudière ont signé une nouvelle entente et créé un nouveau fonds en fidéicommis.

Le Conseil et les partenaires financiers à l'entente ont convenu, au cours de l'exercice 2011-2012, de transférer le solde du fonds au Conseil afin que ce dernier l'ajoute à l'enveloppe de la prochaine entente. Le Fonds en fidéicommis a été fermé le 7 février 2012.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2012

	2012	2011
Actif	**$**	**$**
Encaisse	-	188
Intérêts courus	-	-
	-	188
Passif et solde du Fonds	-	188
	-	188

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

	2012	2011
	$	**$**
Solde du Fonds au début	188	187
Augmentation		
Intérêts	3	1
	191	188
Diminution		
Transfert du solde du Fonds au Conseil	191	-
Solde du Fonds à la fin	-	188

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds relève lanaudois pour les arts et les lettres 2008-2011

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels de la jeune relève selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en mars 2009 entre le Conseil, la Conférence régionale des élus de Lanaudière et le Forum jeunesse Lanaudière.

En vertu de cette entente, chacun des partenaires, soit la Conférence régionale des élus de Lanaudière et le Forum jeunesse Lanaudière, s'est engagé à verser au Conseil une somme de 75 000 $ sur trois ans, à raison de 25 000 $ par année, pour les années 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011. L'échéancier de versement a toutefois été modifié puisqu'en 2009-2010 et 2010-2011, chaque partenaire a versé respectivement un montant de 24 231 $ et 23 625 $.

Le Conseil et les partenaires financiers à l'entente ont convenu, au cours de l'exercice 2011-2012, de transférer le solde du fonds au Conseil afin que ce dernier l'ajoute à l'enveloppe de la prochaine entente. Le Fonds en fidéicommis a été fermé le 7 février 2012.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2012

	2012	2011
Actif	**$**	**$**
Encaisse	-	50
Intérêts courus	-	-
Apports à recevoir	-	47 250
	-	47 300
Passif		
Aide financière à verser	-	47 250
Solde du Fonds	-	50
	-	47 300

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

	2012	2011
	$	**$**
Solde du Fonds au début	50	34
Augmentation		
Apports	-	47 250
Intérêts	131	16
	181	47 300
Diminution		
Aide financière octroyée	-	47 250
Transfert du solde du Fonds au Conseil	181	-
Solde du Fonds à la fin	-	50

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale – Soutien aux artistes et aux écrivains de la relève de la région de la Capitale-Nationale

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de la relève de la Capitale-Nationale selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en avril 2006 entre le Conseil et la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, ainsi qu'une de ses constituantes, le Forum jeunesse de la région de Québec.

En vertu de cette entente, la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale s'était engagée à verser au Conseil une somme de 160 000 $ sur trois ans, dont 60 000 $ proviennent du Forum jeunesse de la région de Québec, à raison de 53 000 $ pour l'année 2006-2007, 53 000 $ pour l'année 2007-2008 et 54 000 $ pour l'année 2008-2009.

Le Conseil et les partenaires financiers à l'entente ont convenu, au cours de l'exercice 2011-2012, de transférer le solde du fonds au Conseil afin que ce dernier l'ajoute à l'enveloppe de la prochaine entente. Le Fonds en fidéicommis a été fermé le 7 février 2012.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2012

	2012	2011
Actif	**$**	**$**
Encaisse	-	740
	-	740
Passif		
Solde du Fonds	-	740
	-	740

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

	2012	2011
	$	**$**
Solde du Fonds au début	740	734
Augmentation		
Intérêts	7	6
	747	740
Diminution		
Aide financière octroyée	-	-
Transfert du solde du Fonds au Conseil	747	-
Solde du Fonds à la fin	-	740

Fonds en fidéicommis - Conférence régionale des élus de Montréal - Fonds Montréal Immigration et Minorités visibles pour les arts et les lettres

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux jeunes artistes et écrivains professionnels immigrants ou des minorités visibles selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une nouvelle entente de partenariat pour ce fonds a été signée en décembre 2010 entre la Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, la Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la Ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne, le Conseil des arts et des lettres du Québec, la Conférence régionale des élus de Montréal, le Conseil des Arts du Canada et le Conseil des arts de Montréal.

En vertu de cette entente, le Conseil des Arts du Canada, la Conférence régionale des élus de Montréal, la Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, le Conseil des arts de Montréal et le Conseil se sont engagés à verser respectivement 50 000 $, 40 000 $, 10 000 $, 10 000 $ et 50 000 $ par année au Fonds, pour les années 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 pour un total de 160 000 $ par année et de 480 000 $ au terme de l'entente.

La Fondation du Grand Montréal s'est jointe aux partenaires de l'entente pour l'année 2010-2011, 2011-2012 et a versé 10 000 $ par année.

Le Conseil et les partenaires conviendront de l'utilisation des soldes du Fonds au terme de l'entente.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2012

	2012	2011
Actif	$	$
Encaisse	2 385	110 994
Intérêts courus	21	26
Apports à recevoir	100 000	60 000
	102 406	171 020
Passif		
Aide financière à verser	101 000	170 000
Solde du Fonds	1 406	1 020
	102 406	171 020

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

	2012	2011
	$	$
Solde du Fonds au début	1 020	872
Augmentation		
Apports	170 000	170 000
Intérêts	386	148
	171 406	171 020
Diminution		
Aide financière octroyée	170 000	170 000
Solde du Fonds à la fin	1 406	1 020

Fonds en fidéicommis - Conférence régionale des élus de Montréal - Fonds ORAM CALQ-CRÉ 2008-2010

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels de la relève, de même qu'aux organismes professionnels favorisant l'émergence de la relève artistique de la région de Montréal, selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en janvier 2008 entre le Conseil et la Conférence régionale des élus de Montréal.

En vertu de cette entente, la Conférence régionale des élus de Montréal s'était engagée à verser au Conseil une somme de 75 000 $ sur deux ans, à raison de 37 500 $ par année pour les années 2008-2009 et 2009-2010.

Le Conseil et la Conférence régionale des élus de Montréal conviendront, au cours de 2012-2013, de l'utilisation du solde du Fonds au 31 mars 2012.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2012

	2012	2011
Actif	**$**	**$**
Encaisse	9 788	12 673
Intérêts courus	11	11
Apports à recevoir	3 006	-
	12 805	12 684
Passif		
Aide financière à verser	7 500	12 482
Solde du Fonds	5 305	202
	12 805	12 684

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

	2012	2011
	$	**$**
Solde du Fonds au début	202	62
Augmentation		
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	4 982	-
Intérêts	121	140
	5 305	202
Diminution		
Aide financière octroyée	-	-
Solde du Fonds à la fin	5 305	202

Annexe 1
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Note : En raison de l'arrondissement décimal, les pourcentages totaux de certains tableaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des parties.

TABLEAU 35

Répartition du soutien financier aux artistes et aux écrivains selon le volet de programme et la catégorie de bourse en 2011-2012

Volet ou type de soutien	Catégorie Développement $	Catégorie Mi-carrière $	Catégorie Relève $	Total $	Bourse moyenne $
Bourses de carrière	220 000	-	-	220 000	44 000
Commandes d'œuvres	216 373	-	-	216 373	9 016
Déplacement	794 702	69 129	7 030	870 861	1 319
Ententes spécifiques régionales	686 373	-	-	686 373	4 400
Perfectionnement	135 780	573	38 510	174 863	5 143
Prix du Conseil	107 000	-	-	107 000	5 350
Promotion	79 000	-	-	79 000	15 800
Recherche et création	6 326 060	380 217	722 319	7 428 596	13 937
Spectacles littéraires	0	31 400	-	31 400	15 700
Studios et ateliers-résidences	509 480	-	-	509 480	8 938
Bourses spéciales[1]	3 500	-	-	3 500	1 750
Total	**9 078 268**	**481 319**	**767 859**	**10 327 446**	**6 894**

[1] Bourses spéciales pour activités à portée internationale.

TABLEAU 36

Répartition du soutien financier aux artistes et aux organismes selon la région administrative en 2011-2012 (excluant Mécénat Placements Culture)

	Artistes		Organismes		Total	
Région administrative	**$**	**%**	**$**	**%**	**$**	**%**
Bas-Saint-Laurent	188 805	1,8	1 141 870	1,7 %	1 330 675	1,7 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	145 781	1,4	1 447 239	2,1 %	1 593 020	2,0 %
Capitale-Nationale	673 791	6,5	12 980 617	19,2 %	13 654 408	17,6 %
Mauricie	145 803	1,4	1 001 320	1,5 %	1 147 123	1,5 %
Estrie	209 054	2,0	1 107 289	1,6 %	1 316 343	1,7 %
Montréal	7 068 907	68,4	43 862 969	65,0 %	50 931 876	65,5 %
Outaouais	101 554	1,0	376 790	0,6 %	478 344	0,6 %
Abitibi-Témiscamingue	92 000	0,9	488 241	0,7 %	580 241	0,7 %
Côte-Nord	27 950	0,3	233 669	0,3 %	261 619	0,3 %
Nord-du-Québec	50 000	0,5	50 000	0,1 %	100 000	0,1 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	162 051	1,6	564 422	0,8 %	726 473	0,9 %
Chaudière-Appalaches	179 144	1,7	335 794	0,5 %	514 938	0,7 %
Laval	69 746	0,7	509 302	0,8 %	579 048	0,7 %
Lanaudière	104 954	1,0	700 369	1,0 %	805 323	1,0 %
Laurentides	257 693	2,5	540 637	0,8 %	798 330	1,0 %
Montérégie	761 997	7,4	1 324 611	2,0 %	2 086 608	2,7 %
Centre-du-Québec	88 216	0,9	657 685	1,0 %	745 901	1,0 %
Hors Québec[1]	-	-	115 907	0,2 %	115 907	0,1 %
Total	**10 327 446**	**100,0**	**67 438 731**	**100,0 %**	**77 766 177**	**100,0 %**

[1] Organismes soutenus dans le cadre de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF), ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence et subventions spéciales pour des projets à l'international.

TABLEAU 37

Répartition du soutien financier aux organismes selon la région administrative en 2011-2012 (excluant Mécénat Placements Culture)

Région administrative	Soutien demandé			Soutien accordé			% total attribué	
	Nombre	$	moyen	Nombre	$	moyen	Nombre	$
Bas-Saint-Laurent	24	1 583 895	65 996	20	1 141 870	57 094	3,0 %	1,7 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	25	1 865 380	74 615	22	1 447 239	65 784	3,3 %	2,1 %
Capitale-Nationale	112	15 853 498	141 549	86	12 980 617	150 937	12,7 %	19,2 %
Mauricie	19	1 394 719	73 406	15	1 001 320	66 755	2,2 %	1,5 %
Estrie	22	1 577 035	71 683	16	1 107 289	69 206	2,4 %	1,6 %
Montréal[1]	500	57 564 126	115 128	394	43 862 969	111 327	58,4 %	65,0 %
Outaouais	18	672 149	37 342	10	376 790	37 679	1,5 %	0,6 %
Abitibi-Témiscamingue	11	764 321	69 484	10	488 241	48 824	1,5 %	0,7 %
Côte-Nord	12	324 954	27 080	11	233 669	21 243	1,6 %	0,3 %
Nord-du-Québec	x	x	x	1	50 000	50 000	0,1 %	0,1 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	15	826 460	55 097	11	564 422	51 311	1,6 %	0,8 %
Chaudière-Appalaches	x	x	x	6	335 794	55 966	0,9 %	0,5 %
Laval	9	654 448	72 716	7	509 302	72 757	1,0 %	0,8 %
Lanaudière	11	975 148	88 650	10	700 369	70 037	1,5 %	1,0 %
Laurentides	28	1 202 307	42 940	16	540 637	33 790	2,4 %	0,8 %
Montérégie	28	2 066 579	73 806	22	1 324 611	60 210	3,3 %	2,0 %
Centre-du-Québec	7	730 815	104 402	6	657 685	109 614	0,9 %	1,0 %
Hors Québec[2]	26	846 370	32 553	12	115 907	9 659	1,8 %	0,2 %
Total	**875**	**89 412 091**	**102 185**	**675***	**67 438 731**	**99 909**	**100 %**	**100 %**

Nombre = nombre d'organismes distincts selon la région

[1] Le soutien financier aux organismes majeurs et nationaux de Montréal représente 22 % de l'aide aux organismes de cette région.

[2] Organismes soutenus dans le cadre de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF), ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence et subventions spéciales pour des projets à l'international.

* En 2011-2012, un organisme a été soutenu dans deux régions en raison d'un changement d'adresse.

x Afin de préserver la confidentialité des demandeurs, ces données ne peuvent être diffusées.

TABLEAU 38

Répartition du soutien financier aux organismes selon la discipline artistique en 2011-2012 (excluant Mécénat Placements Culture)

	Soutien demandé			Soutien accordé			% total attribué	
Discipline artistique	**Nombre**	**$**	**moyen**	**Nombre**	**$**	**moyen**	**Nombre**	**$**
Arts du cirque	17	1 909 801	112 341	10	1 132 250	113 225	1,5 %	1,7 %
Arts médiatiques	60	4 141 759	69 029	45	2 854 121	63 425	6,5 %	4,2 %
Arts multidisciplinaires	22	1 956 885	88 949	17	1 358 915	79 936	2,5 %	2,0 %
Arts visuels	132	8 758 010	66 349	98	6 361 968	64 918	14,2 %	9,4 %
Danse	98	15 136 722	154 456	78	11 601 280	148 734	11,3 %	17,2 %
Littérature et conte	75	3 044 633	40 595	64	2 118 767	33 106	9,3 %	3,1 %
Métiers d'art	x	x	x	8	121 482	15 185	1,2 %	0,2 %
Musique	204	23 202 662	113 739	162	17 679 169	109 131	23,5 %	26,2 %
Recherche architecturale	x	x	x	4	192 500	48 125	0,6 %	0,3 %
Théâtre	256	29 922 579	116 885	184	23 255 724	126 390	26,7 %	34,5 %
Autres[1]	19	844 390	44 442	19	762 555	40 134	2,8 %	1,1 %
Total	**897**	**89 412 091**	**99 715**	**689**	**67 438 731**	**97 879**	**100,0 %**	**100,0 %**

Nombre = nombre d'organismes distincts selon la discipline

Note : En 2011-2012, 14 organismes ont été soutenus dans plus d'une discipline.

[1] Autres secteurs des arts et des lettres : accords de coopération et entente particulière avec un organisme (Observatoire de la culture et des communications du Québec).

x Afin de préserver la confidentialité des demandeurs, ces données ne peuvent être diffusées.

TABLEAU 39

Répartition du soutien financier aux artistes et aux écrivains selon la région administrative en 2011-2012 (incluant les membres de collectifs)

Région administrative (tous les programmes)	Bourses demandées		Bourses accordées		Bourse moyenne	Taux de réponse		% total attribué	
	Nombre	$	Nombre	$		Nombre	$	Nombre	$
Bas-Saint-Laurent	91	1 071 981	26	188 805	7 262	28,6 %	17,6 %	1,7 %	1,8 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	68	657 902	25	145 781	5 831	36,8 %	22,2 %	1,7 %	1,4 %
Capitale-Nationale	417	4 134 906	116	673 791	5 809	27,8 %	16,3 %	7,7 %	6,5 %
Mauricie	91	772 845	28	145 803	5 207	30,8 %	18,9 %	1,9 %	1,4 %
Estrie	172	1 177 865	37	209 054	5 650	21,5 %	17,7 %	2,5 %	2,0 %
Montréal	3 459	43 399 141	963	7 068 907	7 341	27,8 %	16,3 %	64,3 %	68,4 %
Outaouais	101	913 035	21	101 554	4 836	20,8 %	11,1 %	1,4 %	1,0 %
Abitibi-Témiscamingue	63	570 566	13	92 000	7 077	20,6 %	16,1 %	0,9 %	0,9 %
Côte-Nord	x	x	5	27 950	5 590	x	x	0,3 %	0,3 %
Nord-du-Québec	x	x	1	50 000	50 000	x	x	0,1 %	0,5 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	83	733 955	27	162 051	6 002	32,5 %	22,1 %	1,8 %	1,6 %
Chaudière-Appalaches	102	917 294	35	179 144	5 118	34,3 %	19,5 %	2,3 %	1,7 %
Laval	54	610 596	15	69 746	4 650	27,8 %	11,4 %	1,0 %	0,7 %
Lanaudière	88	792 763	22	104 954	4 771	25,0 %	13,2 %	1,5 %	1,0 %
Laurentides	154	1 397 583	42	257 693	6 136	27,3 %	18,4 %	2,8 %	2,5 %
Montérégie	339	3 559 633	105	761 997	7 257	31,0 %	21,4 %	7,0 %	7,4 %
Centre-du-Québec	58	353 086	17	88 216	5 189	29,3 %	25,0 %	1,1 %	0,9 %
Total	**5 360**	**61 275 449**	**1 498**	**10 327 446**	**6 894**	**27,9 %**	**16,9 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

x Afin de préserver la confidentialité des demandeurs, ces données ne peuvent être diffusées.

TABLEAU 40

Répartition du soutien financier aux artistes et aux écrivains selon la discipline artistique en 2011-2012 (incluant les membres de collectifs)

Discipline artistique (tous les programmes)	Bourses demandées		Bourses accordées		Bourse moyenne	Taux de réponse		% total attribué	
	Nombre	$	Nombre	$		Nombre	$	Nombre	$
Arts du cirque	52	395 631	17	59 715	3 513	32,7 %	15,1 %	1,3 %	0,7 %
Arts médiatiques	847	18 305 755	236	2 991 109	12 674	27,9 %	16,3 %	17,7 %	32,9 %
Arts multidisciplinaires	69	674 001	19	127 076	6 688	27,5 %	18,9 %	1,4 %	1,4 %
Arts visuels	1 268	14 723 736	296	2 344 737	7 921	23,3 %	15,9 %	22,2 %	25,8 %
Danse	264	3 004 116	81	546 719	6 750	30,7 %	18,2 %	6,1 %	6,0 %
Littérature et conte	311	3 231 642	86	607 774	7 067	27,7 %	18,8 %	6,5 %	6,7 %
Métiers d'art	133	1 579 540	41	277 395	6 766	30,8 %	17,6 %	3,1 %	3,1 %
Musique et chanson	1 523	9 827 681	478	1 647 654	3 447	31,4 %	16,8 %	35,9 %	18,1 %
Recherche architecturale	34	341 536	11	58 870	5 352	32,4 %	17,2 %	0,8 %	0,6 %
Théâtre	219	2 151 544	67	417 219	6 227	30,6 %	19,4 %	5,0 %	4,6 %
Total	**4 720**	**54 235 182**	**1 332**	**9 078 268**	**6 816**	**28,2 %**	**16,7 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Répartition du soutien financier par discipline artistique selon le programme en 2011-2012

TABLEAU 41

Arts du cirque	$
Bourses aux artistes professionnels	**80 265**
Subventions aux organismes	**1 132 250**
Soutien au fonctionnement pour les organismes de production	585 000
Soutien à des projets de production	55 000
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	110 000
Circulation de spectacles au Québec	76 500
Diffusion hors Québec des arts de la scène	245 750
Prix du CALQ pour la meilleure tournée au Canada et aux États-Unis	10 000
Ententes régionales (subventions aux organismes)	50 000
Total	**1 212 515**

TABLEAU 42

Arts médiatiques	$
Bourses aux artistes professionnels	**3 167 068**
Subventions aux organismes	**2 854 121**
Soutien au fonctionnement pour les organismes	2 040 627
Soutien à des projets pour les organismes et les commissaires indépendants	352 525
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	99 000
Édition et promotion de périodiques culturels	140 000
Ententes[1]	4 268
Ententes régionales (subventions aux organismes)	27 854
Subventions spéciales aux organismes[2]	189 847
Total	**6 021 189**

[1] Ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence.

[2] Mesure d'aide à la coproduction, Mesure Plateformes et réseaux numériques et subventions spéciales pour les opérateurs.

TABLEAU 43

Arts multidisciplinaires	$
Bourses aux artistes professionnels	**141 076**
Subventions aux organismes	**1 358 915**
Soutien au fonctionnement pour les organismes de production	730 450
Soutien à des projets de production	62 000
Accueil de spectacles étrangers au Québec	36 133
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	30 000
Circulation de spectacles au Québec	10 000
Diffuseurs spécialisés	120 000
Diffusion hors Québec des arts de la scène	107 400
Événements nationaux et internationaux	184 250
Ententes régionales (subventions aux organismes)	19 164
Subventions spéciales aux organismes [1]	59 518
Total	**1 499 991**

[1] Mesure d'aide à la coproduction.

TABLEAU 44

Arts visuels	$
Bourses aux artistes professionnels	**2 510 837**
Subventions aux organismes	**6 361 968**
Soutien au fonctionnement pour les organismes	4 721 601
Soutien à des projets pour les organismes et les commissaires indépendants	425 360
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	345 204
Édition et promotion de périodiques culturels	378 000
Ententes [1]	125 064
Ententes régionales (subventions aux organismes)	194 239
Subventions spéciales aux organismes [2]	152 500
Autres [3]	20 000
Total	**8 872 805**

[1] Ententes spécifiques de développement culturel avec les municipalités et ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence.

[2] Mesure Plateformes et réseaux numériques, subventions spéciales pour les opérateurs et Mesure ponctuelle d'aide à la traduction.

[3] Subventions spéciales.

TABLEAU 45

Danse	$
Bourses aux artistes professionnels	**600 619**
Subventions aux organismes	**11 601 280**
Soutien au fonctionnement pour les organismes de production	6 029 264
Soutien à des projets de production	296 632
Accueil de spectacles étrangers au Québec	256 433
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	825 375
Circulation de spectacles au Québec	325 850
Diffuseurs spécialisés	1 363 330
Diffusion hors Québec des arts de la scène	1 559 880
Événements nationaux et internationaux	659 250
Ententes[1]	9 000
Ententes régionales (subventions aux organismes)	46 461
Subventions spéciales aux organismes[2]	219 805
Autres[3]	10 000
Total	**12 201 899**

[1] Entente spécifique de développement culturel avec une municipalité.

[2] Mesure d'aide à la coproduction et Mesure Plateformes et réseaux numériques.

[3] Subventions spéciales.

TABLEAU 46

Littérature et conte	$
Bourses aux écrivains et aux conteurs professionnels	**1 245 793**
Subventions aux organismes	**2 118 767**
Soutien au fonctionnement pour les organismes	861 705
Soutien à des projets pour les organismes et collectifs d'écrivains et de conteurs professionnels	235 120
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	154 125
Édition et promotion de périodiques culturels	709 180
Ententes[1]	46 530
Ententes régionales (subventions aux organismes)	55 004
Subventions spéciales aux organismes[2]	52 926
Autres[3]	4 177
Total	**3 364 560**

[1] Ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidences et ententes spécifiques de développement culturel avec les municipalités.

[2] Subventions spéciales pour les opérateurs.

[3] Subventions spéciales.

TABLEAU 47

Métiers d'art	$
Bourses aux artistes professionnels	**296 795**
Subventions aux organismes	**121 482**
Soutien au fonctionnement pour les organismes	69 500
Soutien à des projets pour les organismes et les commissaires indépendants	17 842
Ententes régionales (subventions aux organismes)	34 140
Total	**418 277**

TABLEAU 48

Musique et chanson	$
Bourses aux artistes professionnels	**1 745 954**
Chanson	814 359
Musique classique	373 164
Musique non classique	558 431
Subventions aux organismes	**17 679 169**
Soutien au fonctionnement pour les organismes de production	12 704 944
Soutien à des projets de production	189 065
Accueil de spectacles étrangers au Québec	25 690
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	523 208
Circulation de spectacles au Québec	242 950
Diffuseurs spécialisés	1 067 511
Diffusion hors Québec des arts de la scène	1 035 601
Édition et promotion de périodiques culturels	27 000
Événements nationaux et internationaux	1 353 223
Ententes[1]	31 634
Ententes régionales (subventions aux organismes)	258 425
Subventions spéciales aux organismes[2]	198 809
Autres[3]	21 109
Total	**19 425 123**

[1] Ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidences et ententes spécifiques de développement culturel avec les municipalités.

[2] Mesure d'aide à la coproduction et Mesure Plateformes et réseaux numériques.

[3] Subventions spéciales.

TABLEAU 49

Recherche architecturale	$
Bourses aux artistes professionnels	**63 870**
Subventions aux organismes	**192 500**
Soutien au fonctionnement pour les organismes	125 000
Soutien à des projets pour les organismes et les commissaires indépendants	30 000
Édition et promotion de périodiques culturels	24 000
Entente[1]	13 500
Total	**256 370**

[1] Entente spéciale destinée à l'accueil d'artistes en résidence.

TABLEAU 50

Théâtre	$
Bourses aux artistes professionnels	**475 169**
Subventions aux organismes	**23 255 724**
Soutien au fonctionnement pour les organismes de production	15 144 866
Soutien à des projets de production	692 500
Accueil de spectacles étrangers au Québec	333 694
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	832 925
Circulation de spectacles au Québec	690 000
Diffuseurs spécialisés	2 712 183
Diffusion hors Québec des arts de la scène	895 876
Édition et promotion de périodiques culturels	85 000
Événements nationaux et internationaux	1 379 625
Ententes[1]	45 000
Ententes régionales (subventions aux organismes)	137 916
Subventions spéciales aux organismes[2]	306 139
Total	**23 730 893**

[1] Ententes spécifiques de développement culturel avec les municipalités.

[2] Mesure d'aide à la coproduction, Mesure Plateformes et réseaux numériques, subventions spéciales pour les opérateurs et Mesure ponctuelle d'aide à la traduction.

TABLEAU 51

Autres secteurs d'activités	$
Subventions aux organismes	
Soutien aux organismes de services[1]	225 000
Ententes[2]	438 000
Subventions spéciales aux organismes[3]	88 955
Autres[4]	10 600
Total	**762 555**

[1] Conférence internationale des arts de la scène.

[2] Accords de coopération et entente particulière avec un organisme (Observatoire de la culture et des communications du Québec).

[3] Subventions spéciales pour les opérateurs.

[4] Subventions spéciales.

Résultats du programme Mécénat Placements Culture

TABLEAU 52

Répartition du soutien financier engagé dans le cadre du programme Mécénat Placements Culture en 2011-2012 selon la discipline artistique

	Organismes admissibles au CALQ		Autres organismes[1]		Total	
Discipline artistique	**Nombre**	**$**	**Nombre**	**$**	**Nombre**	**$**
Arts du cirque	-	-	-	-	-	-
Arts médiatiques	-	-	2	375 000	2	375 000
Arts multidisciplinaires	1	90 000	-	-	1	90 000
Arts visuels	6	265 000	3	445 000	9	710 000
Danse	2	140 000	1	15 000	3	155 000
Littérature et conte	1	250 000	3	530 000	4	780 000
Métiers d'art	0	0	3	382 500	3	382 500
Musique	16	1 235 000	7	635 000	23	1 870 000
Recherche architecturale	-	-	-	-	-	-
Théâtre	10	495 000	1	50 000	11	545 000
Autres secteurs d'activités[2]	-	-	20	2 712 685	20	2 712 685
Total	**36**	**2 475 000**	**40**	**5 145 185**	**76**	**7 620 185**

[1] Organismes admissibles au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, à la Société de développement des entreprises culturelles (musées, organismes d'enseignement des arts, etc.) ou à Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

[2] Histoire, archives, patrimoine, médias communautaires, sciences et technologies, humour, activités pluridisciplinaires, etc.

TABLEAU 53

Répartition du soutien financier engagé dans le cadre du programme Mécénat Placements Culture en 2011-2012 selon la région administrative

	Organismes admissibles au CALQ		Autres organismes[1]		Total	
Région administrative	**Nombre**	**$**	**Nombre**	**$**	**Nombre**	**$**
Bas-Saint-Laurent	2	97 500	3	383 685	5	481 185
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2	97 500	1	250 000	3	347 500
Capitale-Nationale	5	255 000	3	69 000	8	324 000
Mauricie	1	45 000	1	45 000	2	90 000
Estrie	-	-	5	855 000	5	855 000
Montréal	21	1 565 000	13	1 682 500	34	3 247 500
Outaouais	1	30 000	-	-	1	30 000
Abitibi-Témiscamingue	-	-	2	195 000	2	195 000
Côte-Nord	-	-	1	150 000	1	150 000
Nord-du-Québec	-	-	-	-	-	-
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	-	-	1	60 000	1	60 000
Chaudière-Appalaches	1	250 000	3	545 000	4	795 000
Laval	1	75 000	1	250 000	2	325 000
Lanaudière	-	-	3	230 000	3	230 000
Laurentides	-	-	1	30 000	1	30 000
Montérégie	2	60 000	2	400 000	4	460 000
Centre-du-Québec	-	-	-	-	-	-
Total	**36**	**2 475 000**	**40**	**5 145 185**	**76**	**7 620 185**

[1] Organismes admissibles au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, à la Société de développement des entreprises culturelles (musées, organismes d'enseignement des arts, etc.) ou à Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Annexe 2
CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMITÉS ET COMMISSIONS CONSULTATIVES
AU 31 MARS 2012

Le conseil d'administration

Marie DuPont
Présidente du conseil d'administration
Directrice générale du Forum économique international des Amériques
(Montréal)

Yvan Gauthier
Président-directeur général

Francine Bernier
Vice-présidente du conseil d'administration
Directrice générale et artistique
L'Agora de la danse
(Montréal)

Agathe Alie
Adjointe au vice-président Citoyenneté et directrice des Affaires publiques
Cirque du Soleil
(Montréal)

Michel Biron
Auteur
Professeur titulaire
Département de langue et littérature française de l'Université McGill
(Montréal)

Charles-Mathieu Brunelle
Directeur général
Muséums nature de Montréal
(Laval)

Alan Côté
Directeur général et artistique
Village en chanson de Petite-Vallée
(Gaspésie)

Luc Courchesne
Artiste en arts médiatiques
Professeur titulaire
École de design industriel, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal
Créateur-chercheur associé
Société des arts technologiques
(Montréal)

Marie-Thérèse Fortin
Comédienne
Directrice artistique et codirectrice générale
Théâtre d'Aujourd'hui
(Montréal)

Luc Gallant
Comptable agréé
Associé délégué au cabinet KPMG
(Montréal)

Mona Hakim
Historienne de l'art et commissaire
Enseignante
Cégep André-Laurendeau
(Montréal)

Jo-Ann Kane
Conservatrice de la collection de la Banque Nationale du Canada
Présidente
Association des Collections d'entreprises
Commissaire indépendante
(Montréal)

Stéphane Laforest
Directeur artistique et chef d'orchestre
Orchestre symphonique de Sherbrooke
Directeur artistique, directeur général et chef d'orchestre
Orchestre La Sinfonia de Lanaudière
(Lanaudière)

Louise Lemieux-Bérubé
Artiste
Directrice générale
Centre des textiles contemporains de Montréal
(Montréal)

Dominique Payette
Professeure
Département d'information et de communication
Université Laval
(Capitale-Nationale)

Les dates de nomination des membres et leurs notes biographiques figurent au chapitre *Gouvernance des sociétés d'État.*

Les comités du conseil d'administration

Comité de gouvernance et d'éthique
Dominique Payette, présidente
Agathe Alie
Louise Lemieux-Bérubé

Comité de vérification
Luc Gallant, président
Michel Biron

Comité des ressources humaines
Charles-Mathieu Brunelle, président
Luc Courchesne
Mona Hakim

Comité des programmes
Yvan Gauthier, président
Francine Bernier
Alan Côté
Marie-Thérèse Fortin
Mona Hakim
Stéphane Laforest

Comité *ad hoc*
Planification stratégique 2012-2016
Alan Côté
Marie DuPont
Louise Lemieux-Bérubé

Les commissions consultatives

Commission des arts visuels, des arts médiatiques et des métiers d'art
Luc Courchesne, président
Mona Hakim
Louise Lemieux-Bérubé
Mouna Andraos
Carole Baillargeon
Pierre Blache
Zoë Chan
Sophie Deraspe
Louise Déry
Luc Lévesque
Tomas McIntosh
Devora Neumark
Jocelyn Robert
Chuck Samuels

Commission de la littérature
Michel Biron, président
Normand de Bellefeuille
Michelle Corbeil
Karoline Georges
Katia Grubisic
Guy Marchamps
Sylvie Massicotte
Jean-Marc Massie
Line Richer
Alain Roy
Rodney Saint-Éloi

Commission des arts de la scène et de la diffusion
Francine Bernier, présidente
Louise Allaire
Sylvain Bélanger
Hélène Blackburn
Peter Burton
Mélanie Demers
Louise Duceppe
Karla Étienne
Marie-Thérèse Fortin
Sophie Galaise
Richard Gagnon
Ginette Gauthier
Stéphane Lavoie
Jacques Leblanc
Sylvie Lessard

Commission jeunesse
Alan Côté, président
Marie Béland
Virginie Chrétien
Luc Courchesne
Simon Dumas
Marilène Gill
Félix Lapierre
Karine Ledoyen
Étienne Lepage
Mélissa Mongiat
Julien Roy
Marie-Josée Saint-Pierre
Samuel Tremblay

Commission des régions
Yvan Gauthier, président par intérim
Stéphane Laforest
Danyèle Alain
Igor Bartula
Marie-Claude Bouillon
Isabelle Cauchy
Jocelyne Fortin
Claude Fortin
Jean-Pierre Girard
Steve Jolin
Benoît Lagrandeur
Claire Mayer
Christian Poirier
Martin Roussel

Annexe 3
DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS 2011-2012

La *Déclaration de services aux citoyens du Conseil des arts et des lettres du Québec* est l'occasion, pour le CALQ, de réaffirmer son engagement à offrir des services et une information de qualité au milieu artistique et à la population. Le CALQ souhaite faire connaître sa mission et renseigner la population sur le soutien qu'il apporte aux artistes, aux écrivains et aux organismes artistiques œuvrant à l'essor de la culture dans tout le Québec.

Le CALQ est une société d'État qui relève de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Mission

Le Conseil des arts et des lettres du Québec a pour mission de soutenir, sur l'ensemble du territoire québécois, la recherche et la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques et de la recherche architecturale. Il soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs œuvres au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.

Clientèles

Les services du CALQ s'adressent principalement aux artistes et aux écrivains ainsi qu'aux organismes sans but lucratif québécois œuvrant dans les domaines spécifiés dans son mandat. Toutefois, le CALQ estime que ses interventions bénéficient à l'ensemble des citoyens et citoyennes puisque les activités artistiques qu'il soutient contribuent à l'épanouissement culturel de la population sur tout le territoire du Québec ainsi qu'au développement économique des travailleurs bénéficiant de l'activité du secteur des arts et des lettres.

Nos services

SERVICES OFFERTS AUX CITOYENS

- accès immédiat de l'information par notre site Web
- service de renseignements
- publication de divers documents (bulletins et études)
- réseautage par les réseaux sociaux

SERVICES OFFERTS À NOS CLIENTÈLES

- soutien financier par l'entremise de programmes d'aide sous diverses formes adaptés à chacun des domaines relevant de sa mission :
  - programmes de subventions aux organismes artistiques sans but lucratif
  - programme de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels
- soutien financier résultant d'un partenariat avec des instances régionales pour la création de programmes d'aide financière spécifiques à chacune des régions administratives
- gestion du processus d'attribution des fonds par la formation de jurys et de comités formés de pairs
- gestion du programme Placements Culture[1] visant les clientèles du CALQ, du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et de la Société de développement des entreprises culturelles
- attribution de prix et de reconnaissances publiques, dotés d'un soutien financier, à des artistes, des écrivains et des organismes, en collaboration avec des partenaires régionaux ou des organismes représentatifs du milieu
- organisation d'activités pour informer les clientèles des activités du CALQ (rencontres de consultation, conférences de presse, sessions d'information) et diffusion de l'information par les réseaux sociaux

Engagements

1 DES SERVICES PERSONNALISÉS

1.1 Nous vous accueillons et servons avec courtoisie, respect et équité et nous vous offrons un service de réception téléphonique personnalisé, un numéro de téléphone sans frais ainsi qu'une boîte de réception par courriel (info@calq.gouv.qc.ca).

1.2 Nous tentons de répondre le plus rapidement possible aux demandes de renseignements par voie téléphonique ou sur rendez-vous. Nous nous engageons à répondre aux demandes reçues par courriel dans un délai de 10 jours ouvrables.

1.3 Bien que nous privilégions un interlocuteur unique dans le traitement des dossiers et invitions les artistes, les écrivains et les organismes à communiquer d'abord avec la personne responsable de leur dossier pour obtenir des renseignements concernant leur demande, nous avons prévu des mécanismes qui permettront d'assurer un suivi par un tiers dans des délais raisonnables en cas d'absence de la personne responsable.

[1] Le programme porte, depuis le 1er avril 2011, le nom de Mécénat Placements Culture

2. ACCESSIBILITÉ DE NOS SERVICES

2.1 Nos programmes sont disponibles à nos bureaux et sur notre site Web. Dans la majorité des cas, les programmes sont disponibles au moins deux mois avant la date limite d'inscription.

2.2 Nous nous assurons, dans la mesure du possible, de la présence d'un membre de notre personnel pour participer aux rencontres d'information en réponse aux demandes que nous recevons de la part des artistes, des écrivains, d'organismes, d'écoles professionnelles et autres groupes ou institutions reliés au milieu artistique dans toutes les régions du Québec.

2.3 Notre site Web présente des renseignements complets et régulièrement actualisés sur nos activités et nos politiques, dans un format accessible et compatible avec les logiciels de reconnaissance de texte.

2.4 Nos bureaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

2.5 Le siège social du CALQ est à Québec, et il dispose d'un deuxième bureau à Montréal. Pour mieux accommoder sa clientèle, la réception du bureau de Montréal est ouverte dès 8 h 30 jusqu'à midi, et de 13 h à 17 h. Le bureau de Québec est ouvert de 9 h à midi et de 13 h à 17 h.

3. ÉQUITÉ ET EFFICIENCE DES PROCESSUS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE ET DE SES RÉSULTATS

3.1 Nos critères et notre processus d'évaluation sont clairement identifiés dans chacun de nos programmes d'aide financière.

3.2 Nous veillons à assurer la crédibilité de l'évaluation des demandes par l'application rigoureuse et constante de nos processus et procédures.

3.3 Les jurys et comités consultatifs qui participent aux évaluations sont constitués de personnes compétentes qui disposent des outils pertinents leur permettant de faire leurs recommandations.

3.4 Nous sommes soucieux d'assurer à nos clientèles le traitement de leur dossier avec diligence. Nous entendons respecter les délais de traitement des dossiers tel que stipulé dans chacun de nos programmes.

3.5 Nous diffusons sur différents supports de communication les résultats relatifs à l'attribution de l'aide financière et son processus dans un souci de transparence et de clarté en rendant disponibles :

- les noms des artistes, des écrivains et des organismes auxquels nous accordons un soutien financier six mois après la date d'inscription ;
- les noms des membres d'un jury trois mois après l'annonce aux boursiers de notre soutien financier ;
- les noms des membres d'un comité consultatif trois mois après la fin de leur mandat qui est généralement d'une année ;
- les décisions concernant le soutien financier en région par voie de communiqués de presse et les noms des membres d'un comité de sélection trois mois après la fin de leur mandat qui est généralement d'une année.

3.6 Nous consultons régulièrement nos clientèles par l'entremise de nos commissions consultatives et par des rencontres ponctuelles avec des représentants issus des milieux artistiques, littéraires et régionaux.

3.7 Notre présence sur les deux plus grands réseaux dans le domaine des réseaux sociaux (Facebook, Twitter) permet de rejoindre des clientèles qui ne consultent pas nécessairement les médias et de recevoir des commentaires susceptibles d'améliorer nos services ou de préciser l'orientation de nos interventions.

4. GARANTIE DU RESPECT DES RÈGLES D'ÉTHIQUE ET DE CONFIDENTIALITÉ

Nous nous assurons que les règles concernant l'éthique et les conflits d'intérêts soient respectées. Par ailleurs, nous garantissons la confidentialité des renseignements que nous détenons dans le respect des lois en vigueur au Québec.

5. TRAITEMENT DES PLAINTES

Si vous estimez que le service que vous avez reçu n'est pas satisfaisant, vous pouvez en faire part au secrétaire du Conseil (secretaireduconseil@calq.gouv.qc.ca) qui s'engage en toute confidentialité à analyser votre plainte et à vous donner une réponse avec diligence.

Ce document est également accessible sur le site Web du Conseil à la page : www.calq.gouv.qc.ca/calq/declaration.htm

Annexe 4
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉGISSANT LES ADMINISTRATEURS

Approuvé par le conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec le 24 mars 2004 et modifié le 15 février 2012.

Préambule

Considérant que les membres du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (ci-après désigné le « Règlement »), adopté dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q.,c. M-30, a. 3.01 et 3.02; 1997, c.6, a. 1) (ci-après désignée la « Loi sur le ministère du Conseil exécutif »);

Considérant que les membres du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec sont aussi assujettis aux principes et règles édictés par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (L.R.Q., c. G-1.02) (ci-après désignée la « Loi sur la gouvernance »), de la *Loi sur le conseil des arts et des lettres du Québec* (L.R.Q. c. C-57.02) (ci-après désignée « Loi sur le Conseil ») et du *Règlement de régie interne du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec* (L.R.Q., c. 57.02) (ci-après désigné le « Règlement de régie interne »);

Considérant que la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, le Règlement, la Loi sur la gouvernance, la Loi sur le Conseil et le Règlement de régie interne prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux administrateurs;

Considérant que les membres du conseil d'administration du CALQ désirent doter le CALQ d'un code d'éthique et de déontologie propre au CALQ;

En considérant ce qui précède, les membres du conseil d'administration du CALQ ont adopté le code d'éthique et de déontologie qui suit :

1. Définitions

Les mots et expressions définis au préambule de ce Code ont, dans ce Code, la même signification que celle qui y est donnée au préambule.

Les mots et expressions suivants, qu'ils soient utilisés dans ce Code ou dans son préambule, auront le sens suivant, sauf stipulation contraire et sauf si le contexte commande une interprétation contraire.

« administrateur » : désigne un membre du conseil d'administration du CALQ;

« artiste » : désigne un artiste ou un écrivain professionnel, un collectif d'artistes ou d'écrivains professionnels, admissible à un programme, une bourse ou toute autre aide financière du CALQ en vertu de la Loi sur le Conseil;

« Code » : désigne ce code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du CALQ adopté par le conseil d'administration du CALQ en vertu de la loi, du Règlement ou de la Loi sur la gouvernance;

« comité de gouvernance » : désigne le comité de gouvernance et d'éthique du CALQ, prévu par la Loi sur la gouvernance;

« CALQ » : le Conseil des arts et des lettres du Québec;

« organisme visé » : désigne un organisme sans but lucratif ou une association culturelle admissible à un programme, une bourse ou toute autre aide financière du CALQ en vertu de la Loi sur le Conseil;

« personnes liées » : désigne des personnes liées à un administrateur, ayant un lien par :

i. le sang;
ii. le mariage;
iii. l'union civile;
iv. l'union de fait;
v. l'adoption;

aux fins de ce Code, sont également liés à un administrateur :

vi. l'enfant d'une personne visée aux alinéas ii à iv de cette définition;

vii. un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit; et

viii. la personne morale qui est contrôlée par l'administrateur ou par une personne visée aux alinéas i à iv et vi de cette définition;

ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement;

ix. toute personne qu'un administrateur pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou un tiers, en raison de son statut, de son titre ou autrement.

Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Conseil des arts et des lettres du Québec

CHAPITRE I – PRINCIPES ET VALEURS

Le CALQ encourage ses administrateurs à se comporter de façon à préserver la confiance des organismes visés, des artistes et des citoyens dans sa réputation, son intégrité, son objectivité et son impartialité.

Article 2

Le CALQ accomplit une mission d'intérêt public en raison des services qu'il est appelé à rendre aux organismes visés, aux artistes et aux citoyens, et du fait que ces services sont financés par l'ensemble de la collectivité. Le CALQ doit donc remplir cette mission non seulement avec efficacité, mais aussi dans le respect de valeurs fondamentales.

Ces impératifs s'appuient sur des valeurs éthiques qui servent d'assise aux membres de l'administration publique et qui sont contenues dans la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise*. Les plus fondamentales de ces valeurs auxquelles adhère le CALQ sont les suivantes :

1° La compétence : L'administrateur s'acquitte de ses devoirs avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition ;

2° L'impartialité : L'administrateur fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses devoirs sans considérations partisanes ;

3° L'intégrité : L'administrateur se conduit de manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'accomplissement de ses devoirs ;

4° La loyauté : L'administrateur est conscient qu'il peut être perçu comme un représentant du CALQ auprès des organismes visés, des artistes et des citoyens. En conséquence, il s'acquitte de ses devoirs dans le respect des orientations et décisions prises par les instances du CALQ ;

5° Le respect : L'administrateur manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'accomplissement de ses devoirs. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'accomplissement de ses devoirs. Il fait également preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.

CHAPITRE II – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Article 3

Ce Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité du CALQ, de favoriser la transparence au sein du CALQ et de responsabiliser ses administrateurs.

Article 4

Ce Code énonce les normes d'éthique et les règles de déontologie visant à baliser les comportements des administrateurs du CALQ. Il s'inspire des normes d'éthique et des règles de déontologie régissant les administrateurs publics énoncées dans le Règlement et vise à le compléter.

Article 5

En cas de divergence entre les normes et les règles contenues dans ce Code et celles prévues au Règlement, les normes et les règles les plus exigeantes s'appliquent.

CHAPITRE III – DEVOIRS ET OBLIGATIONS

Article 6

Tout administrateur du CALQ est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, notamment le Règlement, la Loi sur la gouvernance ainsi que ceux établis par ce Code, tant qu'il demeure administrateur et dans l'année suivant la fin de ses fonctions.

Article 7

L'administrateur doit également agir avec bonne foi, compétence, prudence, diligence, efficacité, assiduité, équité, impartialité, honnêteté, intégrité et loyauté dans l'exercice de ses fonctions.

Article 8

Dans la mesure où il n'est pas dans une situation de conflit d'intérêts, l'administrateur qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

Article 9

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, se conformer aux principes suivants :

1° il doit exercer ses fonctions et organiser ses affaires personnelles de façon à préserver la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité du CALQ;

2° il doit avoir une attitude irréprochable et se doit de respecter la lettre et l'esprit de la loi, notamment du Règlement et de la Loi sur la gouvernance;

3° il doit avoir une conduite qui puisse résister à l'examen le plus minutieux; pour s'acquitter de cette obligation, il ne lui suffit pas simplement d'observer la loi;

4° il doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts réelle ou potentielle de nature à entraver l'exercice de ses fonctions et la poursuite des buts du CALQ; l'intérêt public doit toujours prévaloir dans le cas où les intérêts d'un titulaire entrent en conflit avec ses fonctions;

5° mis à part les cadeaux, les marques d'hospitalité et les autres avantages d'une valeur modeste, il lui est interdit de solliciter ou d'accepter des transferts de valeurs économiques;

6° il lui est interdit d'outrepasser ses fonctions pour venir en aide à des personnes physiques ou morales, dans leurs rapports avec le CALQ;

7° il lui est interdit d'utiliser à son profit ou au profit d'un tiers des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions et qui, de façon générale, ne sont pas accessibles au public;

8° il lui est interdit d'utiliser directement ou indirectement à son profit ou au profit d'un tiers les biens du CALQ, sauf avec l'approbation préalable du CALQ; et

9° l'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du CALQ.

Article 10

L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher l'administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration du CALQ exige le respect de la confidentialité.

Article 11

L'administrateur respecte la confidentialité des discussions et échanges avec d'autres membres du CALQ ainsi que des décisions de ce dernier, dans la mesure où elles ne sont pas encore publiques, de même que de l'information qui lui est communiquée ou transmise dans le cadre de ses fonctions.

Article 12

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisanes.

Article 13

L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Article 14

L'administrateur, appelé ou invité à représenter officiellement le CALQ à l'externe, doit au préalable obtenir l'autorisation du président-directeur général et il ne peut d'aucune manière lier autrement le CALQ. Tout semblable engagement ou représentation doit être compatible avec les buts, codes, orientations et politiques du CALQ.

Article 15

L'administrateur adopte, dans ses relations avec les personnes physiques et morales faisant affaires avec le CALQ ainsi qu'avec les membres de son personnel, une attitude empreinte de courtoisie, de respect et d'ouverture, de manière à assurer des échanges productifs et une collaboration fructueuse, à agir avec équité et à éviter tout abus.

Article 16

Sous réserve des dispositions de l'article 17 du présent Code, l'administrateur ne peut avoir un intérêt direct personnel, ou indirect, dans un organisme visé, mettant en conflit son intérêt personnel et celui du CALQ.

Article 17

Tout administrateur doit déclarer par écrit au secrétaire du CALQ, le cas échéant, tout intérêt direct ou indirect susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts.

Article 18

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle qui est de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur et à la poursuite des buts du CALQ, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un avantage indu à une tierce personne.

Est réputé un intérêt direct le fait qu'un administrateur présente une demande d'aide financière au CALQ, à titre personnel, pour le compte ou par l'intermédiaire d'un organisme visé ou d'un artiste.

Est réputé un intérêt direct le fait pour un administrateur d'avoir été, au cours des deux dernières années précédant sa nomination, un employé d'un organisme visé ou d'un artiste.

Est réputé un intérêt indirect pour un administrateur le fait qu'une demande d'aide financière soit présentée par une personne liée, par un organisme visé ou par un artiste avec qui il a ou est susceptible d'avoir des liens d'affaires relativement à la demande d'aide financière sous examen.

Article 19

Constituent, mais de manière non limitative, un conflit d'intérêts les situations suivantes :

1° l'utilisation, à ses propres fins ou au profit d'un tiers, de renseignements confidentiels ou privilégiés auxquels un administrateur a accès dans le cadre de ses fonctions, ou encore des biens, équipements et services du CALQ;

2° l'utilisation par un administrateur de ses prérogatives ou fonctions en vue de rechercher un gain ou un profit ou d'en retirer un avantage personnel ou pour le profit d'un tiers;

3° la participation à une délibération ou à une décision du CALQ, sachant qu'un conflit réel ou potentiel existe, afin de l'influencer et d'en retirer un avantage personnel ou pour celui d'un tiers;

4° le soutien privilégié à un organisme visé ou à un artiste dans ses rapports avec le CALQ, en vue d'accorder un traitement de faveur à l'organisme visé ou à l'artiste;

5° la sollicitation d'une aide par un administrateur pour un proche, un associé ou une personne liée;

6° le dépôt ou la transmission au CALQ d'une demande d'aide d'un organisme visé ou d'un artiste;

7° la nomination ou la soumission de candidature d'un administrateur à un prix du CALQ, aux studios et ateliers-résidences et aux bourses de carrière.

Article 20

L'administrateur sollicitant ou recevant une aide financière pour lui-même, pour un artiste ou encore pour un organisme visé au sein duquel il assume des responsabilités, ou d'un promoteur d'un projet admissible au soutien du CALQ ne se trouve pas en conflit d'intérêts, si :

1° il déclare son intérêt et ne participe, ni n'influence de quelque manière les délibérations et la décision du CALQ, et;

2° se retire de la réunion du CALQ ou de tout comité du CALQ pour la durée des délibérations et du vote relatifs à telle aide financière.

Article 21

Dans la mesure où la transparence permet de sauvegarder le climat de confiance nécessaire à la réputation d'impartialité, d'indépendance et d'intégrité du CALQ, l'existence d'une situation de conflit d'intérêts apparent n'entraîne pas en soi une impossibilité d'agir de la part de l'administrateur visé.

Article 22

L'administrateur peut être admissible au soutien financier du CALQ dans la mesure où il respecte les critères des programmes et les processus d'attribution en vigueur. Toutefois, cette aide est sujette aux limites suivantes :

1° dans le cas d'un organisme visé, l'aide accordée correspond à celle versée l'année précédant la nomination de l'administrateur ou l'augmentation accordée n'est ni indue, ni disproportionnée au regard des autres organismes demandeurs ou bénéficiaires et a fait l'objet d'un avis d'un comité consultatif formé de pairs ;

2° dans le cas d'un organisme visé, si ce dernier n'a pas encore été subventionné, la subvention accordée n'est ni indue, ni disproportionnée au regard des autres organismes demandeurs ou bénéficiaires et a fait l'objet d'un avis d'un comité consultatif formé de pairs ;

3° dans le cas d'un artiste, si le conseil d'administration du CALQ entérine les recommandations du jury qui a évalué la demande.

Article 23

Un administrateur qui déclare avoir un intérêt susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts s'abstient de prendre part à toute délibération ou décision risquant d'être entachée ou reliée de quelque façon à telle situation.

À cette fin, il doit notamment se retirer de la réunion du CALQ ou d'un comité du CALQ pour la durée des délibérations et du vote relatifs à la question qui le place dans une situation de conflit d'intérêts.

L'obligation de se retirer n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail, aux honoraires et aux modalités d'attribution de l'aide financière au sein du CALQ.

Article 24

Le secrétaire du CALQ doit faire état dans le procès-verbal de la réunion du CALQ de chaque cas de déclaration d'intérêt d'un administrateur, de son retrait de la réunion ou du fait qu'il n'a pas pris part à la discussion ou à la décision, ni qu'il a participé au vote sur la question, le cas échéant.

Article 25

L'administrateur doit produire au secrétaire du CALQ, dans les trente jours de sa nomination et, par la suite annuellement dans les trente jours du début d'un nouvel exercice financier, une déclaration écrite faisant état de ses intérêts dans un organisme visé ou des responsabilités qu'il occupe au sein d'un organisme visé, ainsi que des droits qu'il peut faire valoir contre le CALQ, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

L'administrateur doit de plus déposer par écrit auprès du secrétaire du CALQ une mise à jour de cette déclaration dès qu'un changement survient.

Le dépôt de la déclaration est consigné au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration par le secrétaire du CALQ.

Les déclarations et leurs mises à jour sont conservées par le secrétaire du CALQ dans un registre qui ne peut être consulté que par les membres du conseil d'administration du CALQ.

CHAPITRE IV – MÉCANISMES D'APPLICATION

Article 26

Le président du conseil doit s'assurer du respect de ce Code par les administrateurs.

Article 27

Un administrateur qui estime se trouver dans une situation qui soulève ou est susceptible de soulever des difficultés en regard d'une disposition de ce Code peut consulter le secrétaire du CALQ sur cette situation.

Article 28

Dans le respect du mandat du comité de gouvernance, le secrétaire du CALQ se doit :

1° d'évaluer périodiquement les normes d'éthique et les règles de déontologie énoncées à ce Code et de proposer au besoin des mises à jour ;

2° d'assurer la formation des administrateurs et la transmission de l'information à ces derniers quant au contenu et aux modalités d'application de ce Code ;

3° de donner des conseils à tout administrateur confronté à une situation que ce dernier estime problématique ;

4° d'examiner toute situation problématique concernant le respect ou l'application de ce Code, d'en informer le président du conseil du CALQ et avec l'accord de ce dernier, de la soumettre, au besoin, à l'attention du comité de gouvernance;

5° de convoquer au besoin, avec l'accord du président du conseil du CALQ, le comité de gouvernance quant à toute modification devant être apportée au présent Code.

Article 29

Le comité de gouvernance a notamment pour fonctions :

1° d'élaborer des règles de gouvernance et un code d'éthique et de déontologie pour la conduite des affaires du CALQ; et

2° d'élaborer un code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil d'administration du CALQ, aux dirigeants nommés par le CALQ et aux employés de celui-ci et de ses filiales en propriété exclusive, sous réserve des dispositions d'un règlement pris en vertu des articles 3.0.1 et 3.0.2 de la Loi sur le ministère et sous réserve de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1) lorsque celle-ci s'applique.

Article 30

Le comité de gouvernance se compose majoritairement de membres indépendants. Le président-directeur général ne peut être membre de ce comité et celui-ci doit être présidé par un membre indépendant.

Le comité de gouvernance se réunit au moins deux fois par année et tient sa séance à l'endroit fixé par l'avis de convocation conformément à l'article 39 du Règlement de régie interne.

Article 31

En vertu des articles 37 et suivants du Règlement, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour agir à l'égard des administrateurs publics nommés ou désignés par le gouvernement ou un ministre.

L'administrateur doit donc s'en remettre à ces dispositions pour connaître le processus disciplinaire qui lui est applicable ainsi que les sanctions qui peuvent lui être imposées en cas de manquement au Règlement ainsi qu'au présent Code.

Article 32

Le président du conseil doit saisir sans délai par écrit le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif de toute situation de manquement au présent Code. Copie de sa lettre doit également être envoyée à l'administrateur en cause.

Ce document est également accessible sur le site Web du Conseil à la page : http://www.calq.gouv.qc.ca/calq/ethique_ca.pdf

Conseil des arts et des lettres Québec

Plan stratégique 2009-2012
Soutenir l'excellence de la création et le dynamisme des arts et des lettres du Québec

Mission > Le Conseil des arts et des lettres du Québec a pour mission de soutenir, sur l'ensemble du territoire québécois, la recherche et la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques et de la recherche architecturale. Il soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs œuvres au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.

Vision > Un Conseil reconnu pour la qualité, l'innovation et la souplesse de son soutien à la création artistique et littéraire.

Enjeu 1

Le soutien au dynamisme et à l'excellence de la création artistique et littéraire, dans toutes les régions du Québec

Orientation 1

Adapter les programmes d'aide financière à la diversité et au développement de la pratique artistique et littéraire

Axe 1

Le soutien aux artistes, aux écrivains et aux organismes

Objectif 1 > Adapter les mesures de soutien aux artistes et aux organismes en tenant compte de l'évolution des milieux artistique et littéraire.

Indicateurs :

1.1 > État d'avancement des révisions de programmes et nombre de programmes révisés.

Cible : Deux programmes d'ici 2012 :

2010 : Programme de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels.

2012 : Programme de soutien aux associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services.

1.2 > Éventail des mesures de soutien et répartition du soutien financier :

- Variété des bourses accordées aux artistes et aux écrivains : répartition selon le programme, le volet, la discipline, la catégorie et la région.
- Variété des subventions accordées aux organismes : répartition selon le type de soutien, le programme, le volet, la discipline, la taille des organismes et la région.

Objectif 2 > Stimuler le partenariat et les initiatives de soutien du secteur privé.

Indicateur :

2.1 > Nombre et type d'activités de promotion du programme *Placements Culture*.

Cibles : Trois d'ici 2012 :

- 2009-2010 : 20 activités d'information dans 8 régions du Québec.
- 2010-2011 : 8 activités de promotion dans 8 régions
- 2011-2012 : 8 activités de promotion dans 8 régions

Objectif 3 > Contribuer aux initiatives gouvernementales visant l'amélioration des conditions de pratique des créateurs.

Indicateur :

3.1 > Nombre d'enquêtes sur les professions artistiques menées en collaboration avec l'Observatoire de la culture et des communications.

Cible : Deux enquêtes par année.

Objectif 4 > Assurer une veille sur la place des femmes dans l'attribution de l'aide financière, en concertation avec les partenaires.

Indicateurs :

4.1 > Identification des éléments essentiels à un processus d'analyse différenciée selon les sexes.

Cible : D'ici 2012.

4.2 > Répartition en pourcentage des femmes et des hommes dans l'attribution des bourses du Conseil et dans la rémunération du personnel œuvrant au sein des organismes soutenus par le Conseil.

Cible : Suivi annuel.

Axe 2

La valorisation de la création et de l'excellence

Objectif 5 > Reformuler la Politique de prix et de reconnaissances publiques du Conseil afin de mieux valoriser la création et l'excellence artistique et littéraire.

Indicateur :

5.1 > Nombre de prix et montants accordés par le Conseil selon le type de reconnaissance (prix disciplinaires, bourses de carrière et prix à la création).

Cible : 31 prix et bourses d'ici 2012 :

- 21 prix par année ;
- attribution biennale de 4 bourses de carrière en 2010-2011 ;
- 2 bourses de carrière en cinéma par année.

Axe 3

La considération des technologies numériques et des pratiques émergentes dans le secteur des arts et des lettres

Objectif 6 > Prendre en compte l'influence des technologies numériques et des pratiques émergentes sur le développement des disciplines et réaliser des projets pilotes au regard des principaux constats.

Indicateur :

6.1 > Nombre de projets pilotes réalisés.

Cible : Réalisation de deux projets pilotes :

- 2010 : bourses en littérature ;
- 2011 : périodiques culturels ;
- mars 2012 : résultats des 2 projets pilotes.

Axe 4

Le soutien à l'organisation et à la concertation des milieux artistique et littéraire

Objectif 7 > Poursuivre les échanges et la consultation avec les conseils régionaux de la culture, les associations professionnelles, les regroupements nationaux et les organismes de services et soutenir leurs activités.

Indicateurs :

7.1 > Nombre d'organismes consultés.

Cible : Consultation annuelle de 30 organismes (associations professionnelles, regroupements nationaux, organismes de services et conseils régionaux de la culture).

7.2 > Montants accordés par le Conseil aux associations professionnelles, aux regroupements nationaux et aux organismes de services.

Enjeu 2

La contribution au rayonnement des arts et des lettres au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger

Orientation 2

Favoriser l'accès aux œuvres artistiques et littéraires sur le territoire québécois et accentuer le rayonnement des artistes, des écrivains et de leurs créations à l'étranger

Axe 5

Le déploiement d'une offre artistique et littéraire diversifiée sur le territoire québécois

Objectif 8 > Améliorer le soutien à la diffusion et la circulation des œuvres et des productions sur le territoire québécois.

Indicateurs :

8.1 > Nombre de mesures incitatives pour favoriser la diffusion et la circulation des œuvres et des productions sur le territoire québécois.

Cible : Deux mesures d'ici 2012.

8.2 > Représentativité des disciplines dans la répartition de l'aide aux diffuseurs spécialisés.

Cible : 100 % des disciplines représentées dans la répartition de l'aide financière.

Objectif 9 > Actualiser le cadre d'action régionale du Conseil et maintenir la diversité du financement.

Indicateurs :

9.1 > Production d'un cadre d'action régionale actualisé.

Cible : Réalisation en 2010 et suivi du cadre d'action actualisé à partir de 2011.

9.2 > Maintien du soutien régional aux artistes et aux organismes dans le cadre des ententes avec des partenaires privés ou publics.

Cible : Renouvellement des ententes avec les régions éloignées en 2010.

Objectif 10 > Consolider et poursuivre le développement des mesures de soutien aux créateurs autochtones.

Indicateurs :

10.1 > Nombre de mesures destinées aux artistes et aux écrivains autochtones.

Cible : Deux mesures d'ici 2012.

10.2 > Nombre d'activités de promotion des mesures mises en œuvre.

Cible : Sensibilisation de l'ensemble des communautés visées lors du lancement des mesures.

Axe 6

La circulation hors Québec des artistes, des écrivains et de leurs œuvres

Objectif 11 > Contribuer au rayonnement des artistes, des écrivains et des organismes sur la scène internationale en favorisant le partenariat, la réciprocité et le soutien à des événements majeurs.

Indicateurs :

11.1 > Taux de réponse en nombre aux demandes de bourses de déplacement.

Cible : Augmentation de 46 % à 50 % du taux de réponse en 2009-2010 par rapport à 2008-2009.

11.2 > Montant alloué aux tournées internationales.

Cible : Augmentation de 10 % en 2009-2010 du montant alloué par rapport à 2008-2009.

11.3 > Nombre d'ententes conclues avec des partenaires incluant les ateliers-résidences (excluant l'accueil).

Cible : 29 ententes.

11.4 > Présence d'artistes et d'organismes soutenus dans le cadre des événements majeurs identifiés et montants attribués.

Cible : Deux événements majeurs en 2009-2010.

Enjeu 3

Une organisation dynamique offrant des services efficaces

Orientation 3

Assurer une gouvernance et une gestion dynamiques des ressources et miser sur la qualité des services offerts aux milieux artistique et littéraire

Axe 7

La modernisation de la gestion et de la gouvernance

Objectif 12 > Mettre en œuvre les nouvelles règles découlant de la modernisation de la gouvernance du Conseil.

Indicateur :

12.1 > État d'avancement de la mise en œuvre des nouvelles règles de gouvernance des sociétés d'État.

Cible : Mise en œuvre des mesures prévues à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et des ajustements introduits au *Projet de Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*.

Objectif 13 > Élaborer un plan de développement de prestation électronique des services pour le Conseil.

Indicateur :

13.1 > État d'avancement de l'élaboration du plan de développement.

Cible : Dépôt du plan de développement de prestation électronique des services pour 2012.

Axe 8

La mobilisation du personnel

Objectif 14 > Développer une culture de la reconnaissance des ressources humaines en misant sur le développement des compétences et la participation à l'organisation du travail.

Indicateur :

14.1 > Mesures réalisées en matière de soutien, de reconnaissance et de participation du personnel.

Cibles : Quatre d'ici 2012 :

- 2010-2011 : plan de reconnaissance des employés.
- 2010-2011 : plan de formation, de perfectionnement et de développement des compétences individuelles et collectives des employés.
- Chaque année : rencontres consultatives avec le personnel.
- 2011-2012 : premier indice de satisfaction des employés sur la reconnaissance

BUREAUX DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

Québec (siège social)
79, boul. René-Lévesque Est, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 5N5

Téléphone : 418 643-1707
Sans frais : 1 800 897-1707
Télécopieur : 418 643-4558

Montréal
500, place d'Armes, 15e étage
Montréal (Québec)
H2Y 2W2

Téléphone : 514 864-3350
Sans frais : 1 800 608-3350
Télécopieur : 514 864-4160

www.calq.gouv.qc.ca

Rédaction
Direction de la Planification et des Programmes

Révision et production
Direction des communications, du mécénat et des territoires

Conception graphique
Isabelle Toussaint Design graphique

Impression
Le groupe QuadriScan

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012
ISBN : 978-2-550-66128-3 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-66129-0 (PDF)

Cette publication est également disponible en version PDF sur le site Web du Conseil.

Plusieurs documents concernant les activités du Conseil peuvent être consultés sur son site à la rubrique *Publications*.

La forme masculine est utilisée sans discrimination et désigne autant les femmes que les hommes.

Ce rapport annuel est imprimé sur un papier Rolland Enviro 100, fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz et contenant 100 % de fibres postconsommation. Ce papier est certifié Éco-Logo, procédé sans chlore et FSC Recyclé.

Conseil des arts
et des lettres
Québec